

Alfred Peacock

INSTITUT
20 B.C.
CANADIEN-FRANÇAIS
D'OTTAWA.

1852-1877.

CELEBRATION DU 25^e ANNIVERSAIRE.

OTTAWA:
IMPRIMERIE DU "FOYER DOMESTIQUE."
1879.



**INSTITUT
CANADIEN-FRANÇAIS
D'OTTAWA.**

1852-1877.



CELEBRATION DU 25^e ANNIVERSAIRE.

OTTAWA:

IMPRIMERIE DU " FOYER DOMESTIQUE "

1879.

A542

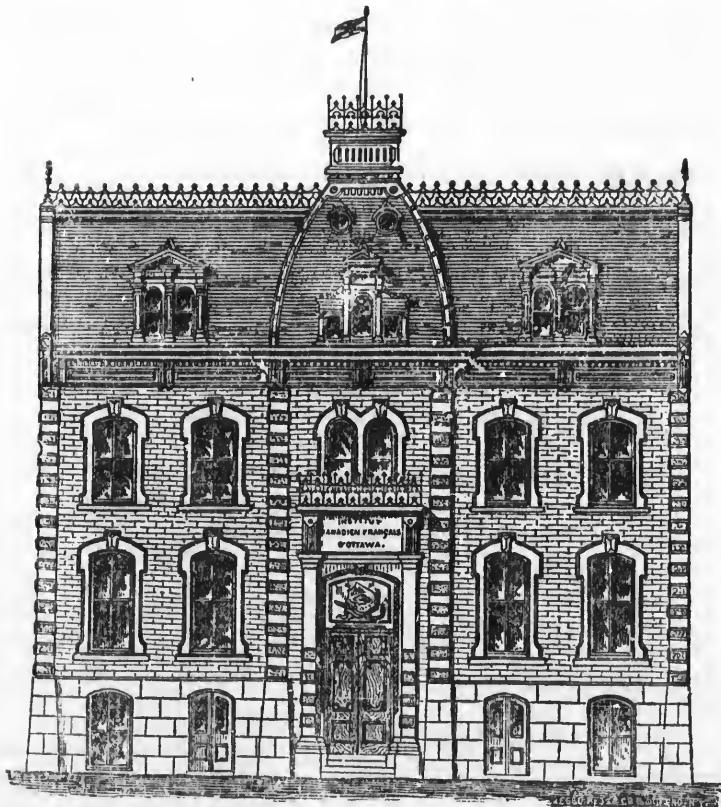
I58

A3

COMITÉ DE CONSTRUCTION.

Président.—JOSEPH TASSÉ.
Secrétaire.—A. LAPERRIÈRE.
Trésorier.—T. G. COURSOLLES.
Percepteur.—P. RIVET.
Membres.—A. BENOIT,
 S. DRAPEAU,
 J. A. PINARD,
 BENJAMIN SULTE,
 Dr. ST. JEAN,
 S. BENOIT,
 H. LAPIERRE.

INSTITUT CANADIEN FRANÇAIS, OTTAWA.



ÉRIGÉ EN 1876.

Officiers et Conseillers pour l'année courante, 1877-78.

ALPHONSE BENOIT.....	<i>Président.</i>
AUGUSTIN LAPERRIÈRE.....	<i>1er. Vice Président.</i>
GEORGE TRUDEAU.....	<i>2nd. Vice Président.</i>
EMMANUEL TASSÉ.....	<i>Secrétaire Correspondant.</i>
LOUIS H. FILTEAU.....	<i>Secrétaire-Archiviste.</i>
EDOUARD CHATEAUVERT.....	<i>Trésorier.</i>
THEOPHILE FALARDEAU..	<i>Bibliothécaire.</i>
BENJAMIN SULTE.	
JOSEPH TASSÉ.	
PIERRE ST. JEAN.	
J. ACHILLES PINARD.	
LOUIS DAURAY.	
HONORÉ ROBILLARD.	

} *Conseillers.*

Institut Canadien-Français d'Ottawa.

ESQUISSE HISTORIQUE.

Cette partie de l'histoire de la vallée de l'Ottawa, dont nous avons à dire un mot, s'ouvre avec le siècle.

En 1800, Philémon Wright explora la rivière et choisit le site de Hull pour y fonder un établissement. Six années plus tard, le premier train de bois sortait de la Gatineau, en route vers Québec. De Montréal à Hull il n'y avait pas d'habitant de race blanche.

En 1815, aussitôt après la bataille de Waterloo qui rendit la paix au monde, il se fit en Angleterre un appel à ceux qui pouvaient être tentés de s'établir au Canada. Deux ans après, quelques centaines de soldats licenciés et un bon nombre d'Ecossais, reçurent des octrois de terre dans le voisinage de Perth principalement, à cinquante milles d'Ottawa. Les soldats se découragèrent, pour la plupart, et quittèrent le pays. Les Ecossais continuèrent à immigrer malgré tout, jusque vers 1825, et se rapprochèrent du lieu où est aujourd'hui la capitale fédérale.

C'est en 1819 que le duc de Richmond, gouverneur-général, visitant la province, mourut subitement sur les bords de l'Ottawa. Il a laissé son nom à la route Richmond qui sort de la ville.

Le premier bateau à vapeur qui remonta la rivière jusqu'à la chute des Rideaux (1822), portait les ingé.

nieurs royaux, destinés à l'exploration d'une partie de cette contrée, en vue d'y améliorer les voies d'eau navigables.

Il n'y avait encore aucune habitation sur le site de la ville, entre les chutes du Rideau et celle de la Chaudière.

En 1822, les ingénieurs de trois détachements différents (l'Orignal, les Rideaux, Pembroke), ayant fait rapport, le duc de Wellington adopta le tracé de la rivière Rideau pour le canal militaire destiné à relier l'Ottawa à Kingston, en évitant la ligne frontière du Saint-Laurent.

Le colonel By, des ingénieurs royaux, nommé, en 1826, pour faire exécuter les ouvrages en question, pénétra dans cette contrée encore presque déserte, et dès le printemps de 1827, il commença ses opérations pour asseoir les écluses que l'on voit au pied du Parlement. Le 16 août, Franklin, le célèbre voyageur, passant sur les lieux, posa la pierre angulaire. Le 1er octobre, lord Dalhousie, gouverneur-général, fit une inspection des travaux et des localités environnantes. Les habitants de Hull lui présentèrent une adresse.

Wright avait prétendu que Hull, ou "la place des Rideaux" (Ottawa) deviendrait un grand centre, même que le siège du gouvernement canadien y serait transporté un jour. La construction du canal fortifiait cette espérance. De 1828 à 1831, l'arpenteur Joseph Bouchette et un écrivain anglais, De Vigne, s'étant rendu compte par eux-mêmes de la situation, épousèrent l'idée. Le colonel By y croyait fermement. En attendant il donna son nom à la nouvelle ville : *Bytown*.

Le canal fut terminé en 1831. De suite on traça les rues larges et droites que nous connaissons. L'année suivante il y avait cent cinquante maisons lorsque la chapelle catholique fut construite et qu'un prêtre vint y résider.

De 1827 à 1840, et même plus tard, la ville se développa, mais l'intolérance envers nos compatriotes fut poussée jusqu'aux dernières limites. Malgré cela, ils



s'établirent dans le quartier appelé la basse-ville et s'y maintinrent, augmentant leur nombre d'année en année.

En 1841, commença l'érrection d'une église qui est la cathédrale actuelle.

A l'union des provinces (1841) Bytown envoya pour la première fois un député au parlement.

Lord Sydenham, gouverneur-général, insistait alors pour que l'on fixât la capitale à Bytown, l'éloignant par là des grands lacs et du Saint-Laurent qui forment par tout la frontière du Haut-Canada. Le plan ne réussit pas pour le moment.

Du reste, la ville traversait une phase qui marque son histoire d'une page honteuse. Des bandits, la plupart fraîchement arrivés d'Europe, inspirés par le fanatisme et l'indiscipline, s'acharnaient à poursuivre les Canadiens (1) et à les assassiner partout où ils en trouvaient l'occasion. Les Cheneurs, comme on les appelait, faisaient de la ville et des environs un véritable coupe-gorge. La seule idée d'y transporter le gouvernement souleva dans les deux provinces un cri de réprobation bien mérité.

Néanmoins, les Canadiens finirent par se mettre sur la défensive, puis ils prirent l'offensive et les choses changèrent de face. En 1845, lorsque les Sœurs-Grises crurent devoir entreprendre leur établissement et se montrer dans les rues de Bytown, les Cheneurs avaient manifestement le dessous.

L'année suivante, la ville renfermait 7,000 âmes. Mais la crise du commerce de bois qui suivit de près, dispersa une partie de sa population. En 1847, elle n'avait plus que 5,000 âmes lorsqu'elle fut constituée par acte du Parlement. Le commerce de bois ayant repris vigueur on y voit, en 1850, 6,000 âmes, à part une garnison de soixante-quatre soldats.

En 1848, Mgr. Guigues avait été nommé évêque. Une nouvelle crise approchait pour les Canadiens.

(1) Ce nom, qui fut toujours le nôtre, et qui, il y a trente ans, était en horreur à tout "loyal sujet" — expression chère à ceux qui en abusent — a été transformé récemment en *Canadiens-Français*.

Le bill de 1849, destiné à indemniser les personnes qui avaient souffert de pertes de propriétés durant les troubles de 1837-38, excita les passions des ennemis du nom canadien. A Bytown il eut un grand retentissement. Les deux partis se retrouvèrent en présence. Il s'en suivit une bataille rangée, sur la place du marché By, entre les Chêneurs et les Canadiens, qui est connue sous le nom de "bataille des pierres" ou *Stoney Monday*, et dans laquelle nos compatriotes remportèrent la palme. Ce fut le dernier conflit de cette nature ; il ouvrit une ère nouvelle dont les présentes notes nous donneront un aperçu.

Les Canadiens profitèrent habilement de ce retour de fortune. Ils formaient le tiers de la population. En s'organisant, ils pouvaient devenir le groupe le plus compacte et le plus difficile à entamer, car il y avait chez eux unité de religion, de langue et de traditions, ce que leurs adversaires ni aucun des autres groupes ne possédaient à un degré important.

La Société Saint-Jean-Baptiste fut la première née. On vit, avec surprise, parader un corps canadien, bannières au vent, musique en tête, dans ces mêmes rues où, quelques années auparavant, il était dangereux de prononcer une parole française.

Vers ce temps, les citoyens de langue anglaise établirent, de concert avec les Canadiens, un cabinet de lecture. Les charges d'officiers furent d'abord partagées d'une manière plus ou moins égale entre les deux origines, mais survint une élection où tous les nôtres furent éliminés, sous le prétexte ouvert que nous étions incapables de nous éléver à la hauteur d'une organisation de ce genre. Etrange insulte qui nous a été lancée dans les parlements et dans les livres, et à laquelle nous avons toujours répondu par des faits qui écrasent nos détracteurs. Tirez les premiers, messieurs, l'histoire est là qui vous riposte.

Dans la circonstance ci-dessus, M. J. R. Turgeon se retira avec ses amis, promettant de faire voir que les Canadiens pouvaient marcher seuls et qu'ils ne s'en

tiendraient pas à une simple salle de lecture—ce qui est arrivé comme il le prédisait.

Peu de temps après, à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, 1852, fut émis le projet de fonder un Institut littéraire.

Les esprits y étaient préparés. On entendait beaucoup parler des conférences qui se donnaient dans le Bas-Canada, surtout à l'Institut Canadien de Montréal, alors dans toute sa gloire. Un cercle littéraire existait aux Trois-Rivières depuis 1844, un Institut à Québec depuis 1848. Ottawa possédait un club dramatique (anglais) fondé en 1850 par notre excellant greffier, W. P. Lett, qui a beaucoup écrit sur les premiers temps de cette ville.

La construction du collège Saint-Joseph, à l'encoignure des rues Sussex et de l'Eglise, (développement de l'ancien collège) en 1851, faisait espérer que, grâce à l'instruction devenue plus générale, on complèterait une solide association littéraire qui suivrait le mouvement imprimé au Bas-Canada.

L'Institut proposé devait être, d'ailleurs, un lieu de réunion pour nos compatriotes: avant tout, on voulait y cultiver le sentiment canadien—le vrai sentiment national, connu parmi nous depuis plus de deux siècles, mais qui, en 1852, était encore ignoré des personnes des autres origines qui plus tard ont cru l'avoir inventé.

L'Idée est parmi nous une puissante mère
Qui dicte à ses enfants la leçon du devoir.
Où le vulgaire passe et ne voit que chimère,
Elle dévoile un fait, une aurore, un espoir.

L'esprit des fondateurs est un bien; c'est le nôtre.
Heureux celui qui l'a, qui l'applique au pays!
Il ouvre une carrière, il se consacre apôtre,
Préparant l'avenir qui lui a pour ses fils.

Depuis le jour célèbre où, franchissant les ondes,
Cartier vint proclamer ici le nom français,
Nous avons vu changer la face des deux mondes,
Mais notre dévouement a fait tous nos succès.

VIII

Il nous a fallu naître au milieu des alarmes,
Affronter la tempête, ignorer le repos,
Subir la trahison, vivre au fracas des armes,
Et de la gloire, enfin, n'avoir que les travaux.

Durant ce long espace où tout se renouvelle,
Rien n'altère chez nous les antiques vertus.
Pour les coeurs généreux la patrie est si belle
Qu'ils regrettent toujours de ne pas faire plus.

Miracle permanent ! hier, aujourd'hui même,
Demain, et par la suite, en dépit des autans,
Le Canadien cultive avec un soin extrême
La fleur patriotique à l'éternel printemps.

Il est né fondateur, ô ! filles de Mémoire !
Mais travailleur obscur qui tombe sans flétrir,
Lorsque son œuvre éclate au grand jour de l'histoire
On a, le plus souvent, perdu son souvenir.

Sans l'incendie de 1862, qui a fait périr les plus anciens registres et papiers de l'Institut, il serait facile de constater exactement les noms des premiers officiers et la date de leurs nominations successives. Néanmoins, la tradition, encore vivace, vient à notre secours.

M. J. B. Turgeon, l'homme le plus énergique de cette époque parmi nos compatriotes de Bytown et le plus en vue, avait, comme il vient d'être dit, levé le drapeau en faveur de la création d'un cercle littéraire ; il travailla, tant dans la séance de la Saint-Jean-Baptiste qui suivit que dans d'autres occasions, à faire adopter son projet. Tout naturellement, les voix se portèrent en sa faveur ; il fut élu président du nouvel institut. C'était au commencement de l'été de 1852.

L'année suivante, M. Turgeon devint maire de la ville. C'est en cette circonstance, pensons-nous, que le Dr J. C. Trottier de Beaubien le remplaça à la tête de l'Institut.

La succession des présidents, de 1852 à 1855, est difficile à constater. Nous savons seulement que M. Turgeon reprit la charge après que le Dr Beaubien l'eut occupée, et que le docteur revint de nouveau à la présidence vers le printemps de 1854. Ce même prin-

temps, M. John Bonassina, qui depuis 1851, était employé au canal Chamblay, reçut du gouvernement la commission (28 mars) d'inspecteur des douanes à Bytown et s'établit dans cette ville. Il devint bientôt populaire et fut élu président, vers l'automne, à ce qu'il semble, avec M. Eusèbe Varin pour trésorier. En 1856, la charge de trésorier passa à M. Pierre Marier, citoyen estimé qui, pendant nombre d'années, fut l'un des trois ou quatre piliers de l'Institut.

Les réunions eurent lieu d'abord dans la maison de pompe de la rue Cumberland, entre les rues Clarence et Murray.

Peu après, le conseil de ville ayant décidé de transporter ses bureaux et de tenir ses séances dans la salle du marché de la haute ville, l'Institut s'empressa de louer le local laissé vacant dans le marché de la basse ville, ne tarda pas à le décorer, à y attirer le public et, jusqu'en 1856, occupa ce logement, du reste très-convenable.

L'envoyé du Saint-Père, Monseigneur Bedini, visitant la ville en 1853, fut reçu par M. Turgeon, maire, qui n'oublia pas en cette circonstance les attaches qu'il avait avec l'Institut et procura à ce corps l'occasion de témoigner ses respects au Nonce Apostolique.

L'humble organisation prenait des forces de jour en jour. Elle entretenait une salle de lecture. Des conférences s'y donnaient fréquemment entremêlées de musique et de chant qui en rehaussaient l'éclat et attiraient un auditoire aussi nombreux que l'on pouvait le désirer dans ces commencements. Déjà, elle laissait loin en arrière sa rivale, la société de langue anglaise dont il a été parlé plus haut, et qui, depuis long-temps, n'existe plus.

La ville elle-même se développait rapidement. Nos compatriotes tenaient à suivre la progression.

En 1853 se levait la première pelletée de terre pour placer les rails du chemin de fer qui vient de Prescott à Ottawa. Il était question de construire le chemin de fer de Bytown, Saint-André, Saint-Eustache et Mon-

X

tréal, celui qui vient d'être terminé jusqu'à Hull. La compagnie du chemin de fer de Bytown à Pembroke était constituée, ainsi que celle de Vaudreuil et Bytown. Le parlement amendait la charte du chemin de fer de Bytown à Brockville (le *Canada Central*). Une compagnie pour éclairer au gaz la ville de Bytown se mettait en opération. Il était sérieusement question d'élargir les canaux de l'Ottawa, afin de leur donner la capacité de ceux du Saint-Laurent. Le projet d'un canal pour racheter la chute des Chaudières paraissait sur le point de réussir.

Enfin, en 1854, la ville de Bytown obtient sa charte et devient une "Cité" sous le nom d'Ottawa. Sa population s'élevait à dix mille âmes, dont un tiers au moins de Canadiens.

En 1855, il se fit un mouvement dans la ville pour inviter le commandant Belvèze de la frégate française *La Capricieuse*, alors en rade de Québec, à visiter Ottawa, mais le conseil-de-ville ayant refusé de s'en occuper, l'Institut députa vers le commandant le Dr Beaubien. Ce fut à la suite de cette démarche que le représentant de Sa Majesté l'empereur Napoléon III fut reçu dans la future capitale du Canada.

Vers l'automne de la même année, M. Dawson Kerr, propriétaire du journal le *Railway Times*, imprima la constitution et les règlements alors en force dans "l'Institut Canadien-Français de la cité de l'Ottawa."

Nous étions devenus des *French-Canadians*.

Le 9 février suivant (1856), il fut décidé que la Constitution et les Règlements seraient enregistrés selon la loi.

Dans l'en-tête de la copie de ces pièces déposée le 29 mars 1856, sous le numéro 9,606, au bureau du régistrateur du comté de Carleton, on lit, "Patron : Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Eugène Guigues, Evêque d'Ottawa.—Fondé en 1852 par J. B. Turgeon, écr." La devise est : "Le travail triomphe de tout."

Cet enregistrement est en français, le seul acte du greffe écrit dans cette langue, paraît-il. On refusa

d'abord de l'insérer, précisément à cause de cela ; l'honorable George-Etienne Cartier, alors secrétaire provincial pour le Bas-Canada, donna l'ordre formel de l'accepter tel qu'il était.

La Constitution renferme vingt-deux articles dont voici le résumé :

Nom : Institut Canadien-français de la cité de l'Ottawa. (1)—But : Union, instruction mutuelle, progrès général. Une réunion par semaine pour discuter. Une salle de lecture. Une bibliothèque. Nombre indéterminé de membres actifs et de membres correspondants. Membres actifs : l'origine canadienne-française est de rigueur.—Membres correspondants : étrangers à la ville qui désirent contribuer aux travaux de l'Institut par des communications littéraires et scientifiques.—Membres actifs présents aux séances ont voix délibérative. Seuls les membres actifs peuvent être élus aux charges.—Ils paient une contribution.—Officiers : Président, deux V.-Présidents, Sect.-archiviste, Sect.-corresp., Trésorier, Bibliothécaire. Six membres sont adjoints pour former le comité de régie.—Elections : deux fois l'an ; scrutin secret ; majorité absolue ; excepté le trésorier et le bibliothécaire, les officiers ne peuvent être en charge plus de deux semestres.—Le président ne vote que dans le cas d'une division égale de voix.—Absence des trois présidents : on en élit un pour la séance.—Le Secrét.-archiviste tient le registre, la liste des membres et est secrétaire du comité de régie.—Le Secrét.-correspondant fait, sous la direction du comité de régie, la correspondance ; à son défaut, le sectr.-archiviste.—Le Trésorier perçoit les fonds et les tient à la disposition du comité de régie ; soumet mensuellement un état des recettes et dépenses ; fait rapport le jour des élections semestrielles.—Le bibliothécaire a aussi la charge de

(1) Le 21 novembre 1856, on lit pour la première fois au registre : "Institut Canadien-Français de la cité des Outaouais." Un peu plus loin : "de la cité d'Ottawa."

la chambre de lecture ; il accuse réception des livres, en tient un catalogue et fait rapport chaque semestre.—Le comité de régie a toute l'administration de l'Institut ; siège tous les quinze jours ; tient registre de ses procédés et fait rapport chaque mois ; il y a appel de ses décisions à l'Institut.—Les membres de l'Institut ou du comité de régie doivent garder le secret des délibérations.—Les rapports sont faits par écrit. Tous les procédés sont en français.—La fête patronale est celle de la Saint-Jean-Baptiste.—L'Institut ne pourra se dissoudre que du consentement unanime des neuf dixièmes des membres actifs.—Les membres honoraires peuvent être de toute origine ; ils n'ont aucun privilége quelconque.—Motion pour altérer ou suspendre la constitution : lue au commencement du semestre ; affichée un mois ; votée par les trois quarts des membres actifs présents à une assemblée d'une moins cinquante membres.

Règlement :—Séance le jeudi soir.—Quorum : dix membres actifs.—On procède dès qu'un quorum est formé.—*Ordre du jour* : Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Lecture, essai, déclamation ou autre. Discussion du jour, dont avis aura été donné. Proposition, choix d'essai ou sujet de lecture. Lecture des rapports. Seconde lecture et considération de rapports ou propositions.

Valeurs que possède l'Institut, à la date du 9 février 1856 :

Loyer de la chambre, par an	£ 25 0 0
59 volumes de littérature anglaise.....	15 5 3
82 " " française.....	27 17 0
3 fauteuils et 15 chaises à bras.....	5 6 3
4 pupitres	4 0 0
28 bancs, une table pour les journaux.....	23 15 0
2 tables, une armoire vitrée, une bibliothèque.....	6 10 0
1 boîte pour le scrutin, 2 lustres.....	1 10 0
1 poêle, 47 feuilles tuyaux,	4 7 3
3 paires chandliers, 5 cadres avec gravures.....	12 10 0
2	10 0 0
Divers	1 0 0
	£137 0 9

page
Richtitu
prop
Ce pM. Ja
du lo
parti
vendM. P
No. 2
passateur
1856,
1007

XIII

Les officiers étaient :

J. D.-Bourgeois, *Président.*

Pierre Dufour, 1er *Vice-Président.*

Pierre Chenet, 2e *Vice-Président.*

Louis Duhamel, *Secrétaire-Archiviste.*

François H. P. Desloges, *Secrétaire-Correspondant.*

Pierre Marier, *Trésorier.*

Geo. L. P. Carrière, *Bibliothécaire.*

Comité de Régie : J.-B. Turgeon, Antoine Cham-pagne, Augustin Roy, Charles H. Carrière, J. Bte. Richer, Charles Aumond.

Depuis un certain temps, les promoteurs de l'Institut songeaient à obtenir un terrain sur lequel ils se proposaient de bâtir un édifice approprié à ses besoins. Ce projet réussit en 1856, de la manière suivante :

Le 11 août, M. Richard William Scott achète de M. James Goodwin, au prix de cent louis, la moitié ouest du lot No. 2, côté sud de la rue Park, qui avait formé partie des terrains de l'artillerie. Le 30 août, M. Scott vend à l'Institut, au prix de cinq shillings.

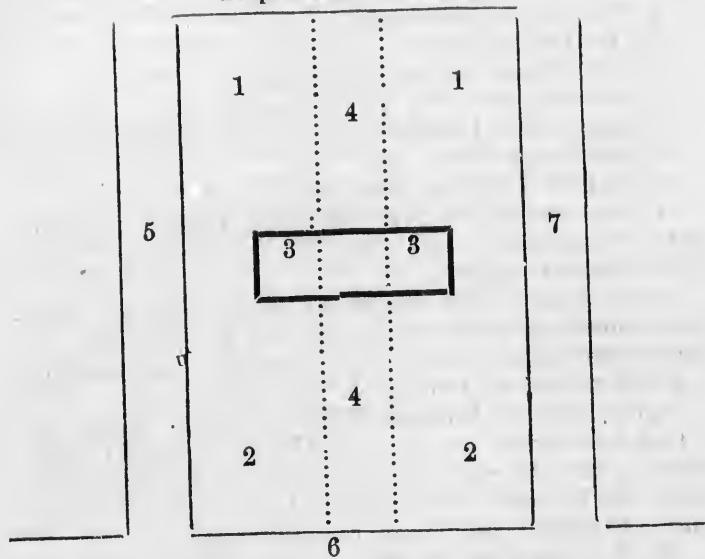
Le 4 septembre, M. Peter Aiken Egleson vend à M. Pierre Marier, au prix de cent louis le "Villa lot No. 2," côté sud de la rue Park. Le lendemain, M. Marier passe son titre à l'Institut moyennant cinq shillings.

Ces pièces sont enregistrées au bureau du régis-tateur du comté de Carleton, sous la date du 9 septembre 1856, livre K, No. 3, pages 123-26, dossiers 10077, 10079, 10080.

5 0 0
5 5 3
7 17 0
5 6 3
4 0 0
3 15 0
6 10 0
1 10 0
4 7 3
2 10 0
0 0 0
1 0 0

7 0 9

Propriété de l'Institut.



- | | |
|---|------------------------------|
| 1. Lot du gouvernement. | 4. Tracé de la rue Napoléon. |
| 2. Lot Egleason. | 5. La rue Park. |
| 3. L'Institut, en bois, 75 pieds de long. | 6. La rue du Roi. |
| | 7. La ruelle McClaren. |

Le front de cette propriété était sur le côté Est de la rue du Roi (*King*), en face de la rue de l'Eglise.

La rue du Roi était presque déserte. Les habitations ne s'étendaient pas si loin.

Le 30 octobre 1856, on voit par les délibérations que le bâtiment de l'Institut était assez avancé et que l'on songeait à quitter le marché By.

Le plus ancien registre qui nous reste de l'Institut commence à la date du 80 octobre 1856. Il y est fait mention de la pose de la pierre angulaire du nouvel édifice. Une annonce fut mise dans le *Citizen* et cent cinquante affiches, dans les deux langues, placardées par la ville. Malheureusement, au jour fixé, le lundi suivant, la pluie commença à tomber et conti-

nua plusieurs jours, rendant la rue King impraticable. La cérémonie n'eut jamais lieu. L'honorable R. W. Scott sut rappeler cette circonstance lorsque, vingt ans après, il assista à la pose de la pierre angulaire de l'édifice de la rue York.

A la même séance du 30 octobre, il fut décidé que les réunions où le public est admis se tiendraient régulièrement tous les quinze jours.

Ces séances publiques paraissent avoir été calquées sur un même modèle depuis la fondation de l'Institut jusqu'à ce jour. La pièce de résistance consiste en un ou deux discours, traitant de l'histoire du Canada, histoire étrangère, littérature en général, récits de voyage, etc. L'orateur lit quelques fois son œuvre, le plus souvent il parle sans manuscrit. Notons bien que ces "lectures" ou conférences, n'ont rien de commun avec le mode vulgaire des *penny readings* si en vogue dans Ontario, où celui qui a la parole se borne simplement à lire des passages d'auteurs célèbres, que tout le monde connaît. Les conférenciers de l'Institut se sont toujours piqués d'offrir à leurs auditeurs des productions du cru, et ce qui est assez remarquable, c'est que tous ont su répandre de l'intérêt sur les sujets qu'ils ont traités. Plusieurs ont atteint dans ce genre un degré d'adresse qui a lieu d'étonner quand on se figure, d'après le préjugé commun, que le mérite littéraire et les hautes études font tout le sel et la valeur de ces entretiens. Ce qui touche un public, surtout un public attaché à ses traditions religieuses et nationales, c'est l'examen sous toutes leurs faces, de ces mêmes traditions. Or, à Ottawa, ce précieux aliment, le sentiment national, existe vivace, et de plus, les auditeurs de l'Institut sont toujours les mêmes ; c'est le groupe intelligent, la crème de notre population. Ce public, hommes, femmes, jeunes filles, jeunes gens, peut être regardé comme formant partie de l'Institut.

Aux agréments de la parole, se joint le plaisir de la musique, dont les messieurs Marier, père et fils, ont été longtemps les principaux interprètes. Le chant a

aussi sa place marquée sur tous les programmes. Bref, bon an, mal an, cinquante personnes au moins prennent part aux soirées, comme acteurs, orateurs, chanteurs, musiciens.

Nous savons déjà que les Canadiens d'Ottawa avaient à cœur de ne pas rester en arrière des Anglais, des Ecossais et des Irlandais leurs concitoyens. Ils avaient formé diverses associations et s'occupaient de plusieurs questions importantes dans le moment.

Le 21 novembre, 1856, permission est donnée par l'Institut, au capitaine J.-B. Turgeon d'exercer sa compagnie de volontaires dans la salle (du marché). En janvier, il obtient d'y déposer ses armes "dans la chambre du comité de régie."

A la même séance, M. Turgeon propose que l'Institut s'occupe de la question des écoles séparées; il fait un bon discours sur le sujet. C'est peut-être lui qui a le plus efficacement agité les esprits dans Ottawa et les environs pour la revendication de ce droit légitime mais qu'il était si difficile de faire reconnaître dans le Haut-Canada.

L'instruction publique fut à cette époque le thème sur lequel brodèrent les orateurs de l'Institut. Cette même année le collège Saint-Joseph, se voyant à l'étroit dans son logement, encoignure des rues Sussex et de l'Eglise, construisit le bel édifice de la rue Wilbrod, à la Côte-de-Sable. Un journal français, le *Progrès*, était fondé au même temps pour servir d'organe à nos compatriotes d'Ottawa. Il est facile de voir par ces quelques notes, pourtant bien incomplètes, que la population française ne se laissait devancer en rien dans les choses de l'intelligence—et l'on pourrait ajouter que sur plus d'un point elle se montrait supérieure à celle des autres origines.

Mgr Guigues, voyant ces efforts tous dirigés vers un but louable et patriotique, permit à l'Institut de placer au collège Saint-Joseph deux ou trois élèves à raison de huit piastres par tête par année. Dès l'année suivante il étendit cette permission à six élèves et ce

privilége porté à neuf élèves en 1858 à été continué pendant plusieurs années. Les Révérends Pères O. M. I., qui dirigèrent le Collège, ont su généreusement entrer dans les vues de notre premier évêque, offrant ainsi le spectacle unique dans l'histoire du Canada d'une institution littéraire et d'un établissement d'éducation se coalisant pour procurer aux enfants pauvres les bienfaits de l'instruction.

C'est, dit-on, depuis ce moment que l'Institut prit l'habitude d'aller en corps saluer Sa Grandeur le jour de sa fête et le jour de l'An.

Les années 1856-7 furent remarquables par l'activité qui régnait dans l'Institut et par l'importance des mesures prises.

L'Institut sollicita du gouvernement une subvention annuelle.

On publia dans les journaux de Montréal quelques rapports qui attirèrent l'attention du Bas-Canada.

Les sièges aux séances publiques furent mis à quinze sous, ce qui les rendit de plus en plus populaires et productives.

La Saint-Jean-Baptiste est chômée avec un grand éclat.

Le club dramatique, qui existait depuis trois ou quatre ans, s'amalgame avec l'Institut, lui abandonnant ses costumes, etc., mais demeure comme branche séparée dans l'administration, ce qui eut un excellent effet.

La bibliothèque est augmentée considérablement par des achats de livres et des dons.

Au mois de janvier 1857, seize nouveaux membres sont inscrits.

On nous a raconté une touchante coutume qui se rapporte à ces premières années. Les membres qui ne saivaient pas lire se réunissaient le soir autour de ceux qui étaient plus favorisés qu'eux et écoutaient la lecture des journaux ou des livres. Combien y a-t-il de localités où se manifeste un pareil dévouement à la cause nationale ?

Les travaux de construction sur la rue du Roi sont repris au printemps de 1857. Le 5 mars, un comité est

nommé pour se procurer le bois nécessaire à sa complé-
tion. Le 21, ceux qui ont reçu des matériaux pour cet
objet sont priés de fournir leur rapport afin qu'on en
fasse mention dans les journaux. Des invitations pres-
santes sont adressées à tous ceux qui peuvent contribuer
à l'entreprise d'une manière ou d'une autre. Un bazar
s'organise sous la direction de messieurs J.-B. Marsan,
George Carrière, Dr Beaubien et Pierre Marier ; il est
couronné de succès. Le rapport ci-dessus mentionné
étant soumis, le 28 mars, on fait, séance tenante, une
souscription pour latter et crépir l'édifice. Le 16 avril,
les travaux étant en pleine activité, messieurs J.-B.
Turgeon, Pierre Rocque et E. Dumas sont nommés pour
les surveiller. Le 7 mai, M. André Gravelle, l'entre-
preneur, accepte de diriger, sans rémunération addition-
nelle, les personnes qui voudront bien donner des
corvées. La salle du Marché n'étant plus nécessaire, il
est décidé qu'on la remettra à la municipalité, en consé-
quence, messieurs Pierre Marier et Pierre Dufour, cau-
tions de l'Institut pour le loyer, sont déchargés de leur
responsabilité par le conseil de ville. Faute de moyens,
on ajourne l'érection d'un mai devant le nouvel Institut.
A la séance du 2 juillet, il est fait rapport sur le lattage
et le plâtrage, dont M. Joseph Campeau est l'entrepre-
neur. Les corniches doivent être posées sans retard.
M. Pierre Marier fera terminer "le chemin depuis l'Institut
à la barrière qui est en face." La municipalité est
priée de "terminer le trottoir de la rue de l'Eglise jus-
qu'au front de la rue du Roi," ce qui facilitera les
communications avec la partie la plus densément
habitée de la basse-ville. La nouvelle salle sera à la
disposition de la Saint-Jean-Baptiste pour la fête nationale.
Les citoyens pourront dresser un reposoir au Saint-
Sacrement, dans l'Institut, le jour de la procession. Dix
jours plus tard, il est décidé que l'édifice, qui souffre
du mauvais temps, sera lambrisé, le tout devant être
terminé le 25 août ; la plus basse soumission procure le
contrat à M. André Gravelle. Les 10 et 30 août, on
règle les arrérages dus au gouvernement et à M.
Eagleson sur les terrains.

C'est donc au mois de mai 1857 que l'Institut se transporta du Marché dans l'édifice de la rue du Roi.

Il avait lieu de se féliciter de sa carrière, car étant devenu le foyer de l'élément canadien-français dans Ottawa, il avait puissamment contribué à son développement et pouvait compter sur des jours de plus en plus prospères. Aussi quel ne fut pas le crève-cœur de ses chefs, lorsqu'ils leur fallut constater que le changement de localité menaçait d'anéantir de si belles et si justes espérances. La rue du Roi était un désert. Tant que dura la saison d'été, il n'y eut pas trop de plaintes, mais quand vint l'automne avec son cortège de pluies, temps froids, avec ses chemins détrempés, le courage abandonna les plus solides. On entreprit de se replier sur le centre de la population. Le 26 novembre, il fut résolu d'accepter l'offre bienveillante de Mgr Guigues et d'aller s'établir dans le vieux collège, au coin des rues Sussex et de l'Eglise. Tout reprit son cours accoutumé, sauf que l'Institut n'était pas logé chez lui.

En 1858, Ottawa fut choisie pour capitale des Canadas unis. Cette décision eut l'effet d'un coup de baguette magique, et les hommes intelligents qui inspiraient l'Institut se préparèrent à tirer parti de l'avenir qui s'ouvrirait devant eux.

Les élèves sortis du collège Saint-Joseph apportaient par leur éducation un nouvel appoint qu'ils surent utiliser. L'art oratoire, la musique, le drame, le chant fleurirent plus que jamais. La première époque se terminait ; la seconde devait durer jusqu'en 1865, date de l'arrivée des employés du gouvernement ; la troisième jusqu'à 1872, où fut nommé le comité qui érigea l'édifice de la rue York ; la quatrième dure encore.

Les premiers rapports avec la France sont indiqués par un abonnement au *Journal des Débats* (4 mars 1858). (1) Bientôt un événement plus considérable se

(1) L'année suivante, abonnement au *Moniteur*, de Paris, "à cause de la guerre d'Italie," dit le registre.

produisit. Le 18 novembre, le R. P. Tabaret, O. M. I., annonça qu'il avait reçu de l'empereur Napoléon III, un magnifique don de livres. Ce cadeau, vraiment princier, est encore ce que notre bibliothèque renferme de plus remarquable. On en trouvera la liste ailleurs.

Comme il fallait se procurer une salle pour admettre le public, il fut décidé, le 14 avril 1859, de louer de nouveau le local du Marché, au prix de soixante piastres par année. Les décosations, etc., commencées le 19 mai, furent terminées à la fin du mois ; on y remarquait des peintures à fresques, dues au pinceau de M. Marcoux ; elles étaient d'un bel effet, mais pas encore complétées lorsque le 26 mai on y transporta provisoirement des meubles pour recevoir les ministres du gouvernement qui visitaient la future capitale. En cette occasion, on ajouta au plan des décosations, voyant bien que, à l'avenir, il serait nécessaire de tenir la salle sur le meilleur pied possible. Enfin, le 4 juin, l'Institut était installé au marché By. Treize nouveaux membres se firent inscrire ce jour-là. Le 1er décembre, on effectua une assurance sur les meubles et la bibliothèque, qui venait de s'élargir de quarante-huit volumes achetés. On se félicite chaleureusement sur la bonne apparence que présente la grande salle. Enfin les soirées publiques sont reprises. Depuis cette date, elles ont toujours été bien suivies, se maintenant au nombre de quinze à vingt par hiver.

Ces nouveaux arrangements avaient été facilités par les commissaires des écoles séparées, qui, à partir du 1er juin, occupèrent l'Institut de la rue du Roi moyennant un loyer de cinquante piastres par année. Une association dite des Maîtres de Pensions adopta en même temps la salle du marché By pour y tenir ses assemblées, payant à l'Institut deux piastres par séance. En somme, le loyer du Marché se trouvait couvert.

En 1858, (2 juin) M. Scott avait été prié de s'intéresser auprès du gouvernement pour obtenir gratuitement le lot de la rue du Roi.

L'année suivante, il réussit à faire accorder une

subvention annuelle de trois cents piastres, ce qui consolida définitivement l'institution.

Quelques-uns des sujets discutés en séances privées à cette époque, sont caractéristiques :

"Le Catholicisme est le principe de la vraie liberté."

"Le Commerce est-il plus avantageux pour la jeunesse canadienne que toute autre profession ?"

"Quel est le plus avantageux pour Ottawa : la fixation du siège du gouvernement à Ottawa, ou la construction du canal du lac Huron ?"

"Est-il plus avantageux au Canada de rester sous la domination anglaise, ou bien de passer sous la domination française ?"

"L'Angleterre doit-elle s'allier aux Autrichiens contre l'Italie, ou demeurer neutre ?"

"La paix en Europe, faite par Napoléon III, est-elle glorieuse pour la France, pour l'armée française et pour son général en chef ?"

En 1860, le nombre des membres payant augmenta de moitié.

La bibliothèque atteignit le chiffre de six cents six volumes dont trois cents quatre-vingt six lus l'hiver 1859-1860. Il n'y avait que huit journaux reçus directement : *Le Journal de l'Instruction Publique*, *La Minerve*, *Le Canadien*, *Le Courrier du Canada*, *L'Ordre*, *L'Echo du Cabinet de Lecture Paroissiale*, *Le Moniteur* (Paris) et *le Journal des Débats* (Paris)—mais plusieurs autres feuilles étaient fournies avec régularité par les membres qui les recevaient en leur nom.

Le 15 mars, l'Institut prit l'initiative de la fondation d'un journal en langue française, qui parut de bonne heure cet automne. C'était le *Courrier d'Outaouais*.

La construction du parlement commence au printemps de cette année. Le 23 août, le gardien de l'Institut reçoit ordre de hisser des drapeaux et d'illuminer, "à l'occasion du prince de Galles qui posera la pierre angulaire du parlement."

M. Rameau, qui visitait le Canada, donna une conférence à l'Institut cet automne.

L'édifice de la rue du Roi n'allant plus aux commissaires des écoles, il fut décidé, le 6 mars 1860, de le louer à M. Antoine Fréchette, pour l'espace de dix ans, à raison de quatre-vingts piastres par année. Cet arrangement n'ayant pu être exécuté, le terrain fut mis en vente le 28 août. Comme les acheteurs étaient rares, Mgr Guigues consentit, le 11 avril 1861, à échanger un terrain avec bâtiment en voie de construction qu'il possédait en face de l'évêché, pour le terrain et l'édifice de l'Institut. Le projet en resta là. Le 4 novembre 1861, pour remettre la propriété de la rue King en vente, il fut résolu qu'on la diviserait en terrains de ville. Quant à l'édifice même on le transporterait sur le terrain situé en face de la cathédrale si le gouvernement voulait vendre celui-ci aux mêmes conditions (\$600) que le lot voisin cédé tout récemment à l'association Saint-Patrice, voulant, dit le registre "nous rapprocher du centre de la population canadienne-française." La chose fut conclue sans retard, par l'entremise de l'honorable R.-W. Scott, alors représentant d'Ottawa dans la législature.

Les commissaires des écoles occupaient toujours l'édifice de la rue du Roi; ils ne le quittèrent qu'au commencement de l'été de 1862, comme on le verra.

Que les vicissitudes et les traverses de notre Institut servent d'enseignement aux Canadiens qui parfois sont tentés d'abandonner l'œuvre patriotique.

Un grand malheur arriva le 20 janvier 1862. Le marché By fut consumé par le feu, et avec lui une grande partie de la bibliothèque, où près de trois cents volumes, (légère assurance) et tout le mobilier, évalué à deux cent cinquante piastres, (non assuré). Le cours annuel fut interrompu.

En attendant mieux, les membres se réfugièrent dans le troisième étage de la maison nouvellement construite, (celle dont il a été fait mention) en face de l'évêché, à raison d'un loyer de quarante piastres. Sans perdre de temps, le mobilier indispensable fut acheté, l'édi-

fice de la rue du Roi transporté rue Sussex, des améliorations variées menées à bonne fin, et quand tout fut réparé, remis en place, les chagrins furent oubliés ; on se tourna vers l'avenir. Pas de dettes : trois piastres dans le coffre !

C'est le 22 mai 1862 que fut prise la résolution de transporter, pièce par pièce, l'édifice de la rue du Roi. Le 3 juillet, l'ouvrage était terminé, mais il avait fallu raccourcir le bâtiment de 9 pieds pour le réduire à la mesure de la largeur du terrain : soixante-six pieds. En conséquence, une galerie ou jubé, fut construit à l'un des bouts de la salle faisant face à la scène (1). Puis on s'occupa des embellissements, lesquels se trouvèrent terminés très à propos au milieu de septembre.

Grand total des dépenses : six cent seize piastres. Nos compatriotes avaient plus d'un motif de faire diligence. Le *Temperance Hall*, situé près du *Russell House* aujourd'hui, venait d'être réduit en cendres, ainsi que la salle du marché By. La première fête qui se présenta dût donc avoir lieu à l'Institut. L'ouverture du chemin de fer "d'Ogdensburg, Rome et Watertown" y fut célébrée vers le 20 août par un banquet que les citoyens d'Ottawa donnèrent aux chefs de cette entreprise, qui mettait leur ville en rapport direct avec New-York et Boston. Dans les comptes fournis le 25 septembre, il est fait mention de vingt-six piastres de recettes pour "loyer de la salle à l'occasion de la visite américaine."

Quelques jours après, lord Monck, gouverneur-général, devant visiter la ville, on achète deux drapeaux. Enfin, les dernières chaises achetées et payées, une plantation d'arbres d'ornement faite des deux côtés de l'allée qui débouche sur la rue Sussex, l'Institut se vit dans une situation enviable, certainement supérieure à n'importe quel cercle de ce genre existant dans le Bas-Canada.

(1) Le 3 juillet, les amateurs dramatiques de M. Jean Ethier s'exercent dans la salle.

Ottawa renfermait quinze mille âmes dont un tiers de Canadiens-Français.

Quoique l'inauguration n'eut lieu que le 17 décembre, (1) il y eut, le 2 octobre, une prise de possession en forme. Ouvrons le registre : Les membres se félicitent "d'avoir élevé un édifice qui met l'Institut au-dessus de toutes les institutions de son genre en cette ville."

"L'Institut possède plusieurs terrains (2) dont la vente, aidant à la prospérité de ses finances, assure sa stabilité, et lui promet le plus bel avenir."

A part les revenus ordinaires, l'Institut touchait des loyers du *Cercle Littéraire*, des *Amateurs Dramatiques*, et de deux compagnies de volontaires commandées par les capitaines Varin et Beaubien.

L'hiver 1863-64, il y eut quatre cent neuf volumes de prêtés. Au commencement de 1865, la bibliothèque renfermait cent cinquante-sept volumes reçus en cadeau dont quarante-cinq anglais ; en voici la provenance :

L'empereur Napoléon,	71
Mgr Guigues,	20
H. J. Friel,	15
J. D. Bourgeois,	11
François Scott,	9
Jean Bareille,	6
Autres dons.	25

157

à part les livres de loi, livres *bleus*, etc.

Dans le semestre finissant avec le mois de mars 1865, seize nouveaux membres sont inscrits. Le 12 mai, on s'abonne à sept journaux importants.

Le 19 juillet 1865, des démarches sont faites pour obtenir la charte de l'Institut conformément à la nouvelle loi. Le 3 août il y a séance à ce sujet. L'acte

(1) On acheta à cette époque pour cinquante-cinq piastres de costumes de théâtre.

(2) Treize lots, rue du Roi. Il en fut vendu sept en 1864, puis trois autres bientôt après. En mai 1865, il était dû à l'Institut sur ces dix terrains : \$1,564.

légal se lit au chapitre 97, 29 Victoria (1865); il a été modifié en 1866 (30 Vict., chap. 139) et en 1875 (39 Vict., province d'Ontario.)

Les employés du gouvernement commencèrent à arriver en 1865. Le 3 août est inscrit René Steckel, le premier d'entre eux qui entra à l'Institut. M. J. P. M. Lecourt suivit peu après.

Les bureaux du gouvernement furent installés presque tous ensemble, en septembre et octobre. Plusieurs employés s'empressèrent de se présenter à l'Institut, tant pour encourager un cercle si digne de sympathie que pour y former des connaissances parmi la population d'Ottawa.

En même temps *Le Canada* commença à paraître, rue York. M. E. Gérin en était le rédacteur.

Le 9 septembre, M. Robert McGreevy fait présent à l'Institut d'un mai de quatre-vingt pieds de hauteur.

De 1865 à 1870, il a été donné à la bibliothèque de l'Institut cent soixante et treize volumes (dont vingt-trois anglais) trente brochures, deux cartes rurales et soixante et treize ouvrages de droit, livres bleus, etc.

Principaux donateurs, venus avec le gouvernement :

N. F. Boissonnault, 30 vols.

J. P. M. Lecourt, 24 "

L. J. Casault, 14 "

Ls. Cadieux, 14 "

A. N. Montpetit, 10 "

G. E. Desbarats, 8 "

Eug. Tétu, 6 "

Narcisse Turgeon, 6 "

Benj. Willement, 6 "

Et. Parent, 5 " et 25 brochures.

D'Ottawa :

L. A. Grison, 14 "

Mad. J. Bte. Lortie, 12 "

Le 5 janvier 1866, M. Pierre Marier rachète (pour le compte de l'Institut) du bureau des terres de la

couronne, au prix de trois cents piastres le lot No 1 ($\frac{1}{4}$ acre) au sud de la rue Park. Le 10, l'Institut achète du même bureau, au prix de cent cinquante piastres, la moitié ouest ($\frac{1}{2}$ acre) du lot No 2, sud de la rue Park. Le même jour, l'Institut achète aussi du même bureau, au prix de six cents piastres, le lot No 2, ouest de la rue Sussex, mesurant vingt-trois mille six cents chaînons carrés. (voir Secrétariat d'Etat *Lib. L. G.* fol. 70, 107, 108, à la date du 11 janvier 1866)

En 1866, l'abbé Chabert tint dans l'Institut un cours de dessins appliqués à l'industrie.

Pendant les quatre années qui suivirent il ne se passa rien de remarquable. Du reste l'élan était donné, la population française de la capitale faisait dignement son devoir.

Il est juste de noter parmi les fondations qui ont contribué à fortifier notre élément national, l'Union Saint-Joseph (1863) la société Saint-Pierre (1873) la Saint-Thomas (1875) et la société de Construction (1875).

Lorsque M. Drapeau fut élu président en 1870, il fonda le "Cercle des Familles" qui a introduit pour ainsi dire, une vie nouvelle dans l'Institut. Les soirées devinrent plus fréquentes que jamais. Les conférences, la musique, le drame y fleurirent d'une manière remarquable. Bref, quand M. Drapeau quitta la présidence en 1872, l'Institut avait repris une vigueur qui promettait beaucoup.

Ces succès, cette prospérité, le besoin de compter avec les développements et les améliorations que la ville elle-même subissait dans la période d'activité extraordinaire qui va de 1866 à 1874, avaient plus d'une fois provoqué l'examen des ressources que l'Institut pouvait employer pour se loger plus spacieusement et, on peut le dire, plus dignement, car à force d'âge, l'édifice de bois de la rue Sussex devenait impossible.

Une assemblée eut lieu, le 16 juillet 1874, pour choisir l'emplacement du nouvel édifice. On se décida pour le lot No. 3, rue York, appartenant à

Mon
piast

prés
parti
impa
entre
ne m
bord
arde

titut
Nos
son s
titut
avait
couv
porta
M. A

dit a
ses i
heur
Mon
titut
gues
ving
œuvr
notre
mièr
d'hu
ceau
a fait
toujo
la su

époq
Chau
très-

No 1
hète
es, la
Park.
reau,
t rue
hous
107,

un

ne se
nné,
ment

ont
nion
) la
875.)
0, il
pour
irées
nces,
e re
rési
qui

apter
ville
raor
e fois
uvait
peut
ce de

1874,
n se
nt à

Monsieur Bédard et qui fut acheté au prix de cinq mille piastres.

Le comité de construction, formé en 1873, sous la présidence de M. Joseph Tassé, était à l'œuvre, et à partir du jour de l'achat du terrain, on attendit avec impatience qu'il eut soumis un rapport définitif pour entreprendre enfin l'érection du bâtiment. Les choses ne marchèrent pas aussi vite qu'on l'avait cru tout d'abord, mais le comité n'en travailla pas moins avec une ardeur et un courage dignes de tout éloge.

Le 28 octobre 1874, eut lieu, dans la salle de l'Institut, le banquet donné par Monseigneur Duhamel à Nos Seigneurs les évêques et au clergé, à l'occasion de son sacre. Ce fut une réunion imposante et dont l'Institut se regarda comme hautement honoré. La salle avait été décorée pour la circonstance ; les murs étaient couverts d'inscriptions et de tentures et d'écussons portant les noms de tous les évêques des deux provinces. M. Alphonse Benoit avait présidé à ses préparatifs.

Le 8 novembre, une députation de l'Institut se rendit au palais épiscopal, pour présenter à Sa Grandeur ses respectueux hommages, et ses vœux pour son bonheur et le succès de son administration diocésaine. Monseigneur voulut bien accorder son patronage à l'Institut, disant : "Notre vénérable et regretté Mgr Guigues vous a accordé son patronage pendant plus de vingt ans, je veux être son successeur dans cette belle œuvre, si propre à conserver l'esprit d'union parmi notre population canadienne.... J'ai assisté aux premières séances de l'Institut dont vous êtes aujourd'hui les dignes représentants. Il était alors à son berceau ; depuis, j'ai constaté avec plaisir les progrès qu'il a faits ; j'ai toujours aimé sa conduite, parce qu'il m'a toujours paru soumis aux enseignements de l'Eglise, sous la surveillance de mon digne prédécesseur."

Le goût des conférences publiques prit, à cette époque, un essor général. A Saint-Jean-Baptiste des Chaudières, on organisa une série de soirées qui furent très-brillantes et auxquelles assistait en foule la popu-

lation de cette paroisse privée, par la distance, du plaisir de se rendre aux séances de l'Institut. Dans Sainte-Anne, on érigea un vaste bâtiment qui est resté la salle publique de la paroisse, l'une des plus commodes en ce genre que l'on puisse désirer.

Dans l'Institut, les soirées continuèrent sur un excellent pied. De 1870 à 1877, elles ont jeté un éclat qui ne s'est pas démenti un instant. Citons ici quelques passages du discours prononcé par le président le 28 avril 1875 :

" Histoire, poésie, voyages, théâtre, sciences, nous avons eu de tout cela dans le cours de l'hiver qui se termine, et pourquoi ?—parce qu'il existe parmi nous des talents, des spécialités diverses, toujours heureux de contribuer à l'œuvre de l'Institut. Réciter des vers, débiter un discours étudié, faire une causerie à l'emporte-pièce, improviser ou coudre adroitemment ensemble des traits légers, des anecdotes, discuter un point de science, donner un cadre familier à des considérations élevées, tel est le tableau que nous présentent les séances de l'Institut... Nous avons nos chanteuses, nos musiciens, des talents qui sont bien à nous et que les autres nationalités nous ont plus d'une fois enviés... Quand une œuvre comme la nôtre reçoit un encouragement aussi général, on peut compter sur un résultat encore plus beau que celui que nous osions désirer autrefois. Le projet de construction s'exécutera, n'en doutons pas !... A qui revient l'honneur de ces travaux ? Je vais tâcher de l'expliquer brièvement. L'idée d'un cours public est aussi ancienne que l'Institut. Elle a presque constamment été mise en vigueur, mais jamais elle n'a été aussi largement comprise que depuis 1870—and cela se comprend. Si elle n'avait pas avant cette date pris de l'extension, c'est parce que, humainement, on ne saurait créer tout d'un coup un état de choses un peu difficile, fût-ce même l'entreprise la plus nationale et la plus méritoire. Depuis quelques années, ceux qui se sont dévoués à ce mouvement ont marché de progrès en progrès. Tout s'agit et prospère autour de nous. Il fallait bien agir, nous

aussi. Les difficultés des premières années, c'est-à-dire l'époque de la fondation, qui est toujours critique, était passée ; aussi, lorsque des personnes zélées et habiles ont voulu imprimer un élan nouveau à notre association, elles ont trouvé le terrain prêt à recevoir la semence. Je me bornerai à nommer M. Stanislas Drapeau qui a travaillé sans relâche à la stabilité du cours public et M. Joseph Tassé qui me semble avoir atteint dans ce genre la dernière limite du succès.

"Ces deux présidents, sans faire oublier leurs prédécesseurs, ont droit à notre reconnaissance pour ce qu'ils ont accompli.... Rien n'atteste mieux l'à propos de ce cours du "Cercle des Familles" que le nombre croissant de nos membres et l'attachement que les familles canadiennes portent aux séances publiques de l'Institut..... Cinq ou six classes de personnes sont identifiées avec ce long et laborieux travail : les anciens directeurs, les conférenciers, les musiciens, les amateurs dramatiques, les membres ordinaires et le public qui fréquente cette salle par amour pour nos traditions françaises et canadiennes... Le mérite, vous le voyez, est reparti sur un nombre de têtes—c'est ce qui fait notre force; notre confiance dans l'avenir...

"Une pensée unique anime aujourd'hui chacun de nous : éléver un édifice plus spacieux que celui-ci et plus commode sous bien des rapports... Avec un logis convenable, nous réaliserons le projet si longtemps caressé de réunir, dans les occasions solennelles, toutes les sociétés de langue française qui existent dans Ottawa. Il y en a une vingtaine, dont sept ou huit importantes. L'exiguité du local nous a toujours privé de l'avantage d'un groupement, d'un seul quartier-général, au moyen duquel ces forces patriotiques prendraient une valeur qui n'échappe à l'esprit de personne. Si après avoir donné depuis quelques années des preuves d'une vitalité surprenante en raison de notre petit nombre, si après avoir consolidé une institution littéraire comme l'Institut, nous arrivions à pouvoir montrer à nos compatriotes de toutes origines un vaste édifice qui

serait le boulevard de notre peuple à Ottawa, quel bon heur et quelle satisfaction pour nous tous!... Je dirai un mot des œuvres littéraires sorties de notre Institut. La plupart ont été publiées dans les revues et les journaux. Il serait facile, en les comptant, de démontrer que les membres de l'Institut d'Ottawa fournissent assidument à la presse des écrits de genres très-variés et qu'en somme il sort de notre cercle plus d'ouvrages de plume que de n'importe quel groupe dans toute la confédération.

Un fait remarquable c'est que plus des trois quarts de ceux qui ont rempli des fonctions dans l'Institut ont prospéré ; cela doit être, pour la jeunesse qui travaille et veut se rendre utile, un grand motif d'encouragement. Ceux qui consacrent une partie de leurs loisirs aux cercles littéraires y apprennent à parler, écrire et administrer les affaires qui sont en général indispensables soit dans la vie privée, soit dans la vie publique. C'est dans nos Instituts que se forment nos citoyens de marque. Rien d'étonnant donc si nous retrouvons aujourd'hui à la tête de la population canadienne-française d'Ottawa la plupart des anciens officiers de l'humble mais utile association qui nous occupe.

Après des démarches et des travaux qu'il serait fastidieux d'énumérer, le comité de construction présenta un rapport qui fut adopté le 10 février 1876 et qui servit de base aux opérations qui suivent :

Le 18, les premières toises de pierre sont portées sur le terrain. Le 17 mars, l'architecte, M. James R. Bowes, soumet définitivement les plans et devis, qui sont approuvés. Le 9 avril, ouverture de trente-cinq soumissions. Le 20, le contrat est signé avec l'entrepreneur. Le 24, les excavations sont commencées. Le 16 mai l'Institut ferme son dernier cours public dans l'ancien édifice. Le 23 mai la première pierre de taille est posée au niveau de la rue. Le 26 juin, bénédiction de la pierre angulaire.

Arrêtons-nous sur cette cérémonie, l'une des plus

imposantes dont les citoyens d'Ottawa garderont le souvenir.

Cette année-là, la fête nationale devait être célébrée le 26 (lundi) au lieu du 24. L'Institut s'entendit avec la société Saint-Jean-Baptiste pour que tous les corps canadiens fussent présents, rue York, après la messe solennelle de la circonstance. Il a rarement été vu à Ottawa un pareil concours, tant par le nombre des personnes que par le coup-d'œil que présentait la cérémonie. Le nouvel édifice, déjà élevé de sept ou huit pieds, formait une immense plateforme où étaient placés les invités, les délégations, etc., au milieu des étendards, des drapeaux flottants, des bouquets de verdure et autres décos de d'un fort bon goût. Les ministres de la couronne y assistaient et quelques-uns firent de chaleureux discours en l'honneur de notre Institut.

Monseigneur Duhamel fit la bénédiction, après quoi, il adressa la parole à la foule qui remplissait la rue York — la rue la plus large d'Ottawa, qui est pourtant la ville la plus favorisée sous ce rapport.

En cette occasion comme l'année suivante, lors de l'inauguration de l'édifice, la presse anglaise de la capitale consacra toute une page à la description de la cérémonie.

Un coffret de zinc, hermétiquement fermé, fut déposé dans la pierre angulaire. Il renferme les notes et renseignements les plus exacts que l'on a pu se procurer sur le passé de l'Institut, mais rien d'aussi complet, toutefois, que le présent travail, qui a été préparé avec tout le soin possible quant à l'exactitude des dates et des faits principaux.

Repronons l'énumération des travaux de construction.

Le 10 juillet, pose de la pierre pâle destinée à recevoir l'écusson au dessus de la grande porte. Le 18, pose de la plate-forme (en une seule pierre) du balcon. Le 4 août, toute la façade est terminée. Le 2 septembre, on commence à poser la couverture qui est terminée le 16. Le crépissage commence le 14. A la

première neige, le 2 décembre, l'édifice était fermé de toutes parts depuis longtemps et pouvait presque déjà être habité. La séance d'adieu dans la salle de la rue Sussex eut lieu le 14 décembre, et le 26, le comité de construction siégea dans le nouvel Institut. Le surlendemain, les membres y tinrent leur première séance hebdomadaire. La grande salle du soubassement était terminée, ainsi que les six chambres de comités, etc. Quant à la partie supérieure de l'édifice, la salle du théâtre, elle ne fut occupée qu'au mois de juin suivant, pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste, ou plutôt quelques jours auparavant, puisque le 19 l'Institut y donna une première séance publique—néanmoins, l'entrepreneur ne livra définitivement l'édifice que le 20 septembre, et ce n'est que le 4 octobre (le soir des élections annuelles) que le comité de construction remit le tout aux mains de l'Institut.

Nommons ici les personnes, qui ont exécuté ce travail :

James Bowes, architecte ; F. X. L'Heureux, entrepreneur ; Pierre Marié, taillage de la pierre ; Robert Crain, posage de la pierre ; E. G. Laverdure, plombier ; T. Pruneau, peintre. Les MM. Capello et Falitzia ont décoré la grande salle et la scène.

Le 24 octobre eut lieu la soirée d'inauguration ; le lendemain la convention littéraire et le banquet.

Terminons cette esquisse bien imparfaite par la description du drapeau de l'Institut :

Sur un fond blanc qui nous rappelle
Des temps qui ne reviendront plus,
La double croix rouge étincelle
En évoquant d'autres vertus.

Le castor, la feuille d'érable,
Ont remplacé les lys anciens ;
C'est le présent—qu'il soit durable :
Avant tout, soyons Canadiens.

BENJAMIN SULTE.

XXXII

Présidents de l'Institut.

- 1852.—J. B. Turgeon.
1853.—Dr J. C. Trottier de Beaubien.
1853.—J. B. Turgeon.
1854.—Dr J. C. T. de Beaubien.
1854.—John Bonnassina.
1855.—Dr J. C. T. de Beaubien.
1856.—J. D. Bourgeois.
1856, octobre.—P. Comte.
1857, 2 avril—Dr Beaubien.
1857, 8 oct.—J.-B. Richer.
1858, 8 avril—Dr Beaubien.
1858, 25 oct.—Dr Beaubien.
1859, 7 avril—Dr St. Jean.
1860, 12 avril—Dr Riel.
1860, 4 oct.—Dr Riel.
1861, 4 avril—P. Comte.
1861, 17 oct.—P. Comte.
1862, 3 avril—Dr St. Jean
1863, 9 avril—Dr Riel.
1864, 22 avril—Dr St. Jean.
1865, 12 mai—J.-B. Turgeon.
1865, 3 oct.—J.-B. Turgeon.
1866, 5 avril—Dr St. Jean.
1868, 2 avril—J. W. Peachy.
1870, 7 avril—Stanislas Drapeau.
1872, 4 avril—E. P. Dorion.
1872, 1 août—Joseph Tassé.
1874, 2 oct.—Benjamin Sulte.
1876, 4 oct.—Alphonse Benoit.
1878, 3 octobre—Augustin Laperrière.
-

co
p
L
p
fa
v
d
el
d
té
l'
q

p
ve
de
pl
ef
de
ne
au
ra
ne

25e ANNIVERSAIRE

DE

L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA.

COMPTE-RENDU DE LA CELEBRATION.

Depuis longtemps il existe parmi nous des sociétés consacrées aux lettres, aux sciences et aux arts, et cependant il en est peu qui comptent beaucoup d'années. La plus ancienne, la Société Historique de Québec, n'a pas encore atteint son onzième lustre, et l'on pourrait facilement énumérer les autres associations qui ont vécu un quart de siècle. Si nous allions dresser la liste des institutions qui ont disparu trop tôt de la scène, elle serait malheureusement déjà longue. Il nous faudrait citer l'Institut Canadien-Français, le Cercle Littéraire et la Société Philharmonique, de Montréal, l'Institut Canadien, des Trois-Rivières, l'Union Catholique, de Saint-Hyacinthe, et combien d'autres ?

A juger par les débuts, on pouvait espérer pour plusieurs de ces sociétés une plus longue carrière. A voir le zèle de leurs fondateurs, le nombre et le talent des sociétaires, les travaux importants qu'ils ont accomplis, on eût cru qu'elles étaient appelées à travailler efficacement pendant bien des années dans le champ de notre littérature. Mais le zèle se refroidit en général trop tôt parmi nous ; nous sommes pleins de feu au départ, mais nous n'avons pas toujours la persévérence qui peut nous faire atteindre sûrement le but de notre course. Et puis, notre public n'est pas sans repro-

ches ; il voit souvent d'un œil indifférent les efforts intellectuels les plus louables, et son apathie a bien des fois découragé les promoteurs de nos institutions littéraires.

Jusqu'à présent l'Institut Canadien-Français d'Ottawa peut se féliciter d'avoir échappé au vent de l'adversité, qui en a emporté prématurément tant d'autres. Fondé, en 1852, par des hommes de cœur et d'énergie, il a réussi à se maintenir au milieu de bien des difficultés, et, loin de diminuer, le zèle de ses membres semble n'avoir fait que grandir avec le temps. Cela ressortira tellement dans le cours de ce compte-rendu, qu'il serait oiseux d'en faire ici la démonstration.

L'Institut compte donc vingt-cinq ans révolus : c'est un âge très-respectable pour une société littéraire. Il a d'autant plus lieu de s'applaudir de sa vitalité, qu'il est la seule institution de ce genre qui ait pour but la conservation de la langue française et le développement de notre littérature dans la province d'Ontario, où domine presque exclusivement l'élément anglo-saxon.

Pour bien des raisons, il importait donc à l'Institut de ne pas laisser passer inaperçu un événement aussi important dans son histoire que son vingt-cinquième anniversaire.

En vue de cette célébration, les directeurs de l'Institut concentraient leurs efforts depuis quelque temps pour assurer la construction d'un édifice magnifique, dont l'inauguration coïnciderait avec cette fête, et ils ont pu mener à bonne fin cette entreprise, la plus considérable qu'ait jamais encore tentée une société littéraire au Canada.

C'était donc un double événement de la plus haute importance que l'Institut avait à célébrer. Il avait voulu que rien ne manquât à la solennité, aussi y avait-il convié non-seulement toute la population française de la capitale, mais tous nos littérateurs français et des représentants des sociétés sœurs d'Ottawa et de la province de Québec. Pour donner un effet pratique à cette réunion, l'Institut avait invité ces écrivains distingués à se former en convention, sous

intell-
s fois
aires.
d'Ot-
l'ad-
utres.
ergie,
s dif-
nbres
Cela
endu,

rolus:
térai-
talité,
pour
déve-
d'On-
ment

l'Ins-
ement
t-cin-

s de
elque
e ma-
cette
prise,
e une

plus
r. Il
aussi
ation
teurs
d'Ot-
r un
nvité
sous

ses auspices, pour y traiter et y discuter plusieurs questions qui intéressent au plus haut point les lettres et l'histoire dans le pays.

Cette grande fête a eu lieu les 24 et 25 octobre 1877, et elle a produit des résultats assez remarquables, en même temps qu'elle a eu assez de retentissement, pour nous justifier de vouloir en laisser un souvenir durable. La Convention littéraire—la première du genre au Canada — a sans doute été la partie saillante de la fête ; mais elle fut précédée d'une grande séance littéraire et musicale, et couronnée par un banquet, qui n'ont pas peu contribué à l'éclat de la célébration.

La soirée eut lieu sous le patronage de Son Excellence le gouverneur-général et de Sa Grandeur l'évêque d'Ottawa ; de longtemps on n'oubliera le talent des personnes qui y prirent part, et le discours que prononça l'honorable M. Chauveau, le doyen de nos écrivains, le prince de nos orateurs, restera comme l'une des plus belles pièces d'éloquence que l'on ait entendues dans le pays. Qui, y ayant participé, a oublié ce gai, ce délicieux, cet intéressant banquet, qui eût mérité d'être chanté par Horace ? Qui a oublié ces éloquentes discours, ces paroles ardentes et patriotiques, ce feu roulant de bons mots, de fines plaisanteries, qui donnaient à ce festin littéraire un cachet si particulièrement agréable ?

Cette fête, elle ne sera pas stérile en résultats. Elle aura pour effet tout d'abord de stimuler les membres de l'Institut à faire de nouveaux efforts pour remplir encore avec plus de succès la belle mission intellectuelle et patriotique qui leur incombe. Elle leur vaudra de nombreuses et honorables adhésions qui leur seront fort utiles dans l'occasion. Elle aura réussi à créer des relations plus étroites entre les associations littéraires du pays, entre nos principaux écrivains, à éveiller l'attention publique sur les progrès de notre littérature, et à donner à tous un grand exemple de ce que peut faire le travail persévérant quand il s'alimente aux sources vivifiantes de la religion et du patriotismé

SOIREE LITTERAIRE ET MUSICALE.

Malgré l'inclémence de la température, la soirée d'inauguration du 24 octobre a obtenu un grand succès : elle eut lieu dans la nouvelle et magnifique salle de l'Institut. Riches décors, brillante illumination, auditoire nombreux et distingué, rien ne manquait au coup-d'œil. Deux loges avaient été mises à la disposition de Son Excellence le gouverneur général, de lady Dufferin et de leur suite, et une autre était occupée par Sa Grandeur l'évêque d'Ottawa, M. l'abbé Jouvent, V. G., le supérieur du Séminaire d'Ottawa. Des sièges particuliers avaient été réservés à l'hon. M. Chauveau, aux hon. MM. Laflamme et Pelletier, membres du gouvernement fédéral, aux anciens présidents de l'Institut : MM. J.-B. Turgeon, Dr St. Jean, J.-W. Peachy, Stanislas Drapeau, Joseph Tassé et Benjamin Sulte, et aux membres de la Convention littéraire.

La soirée commença à huit heures ; voici quel en était le programme :

- 1o. Ouverture, "Le Royal Dindon." Orchestre.
Orchétré pour la circonstance.
- Discours.—Le Président de l'Institut.
M. ALPHONSE BENOIT.
- 2o. Duo.—" Il faut me céder..... " " Chalet." Adam.
MM. E. GAUTHIER et F. R. E. CAMPEAU.
- 3o. Staccato—" Polka chantante." R. Mulder.
Avec accompagnement d'orchestre et de piano.
Mme L. DAURAY.
- 4o. Solo de flûte—" Le bonheur de se revoir ", avec variations... Tulou.
M. R. STECKEL.
- 5o. Solo—" O mon Fernand." " Favorite." Donizetti.
Mlle J. AUMOND.
- 6o. Scène comique—" Un vieux monsieur de l'Orchestre." ...Boieldieu.
M. LOUIS DAURAY.

7o. Polka..... Orchestre.
Avec solo de cornet.

LISCHEN ET FRITZHEN.

SAYNETTE EN UN ACTE PAR P. BOISSELOT.

Musique d'Offenbach.

Accompagnement de piano par Mlle LEDA PEACHY.

Personnages.

Lischen..... Mlle Alphonsine Peachy.
Fritzchen..... M. Robert Peachy.
8o. Enclume Polka, avec accompagnement d'enclume..... Orchestre.

Discours.—L'Hon. P. J. O. CHAUVEAU.

9o. Valse—"La Police montée"..... Orchestre.

APOTHICAIRE ET PERRUQUIER.

OPÉRETTE EN UN ACTE.

Musique d'Offenbach.

Personnages.

Boudinet—Rontier..... M. E. Kimber.
Chilpéric—Perruquier..... F. R. E. Canpeau.
Plumoiseau—Apothicaire..... Robert Peachy.
Sempronia—Fille de Boudinet..... Mlle A. Lapierre.
Accompagnement de piano par Mlle A. BOULAY.

Dieu sauve la Reine.

Le programme de la soirée a été habilement exécuté et a vivement intéressé l'auditoire. Discours, opérettes, musique, chant, rien n'a manqué pour varier la séance et démontrer que l'Institut sait au besoin ne négliger aucun des beaux-arts.

Discours de M. Alph. Benoît.

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT

Plaise à Votre Excellence,

Monseigneur,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est agréable de vous exprimer la vive satisfaction que nous ressentons envoyant un auditoire nombreux et choisi se

presser dans cette salle pour assister à cette séance solennelle. Je suis heureux aussi de venir, au nom de l'Institut, souhaiter une bienvenue cordiale aux visiteurs distingués, partis des différents points de la province de Québec pour prendre part à notre fête. Leur présence est pour nous un témoignage flatteur de l'intérêt qu'ils portent à cette institution. Oui, Messieurs, soyez les bienvenus dans cette maison comme vous l'êtes dans notre cité, comme vous l'êtes parmi notre population. Tous, nous sommes fiers de rencontrer en vous des amis dévoués à une même cause, à de mêmes aspirations, ainsi que de généreux défenseurs de nos institutions et de notre langue.

Une des principales raisons qui nous réunissent ici, ce soir, est l'inauguration de cet édifice.

Je dirai tout d'abord que l'on se tromperait étrangement si on allait croire que ce temple, consacré spécialement à l'histoire, aux arts et aux sciences, a été élevé uniquement par quelques princes de la fortune. Non, Messieurs, tout somptueux qu'eût été un pareil cadeau, un attrait lui aurait manqué: notre population, en admirant ce beau monument, ne s'y serait pas sentie chez elle, car pour que cette maison fût vraiment la maison du peuple, il fallait qu'elle fût bâtie par le peuple; aussi, cette pensée est-elle venue s'harmoniser parfaitement avec la faiblesse de nos moyens pécuniaires. Le peuple avait besoin de contribuer au succès de cette œuvre pour sa satisfaction, pour sa gloire—si vous me permettez le mot—and nous avions besoin de son concours pour obtenir ce résultat. Il nous fallait l'assistance de tous, celle du pauvre comme celle du riche.

Un très-grand nombre de nos compatriotes nous ont activement secondés dans cette entreprise, chacun dans la mesure de ses forces. Quelques-uns même ont donné sans songer à leurs faibles ressources, n'écoulant que la patriotique impulsion de leur cœur; et, s'il m'était permis de commettre une indiscrétion, je dirais que plus d'une de ces pierres a coûté quelques sacrifices à plusieurs de nos ouvriers; car, en ces temps de crise financière, c'était peut être autant de retranché sur le nécessaire de la famille. Honneur à eux, car ils ont compris que ces sacrifices seraient féconds en résultats; ils ont compris que l'éducation du peuple est une source de progrès et de grandeur, en même temps qu'une des meilleures sauvegardes pour une nationalité; ils ont compris, dis-je, que ce monument renfermerait en lui-même une nouvelle force pour notre

population, et serait aussi une preuve bien haute de ce que peut faire l'esprit de concorde et d'union.

Je tiens aussi à constater, et cela n'est que simple justice, que nous avons eu la satisfaction de compter parmi nos souscripteurs bien des noms étrangers à la nationalité franco-canadienne ; c'était là encore un témoignage précieux d'admiration pour notre œuvre et un puissant encouragement dans nos travaux. La générosité publique, à notre égard, ne paraît pas encore épisée, puisque chaque jour nous avons l'avantage de voir s'inscrire les noms de nouveaux souscripteurs sur la liste toujours ouverte en faveur du fonds de construction. Nous avons eu déjà l'occasion de les remercier publiquement ; mais nous nous faisons un devoir de leur renouveler ici l'expression de notre gratitude, en les priant de croire que la bienveillance dont était empreint cet acte de générosité en a, pour nous, doublé le prix.

Mais nous devons, avant tout, le succès de cette entreprise au comité de construction. Ce comité, composé de quelques hommes de cœur, doués d'une grande énergie, d'un patriottisme ardent, a eu bien des difficultés à surmonter pendant les quatre années qu'ont duré ses travaux ; mais il a su vaincre ces obstacles par des efforts opiniâtres, et si ce monument est aujourd'hui debout, faisant à la fois notre orgueil et notre espoir pour l'avenir, remercions tout d'abord le comité de construction ; aussi, suis-je sûr d'exprimer le sentiment non-seulement de l'Institut, mais de toute la population, en proclamant que ce comité a bien mérité de la patrie et des lettres françaises.

Une seconde raison qui nous réunit encore est l'occasion du 25e anniversaire de cet Institut.

Il y a bientôt trente ans, un groupe de Canadiens venait s'établir sur ce coin de terre alors très peu peuplé. Ils n'étaient pas nombreux, mais dans chacune de ces poitrines battait un cœur généreux, un cœur plein de loyauté et d'amour pour la patrie. A peine furent-ils installés qu'ils devinrent en butte à une malheureuse rivalité de race de la part de ceux qui s'y trouvaient déjà — rivalité qui, je suis heureux de le dire, a été presque entièrement bannie de cette ville pour faire place à une légitime émulation. Quoi qu'il en soit, ils durent tenir ferme, ils durent serrer leurs rangs pour augmenter leurs forces et pour conjurer la tempête qui grandissait autour d'eux.

Cette lutte dura plusieurs années, et ce fut au milieu de ces difficultés que naquit l'idée d'implanter parmi eux un

nouvel élément d'union et de force, un élément qui put être en même temps une source de progrès intellectuel et moral. Ce fut, animés de ces sentiments qu'ils résolurent de fonder une association littéraire ayant pour but de conserver parmi eux leur religion, leur langue, leurs traditions nationales. Il leur a fallu bien du courage et de la persistance, mais leur énergie a su triompher des obstacles. Ils comprenaient qu'une association de ce genre renfermait le principe de tout ce qui pouvait et devait exercer quelque influence sur l'avenir, la prospérité, et la grandeur future de la nationalité franco-canadienne dans cette partie du pays.

Leurs débuts, il est vrai, se firent sans bruit, mais non dans l'ombre. Ils choisirent pour lieu de leur réunion une chambre de fort modeste apparence, où ils s'assemblaient une fois par semaine. L'Institut en était à sa première année d'existence; c'était en 1852. Avec l'accroissement de la population, cette jeune société recruta chaque année de nouveaux membres, et bientôt il fallut quitter l'humble chambre de la rue Cumberland pour s'installer dans une maison plus spacieuse, au coin des rues York et Cumberland. Un peu plus tard, l'Institut fut transporté dans l'édifice occupé par les Frères de la Doctrine Chrétienne, rue Sussex. On était alors en 1866, époque où l'Institut fut constitué par acte du Parlement sous le nom de "l'Institut-Canadien-Français de la cité d'Ottawa."

Quelques années après, l'Institut se trouva possesseur d'un magnifique terrain situé en face de l'église cathédrale, où il a bâti une salle publique qui subsiste encore. Mais ce local lui-même finit, dans la suite, par n'être plus en rapport avec les besoins de l'institution, et il fut alors décidé d'entreprendre la construction d'un édifice aux proportions plus vastes, qui nous permit de donner plus d'extension à notre œuvre. Ces murs sont là maintenant pour témoigner du succès de cette belle et grande idée.

Je n'insisterai pas ici sur l'importance de la mission de cette société, ni sur les heureux résultats qu'elle est appelée à produire. Une voix aussi éloquente que bien connue vous dira toutes ces choses dans quelques instants. En effet, personne mieux que l'écrivain distingué que nous aurons l'avantage d'entendre, ne peut être en état de connaître le rôle et l'influence que la littérature canadienne est appelée à exercer dans ce pays. L'un des fondateurs d'une de nos plus florissantes sociétés littéraires—l'Institut-Canadien de Québec—membre de plusieurs

sociétés scientifiques, s'étant identifié, pour ainsi dire, avec le progrès de notre jeune littérature, il a pu, mieux que personne peut-être, se rendre compte de l'importance de ces institutions au point de vue intellectuel et moral.

Ces deux fêtes que nous célébrons offrent une coïncidence assez rare, pour ne pas dire unique jusqu'à présent. Aussi, nous n'avons pas voulu laisser passer ce double événement sans lui donner, si cela était possible, un résultat pratique, qui en fût le digne couronnement. Pour cela, nous n'avons cru pouvoir mieux faire que d'organiser une Convention littéraire à laquelle ont été invités bon nombre d'écrivains et de journalistes canadiens, ainsi que des représentants des sociétés-sœurs de la province de Québec, afin de discuter, dans une réunion commune, plusieurs questions intimement liées à la littérature et à l'histoire nationale.

Je ne saurais terminer ces quelques observations sans remercier hautement, au nom de l'Institut, Son Excellence d'avoir bien voulu accepter le patronage de cette soirée. La présence du chef de l'Etat, en une circonstance aussi solennelle, nous est particulièrement agréable, car nous savons reconnaître en lui non-seulement l'un des gouverneurs les plus justement respectés qui aient présidé aux destinées de ce pays, mais, aussi, l'orateur éloquent, l'homme de lettres accompli, l'ami des beaux-arts, dont l'esprit actif et éclairé semble se complaire dans les HAUTES LATITUDES (1), dans les hautes régions de l'intelligence.

Nous sommes aussi très-sensibles à l'honneur que nous fait le premier pasteur de ce diocèse en assistant à l'inauguration de cet édifice. Sa Grandeur l'évêque d'Ottawa nous a appris, au reste, à compter en toute circonstance sur son concours, sur son intelligente sollicitude ; Elle continue, à notre égard, les belles traditions de son vénéré prédécesseur, donnant ainsi une nouvelle preuve à l'appui de cette parole d'un écrivain français : Que toujours l'Eglise aime, recherche, honore les lettres humaines.

(1) Allusion à un très-intéressant récit de voyage publié par lord Dufferin sous le titre : *Letters from the High Latitudes*. Ce livre a été traduit en français par Mr T. P. Bédard.

Discours de M. Chauveau.

M. le Président de l'Institut.

Milord, Milady, Monseigneur,

Mesdames et Messieurs.

Les grands hommes qui ont découvert et colonisé notre pays, comme autrefois César, ont fait l'histoire de leurs voyages, de leurs combats, de leurs conquêtes. Comme le vainqueur des Gaules, Jacques-Cartier et Champlain nous ont laissé leurs commentaires écrits dans le style simple, énergique et naïf de leurs époques respectives; Jacques-Cartier dans la langue de Rabelais, Champlain dans celle de Montaigne et de Saint-François de Sales.

Avec quel plaisir ne lit-on pas encore aujourd'hui ces glorieuses chroniques où se trouve en germe la future grandeur de notre pays, où brille l'aurore de cette partie de notre histoire que lord Elgin a si bien caractérisée en l'appelant l'âge héroïque du Canada!

Chacun des endroits devenus célèbres depuis, où se livrent maints combats, où s'élèvent aujourd'hui nos grandes villes, où ont existé ces nombreuses forteresses que la main du temps et l'incurie des hommes ont presque toutes détruites; chacun de ces endroits a été décrit et comme marqué d'avance d'un sceau prophétique dans le récit des voyageurs, des guerriers, des missionnaires qui ont été nos premiers écrivains, nos premiers historiens et qui auraient pu mettre pour épigraphe à leurs livres : "Quorum pars magna fui."

Or il se trouve que Champlain, dans la relation du voyage qu'il eut la hardiesse de faire en 1613, c'est-à-dire il y a deux cent soixante et quatre années, jusqu'au lac des Alouettes, à la recherche de la grande mer du Nord, a parfaitement décrit l'endroit où s'élève aujourd'hui la capitale de la Confédération canadienne.

Rien n'y manque, ni la rivière qui vient du Nord, ni celle qui vient du Sud et qui, à son entrée, fait une chute d'eau admirable et qui toutes deux se jettent dans la grande rivière à l'endroit où se trouve un promontoire et une autre grande chute d'eau au bas d'une quantité de petites îles, chute qui, ajoute-t-il, "tombe avec une telle impétuosité qu'il s'y est creusé par succession de temps un large et profond bassin, si bien que l'eau courant là dedans circulairement et au mi-

lieu y faisant de gros bouillons a fait que les sauvages l'appellent *Asticou*, qui veut dire *Chaudière*.

Puis il décrit la cérémonie que les sauvages se croyaient obligés de faire dans ce lieu, leurs chants, leurs danses au pied de la grande chute, le sacrifice qu'ils offraient au génie de cet endroit, dont la beauté, la majesté, la sublimité frappaient d'une supersticieuse terreur ces âmes incultes et naïves.

Longtemps, longtemps encore après Champlain, les échos de l'Ottawa ne répéteront que le bruit de ses dangereux rapides, de ses chutes imposantes, que le cri de guerre de l'Indien, que les chants de nos hardis voyageurs.

Puis, après avoir porté sur ses eaux les riches dépouilles des animaux sauvages, ces fourrures que l'on échangeait contre l'eau-de-vie et les armes à feu, il porta bientôt et les chênes et les plus géants enlevés à nos forêts vierges.

Au commencement de notre siècle, à peu près deux cents ans après la première description de l'Ottawa donnée par Champlain, il n'y avait encore qu'une petite bourgade à l'endroit où devait s'élever Bytown.

Plus tard, une ville bien petite et bien modeste est fondée par l'homme entreprenant et intelligent, à qui nous devons le canal du Rideau. Quelques marchands, quelques ouvriers, quelques soldats, formèrent la population, à laquelle s'ajoutèrent de temps à autre les troupes bruyantes de nos voyageurs et de nos forestiers.

Puis, un jour, la petite ville changea le nom de son fondateur pour celui du fleuve qui coule à ses pieds, et devint la capitale d'une bonne moitié de l'Amérique du Nord.

En adressant la parole aux membres de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, il m'est impossible de ne pas songer qu'ils renouvellent aujourd'hui, dans une certaine mesure, la prise de possession qui fut faite, il y a si longtemps, de ce promontoire, de ce site, qui ne le céda en beauté qu'à un seul autre en Amérique, celui de la ville fondée par Champlain lui-même sur les bords du Saint-Laurent.

Non pas qu'aujourd'hui ce site, cette ville, ce vaste territoire doivent appartenir à eux seuls, non pas qu'ils doivent voir avec jalouse ceux d'une autre race, d'une autre langue, d'une autre religion qui, pénétrant presque de suite après la conquête dans l'intérieur du pays, y ont foudré cette grande et puissante province d'Ontario ; mais bien parce que au centre de la Confédération, sur les confins des deux provinces les plus importantes, il leur convient d'affirmer l'existence et la vitalité de leur nationalité, et parce qu'ils ne sauraient le faire d'une manière plus heureuse et plus inof-

fensive qu'en élevant ce nouveau sanctuaire aux lettres françaises sur la rive sud de l'Outaouais.

Déjà de nombreux monuments, églises, colléges, couvents, hôpitaux, écoles, de toute sorte se sont groupés comme par enchantement autour des magnifiques édifices qui font l'orgueil de notre nouvelle puissance ; déjà nos compatriotes ont pris dans le commerce, dans l'industrie, dans la politique de la nouvelle capitale, dans la colonisation des deux rives de l'Ottawa, une part importante ; ils consacrent aujourd'hui tous ces progrès, ils complètent leur organisation sociale en couronnant les travaux d'un groupe ardent, intelligent, et persévérant de jeunes littérateurs, en réalisant ce qui était depuis si longtemps le rêve de leur ambition si noble et si désintéressée.

Permettez-moi de vous le dire, Messieurs de l'Institut, vos progrès ont étonné les autres sociétés littéraires qui ont répondu à votre appel, et qui sont venues assister à votre triomphe tout en vous enviant votre succès. Elles se demandent comment avec si peu de ressources apparentes, avec tant d'obstacles à vaincre, comment au milieu de tant d'autres préoccupations, de tant de sujets de distraction, vous avez pu faire si bien et si vite un aussi grand travail.

La réponse est facile : elle se trouve dans trois mots qui mériteraient d'être votre devise : union, dévouement, persévérance.

L'union vous a permis de concentrer vos efforts, de les diriger vers un même but.

Que de closes du même genre ont été tentées ailleurs et qui n'ont pas pu réussir ou qui après avoir eu un commencement, un semblant de succès, sont tombées, ont disparu parce que l'on a épargné ses forces, parce que l'on s'est défié les uns des autres, parce que l'on a cherché à aggraver les dissensiments résultant des tendances de l'esprit humain qui ne sauraient en toutes choses être les mêmes.

N'est-ce pas assez, Messieurs, que de revendiquer une même origine, que de parler une même langue, que de croire aux mêmes dogmes, que d'aimer de tout cœur une même et noble patrie ? Faut-il parce que les uns auront quelque préférence pour une école littéraire ou politique, d'autres pour une autre, se diviser et laisser incomplet le monument élevé au prix de tant de peines et de sacrifices ?

Pour vous tenir ainsi unis que de générosité mutuelle, que de délicates attentions, que d'ingénieuses précautions il a fallu que vous apportiez constamment les uns envers les autres ! Se ménager, se concilier, se combattre même sans se

blesser, que cela est difficile et cependant que cela est essentiel ! La condescendance, le bon vouloir réciproque, ce n'est rien en apparence ; c'est tout en réalité.

Du reste, ce sujet est un de ceux sur lesquels il faut glisser et ne pas appuyer. Le silence, la discréetion sont les plus sûres garanties de la paix et de la concorde. Je me hâte donc de passer au second talisman qui a contribué à vos merveilleux succès.

Le dévouement ! Oh, me dira-t-on, le dévouement envers les choses de l'art, de la science, de la littérature, cela est bien facile, cela va de soi-même pour peu que l'on ait l'esprit bien fait et le cœur bien placé. Qu'y a-t-il de plus fascinante que l'éloquence et la poésie ? De plus enivrant que la musique, de plus absorbant que les sciences morales et politiques, de plus intéressant que les recherches historiques et scientifiques ?

Cela est vrai, Messieurs, une fois que l'on s'y est livré. La chose pour un grand nombre d'entre vous paraît heureusement toute naturelle.

Mais regardez autour de vous, écoutez les bruits qui s'élèvent de toutes parts. Ecoutez,—vous le pouvez sans danger— Ecoutez un instant les voix impérieuses et tumultueuses qui poussent tant de jeunes gens soit vers les labeurs asservissants de la cupidité, soit vers l'ainour effréné des jouissances grossières, et dites-moi s'il n'y a pas quelque mérite à passer la tête haute et le cœur libre entre ces deux écueils de la société moderne ?

N'y a-t-il pas à notre époque et sur notre continent comme un culte de la fortune, comme une réprobation dédaigneuse de tout ce qui ne rapporte pas un profit matériel immédiat ?

Et pour le fouler aux pieds ce culte, pour la braver cette réprobation froide, et pour bien dire silencieuse, pour consacrer malgré cela des heures et des journées à la culture purement littéraire, philosophique ou artistique de son intelligence ; pour tenter de propager ces goûts autour de soi, eh ! bien, il faut du dévouement ! Ceux-là le savent à qui l'on a souvent jeté avec dédain le titre de rêveurs ! Ceux-là le savent qui voulant le progrès intellectuel ont souvent entendu demander autour d'eux : A quoi tout cela sert-il ? Qu'est-ce que cela rapporte ?

Messieurs, vous le savez sans doute vous-même, vous avez dû vaincre bien des résistances, prêcher bien des incrédules, triompher de bien des hésitations avant d'en arriver où vous en êtes aujourd'hui

Vous étiez peu nombreux dans le principe ; vous aviez peu de ressources ; en cela même peut-être a été le secret de votre force. Chacun de vous s'est dit que de toute nécessité la valeur devait suppléer au nombre, que ce n'était qu'en multipliant ses efforts qu'il atteindrait le but commun.

Vous vous êtes dit qu'il y avait dans l'œuvre humble en apparence, d'une utilité douteuse aux yeux de quelques-uns, un grand résultat à obtenir, qu'il y avait à conquérir dans la capitale du Canada, sur les confins d'une autre province un poste d'honneur pour notre race et notre langue.

Notre langue, Messieurs, ah ! que de fois depuis plus d'un siècle a-t-on prédit qu'elle allait disparaître ! Que de fois on a voulu la proscrire ! Que de fois on nous a invité à l'abandonner, à la dédaigner pour une autre langue, dont on ne nous vantait point l'incontestable beauté, mais que l'on nous présentait comme plus utile au point de vue de l'unique aventure qu'il y ait au monde, l'acquisition de la fortune.

Eh bien, à cela il n'y avait qu'une réponse à faire, c'était celle du philosophe à qui l'on niait le mouvement et qui le prouvait en marchant.

Vous avez su parler et écrire votre langue de manière à la faire aimer et admirer d'un grand nombre de ceux qui vous entouraient. Vous avez su faire reconnaître en vous par de là les mers les co-héritiers de la gloire littéraire du dix-septième siècle et, si l'on vous reproche quelque chose, c'est de n'avoir point ajouté à l'héritage fraternel les embellissements d'un goût douteux, qui quelque fois le déparent ailleurs.

Et avec cela un grand nombre d'entre vous ont suivi la moitié du conseil qu'on leur donnait. Ils n'ont pas oublié ni dédaigné le français, mais ils ont appris l'anglais.

Ils ont cru que parler les deux langues par excellence du monde moderne n'était pour personne un signe d'infériorité. Ils ont cru qu'avoir à leur service ces deux puissants instruments de civilisation, qu'être libre de puiser dans ces deux grands trésors de la science et de la littérature, ce n'était tout au plus que l'embarras de trop grandes richesses.

Ils se sont dit : si un trop grand nombre de nos co-sujets d'origine britannique dédaignent notre langue, si ayant tant d'excellentes occasions de l'apprendre ils aiment mieux ne pas la savoir, alors, tant pis pour eux ! Pour nous, sachons affirmer les droits de notre nationalité ; pour les conserver, faisons même souvent de généreux sacrifices de vanité ou d'influence personnelle ; mais soyons en mesure de pouvoir

revendiquer au besoin nos priviléges de sujets britanniques dans la langue de l'empire.

C'est ce qu'ont fait Papineau, Vallières, La Fontaine, Morin, Cartier, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus.

Et ils avaient de grands exemples sous les yeux. Ils n'ignoraient pas qu'un des hommes les plus illustres de la magistrature anglaise, qu'un des plus éloquents défenseurs, je dirai mieux, un des fondateurs des libertés constitutionnelles de l'Empire, lord Brougham, était aussi fier de ses discours et de ses écrits en langue française que de ceux qu'il avait faits dans sa langue maternelle.

Lord Elgin, qui le premier, je crois, a lu le discours du trône dans les deux langues, et cela au moment où nous venions de reconquérir l'usage officiel du français, lord Elgin en plus d'une occasion a su être aussi éloquent dans la langue de Bossuet que dans celle de Shakespeare.

Mais vous mêmes, Messieurs, vous avez ici dans le haut patronage accordé à cette soirée, un autre exemple d'un homme d'Etat anglais qui sait apprécier la langue de nos pères. Vous n'ignorez pas non plus que l'auteur d'un livre charmant sur les régions polaires s'est fait gloire d'écrire une lettre gracieuse et sympathique aux lecteurs de la traduction française de son ouvrage (Vifs applaudissements).

Du reste, les efforts que nous avons faits pour faire aimer notre langue, pour la populariser autour de nous, tout en montrant une juste appréciation de celle qui est de beaucoup la plus répandue dans la Confédération, ces efforts ont porté leurs fruits.

Un fait assez insignifiant peut-être en lui-même, mais dont les conséquences sont dignes de votre attention, vient de se produire.

Un touriste américain qui, comme bien d'autres touristes, a pris les impressions d'autrui pour les siennes, vient de parler assez légèrement de nos institutions d'éducation, de notre état social, de notre littérature.

Il fut un temps, ou au moins une partie de la presse anglaise aurait reproduit avec plaisir ces remarques qui ne s'adressent évidemment qu'à la population française, et il s'en serait suivi une polémique désagréable entre les organes des deux nationalités.

Au lieu de cela que voyons-nous ? Tandis que la presse française garde le silence, la presse anglaise, sans distinction de parti politique, a pris notre cause en main, elle l'a fait avec vigueur, avec talent : elle a montré autant d'indigna-

tion que si l'injustice eût été commise envers la partie de la population qu'elle représente.

Je ne connais rien qui puisse être d'un meilleur augure pour l'avenir de notre pays, rien qui prouve mieux qu'il y a aujourd'hui un peuple canadien fier de sa double origine, de sa double nationalité, un peuple canadien animé d'un même esprit patriotique, malgré les diversités et les nuances qui ne feront que le rendre plus intéressant aux yeux des autres nations.

Et pourquoi en serait-il autrement ? Pourquoi ne formerions-nous pas un fond commun des gloires de nos deux mères patries ? Pourquoi ne pas vénérer ensemble les grands hommes de notre histoire ? Pourquoi séparerions-nous le nom de Baldwin de celui de La Fontaine, puisqu'ils ont été unis à l'époque de nos plus belles luttes politiques ? Pourquoi n'imiterions-nous point la généreuse pensée de lord Dalhousie, qui malgré ses torts envers nos hommes publics, au milieu des querelles dans lesquelles il s'était laissé entraîner, conserva encore assez de grandeur d'àme pour élever un même monument aux deux héros qui ont scellé de leur sang les plus belles pages de notre histoire, et pour l'orner d'une inscription sublime pleine d'enseignements pour la postérité canadienne.

La Providence qui a permis qu'il en fut ainsi, qui a permis que les deux derniers combats livrés entre les Anglais et les Français sous les murs de Québec, aient été, l'un une victoire anglaise, l'autre une victoire française ; la Providence qui a inspiré assez de justice, assez de sage prévision de l'avenir aux hommes d'Etat anglais, pour conserver notre autonomie, à nous-mêmes assez de courage, de dévouement et de persévérance, pour ne pas la laisser entamer, pour, au contraire, l'étendre et la développer ; la Providence a certainement voulu qu'il y eût ici un peuple portant la double empreinte des deux nations auxquelles elle a depuis tant de siècles prodigué tant de bienfaits en retour de l'accomplissement de la sublime mission de civilisation chrétienne qui leur a été confiée dans le monde entier.

Pardon, Messieurs, si de la sphère plus modeste de vos travaux et de vos efforts, je me laisse entraîner vers celle qui embrasse à la fois le passé et l'avenir de notre pays. C'est à vous la faute ; c'est l'idée du dévouement que vous avez montré pour cette jeune et utile institution qui a reporté mes pensées vers l'ensemble des généreux efforts qui doivent assurer la prospérité de notre jeune Confédération.

Ce dévouement, Messieurs, par là même qu'il était si grand, était menacé d'un danger sérieux. Tout effort intellectuel laisse après lui une lassitude morale, à laquelle il est difficile d'échapper. La vertu qui nous en fait triompher, c'est le troisième talisman que j'ai nommé, c'est la persévérance.

Hélas, il ne faut point nous le dissimuler, si dans l'ensemble de ses luttes, notre race se montre éminemment douée de cette vertu, il n'en est pas toujours ainsi dans le détail des entreprises particulières. Nous faisons preuve sous ce rapport d'un singulier mélange de constance et d'inconstance, nous commençons bien des choses que nous n'achevons point pour les recommencer sous une autre forme.

Il y a chez nous un amour de la lutte qui fait que nous luttons courageusement jusqu'au succès; mais nous abandonnons quelquefois à elle-même la chose qui a su réussir. Il nous arrivera de nous intéresser à quelque autre œuvre nouvelle qui vient faire concurrence à l'ancienne. C'est ainsi que nous multiplions inutilement les institutions, que nous divisons nos forces, et que nous en perdons la plus grande part.

En théorie, chacun admet qu'il en est ainsi, personne presque ne vent en convenir lorsqu'on en vient à la pratique.

Votre persévérance jusqu'ici, Messieurs, dans votre noble entreprise vous a conduit au succès, mais permettez-moi de vous le dire, vous touchez au moment critique où le plein développement étant obtenu, l'insouciance qui résulte d'une trop grande confiance peut tout compromettre.

Heureusement, Messieurs, il vous reste encore plusieurs choses à faire pour compléter votre institution. Il vous reste surtout à agrandir votre bibliothèque, ce qui est pour une institution littéraire le véritable monument. Vous mettrez, dans cette autre entreprise, je n'en doute point, la même constance que vous avez mise à doter Ottawa de cette belle maison où vous avez convoqué toutes ces sociétés amies quoique rivales.

Tout vous engage à persévéérer. La faveur que vous accordent les plus hautes autorités de l'Eglise et de l'Etat, la présence parmi nous de lord et lady Dufferin, celle de tant de hauts dignitaires, la complaisance avec laquelle tous les artistes d'Ottawa vous prêtent leur concours; les sourires encourageants de vos mères, de vos sœurs, de vos épouses, de vos amies, qui ornent en ce moment votre salle, sont autant de gages que vous étendrez et développerez sans cesse l'œuvre que vous avez entreprise.

Elle est une de ces œuvres de civilisation et de moralisa-

tion qui deviennent de plus en plus importantes à mesure que le matérialisme et le positivisme nous envahissent. Elle consiste à réserver au moins un petit coin où, à certaines heures, l'esprit vient se rafraîchir au contact de l'art et de la poésie, où l'on peut oublier les passions, les haines, les intérêts sordides qui nous envahissent.

Il me semble qu'au sortir de ce petit sanctuaire vous pourrez regarder avec plus de plaisir, avec un sentiment plus vrai de sa beauté, cette grande nature qui nous environne et que le père de notre patrie vit autrefois dans toute sa primitive splendeur.

Qui sait ? Peut-être aussi le vieux génie auquel sacrifiaient les sauvages du temps de Champlain, réfugié dans quelque grotte profonde, ou planant la nuit sur les édifices de votre ville, chassé qu'il est par le mouvement de votre industrie, indigné de voir les deux grandes cataractes auxquelles il préside amoindries par nos impitoyables inventions, sourira-t-il en vous voyant lutter encore pour ce qui reste de poésie et d'idéal dans notre pauvre monde.

Dans tous les cas, des esprits plus puissants et plus réels que celui là, les nobles patrons célestes que vous invoquez dans vos fêtes patriotiques et religieuses vous encourageront, vous béniront et vous protégeront.

L'œuvre si bien commencée, non-seulement se maintiendra, mais elle deviendra le foyer, le centre d'autres institutions semblables à mesure que notre race et notre langue se répandront sur les deux rives de l'Outaouais et de ses nombreux tributaires. Elle y conservera l'amour et le respect des grandes choses, le véritable patriotisme, cet esprit à la fois ferme et conciliant, nécessaire au fonctionnement du système politique au centre duquel vous vous trouvez placé.

Il était onze heures quand se termina cette intéressante soirée. Presque tout le travail d'organisation avait été fait par M. Augustin Laperrière, assisté de M. Louis Dauray : ces deux messieurs contribuent depuis longtemps au succès des soirées qui se donnent sous les auspices de l'Institut.

LA CONVENTION.

L'idée de réunir les littérateurs franco-canadiens du pays en convention, à l'occasion du 25e anniversaire de l'Institut, fut suggérée par M. Joseph Tassé, à une séance particulière de l'Institut. Ce projet ayant été approuvé à l'unanimité par les membres de l'Institut, M. Tassé fut chargé d'adresser les invitations nécessaires, de choisir les sujets des conférences et des matières à discuter, et de prendre toutes les autres mesures propres à faciliter l'organisation de la Convention.

Le 17 septembre 1877, la circulaire suivante était adressée aux principaux membres des sociétés sœurs et à la plupart de nos écrivains français, et la bienveillance avec laquelle elle fut généralement accueillie ne tarda pas à démontrer que le succès de la fête littéraire projetée n'était plus douteux.

OTTAWA, 17 septembre 1877.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'**INSTITUT-CANADIEN FRANCAIS** célébrera, les 24 et 25 octobre prochain, le 25e anniversaire de sa fondation, et inaugurera en même temps la grande salle de son nouvel édifice.

Pour perpétuer le souvenir de ce double événement, il a été décidé de donner une soirée littéraire et dramatique, le 24 du susdit mois, et de tenir une Convention, le lendemain, à laquelle sont invités nos littérateurs et journalistes, ainsi que les principaux membres des sociétés littéraires et historiques de la province de Québec.

A cette Convention seront traitées et discutées les questions suivantes :

1o. Les meilleurs moyens à prendre pour développer la littérature franco-canadienne.

2o. L'importance de nos archives historiques ; les lieux où elles sont disséminées ; les moyens à adopter pour en assurer la conservation et la publication.

3o. Les droits d'auteur au Canada ; ce qu'ils sont ; ce qu'ils devraient être.

J'espère qu'il vous sera possible, Monsieur, d'accepter l'invitation de prendre part à cette réunion, la première du genre dans le pays, ce qui sera pour nous une preuve sensible de l'intérêt que vous portez à l'œuvre véritablement nationale de notre Institut.

J'ai bien l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
JOSEPH TASSÉ,
Pour le Comité de la Convention.

La Convention se réunit, le 25 octobre, à dix heures du matin, dans la grande salle de l'Institut, en présence d'un auditoire nombreux, parmi lequel on remarquait Sa Grandeur l'Evêque d'Ottawa et plusieurs membres du clergé. M. Alphonse Benoît agissait comme président, et M. L.-H. Filteau, comme secrétaire.

La Convention se composait des Messieurs suivants :

QUÉBEC.

L'Institut Canadien. — Représenté par l'hon. P. J. O. Chauveau, MM. L.P. Lemay, Louis P. Turcotte, H. A. Turcotte et H. J.J.B. Chouinard.

La Société Littéraire et Historique. — Représentée par le Colonel Strange, M.J.M. LeMoine.

Le Cercle Catholique de Québec. — Représenté par le Dr N. E. Dionne.

Le Dr Miles représentait le Surintendant de l'Instruction Publique dans la province de Québec.

MM. A. N. Montpetit, Ernest Gagnon.

MONTRÉAL.

Société Historique de Montréal. — Représentée par l'hon. P. J. O. Chauveau.

L'Union Catholique de Montréal. — Représenée par MM. A. de Bonpart, A. Leclaire et J. A. Descaries.

OTTAWA.

Institut Canadien-Français. — Représenté par MM. Alphonse Benoit, Joseph Tassé, B. Sulte, L. O. David, A. Laperrière, Dr Saint-Jean, M. P., L. H. Filteau, J. A. Pinard.

Société Littéraire et Historique. — Représentée par MM. LeSueur, Thornburn, E. A. Meredith.

Union Catholique. — MM. J. J. Kehoe, Dr Saint-Pierre, S. Léveillé.

Dr J.C. Taché, l'abbé Tanguay, MM. Alphonse Lusignan, Achille Fréchette, Stanislas Drapeau, D. Brymner.

Le Président souhaita la bienvenue aux membres de la Convention, les remercia d'avoir accepté en aussi grand nombre l'invitation de l'Institut, et dit qu'il augurait les meilleurs résultats de cette réunion de littérateurs et de représentants des sociétés littéraires du pays.

Lecture fut faite ensuite des lettres de créance des délégués et des réponses suivantes aux invitations du comité d'organisation :

QUÉBEC, 3 octobre 1877.

JOSEPH TASSÉ, ECR.,

*Président du Comité de la Convention de l'Institut
Canadien-Français d'Ottawa.*

MONSIEUR,

Je suis fort sensible à l'invitation que vous m'adressez au nom du Comité de la Convention pour la fête du 25e anniversaire de l'Institut Canadien-Français.

Maiheureusement je ne pourrai pas prendre part personnellement à votre réunion.

Cependant j'enverrai un représentant afin d'avoir tous les détails de votre fête.

Merci, Monsieur, de votre bienveillante invitation.

Permettez-moi, comme Canadien, de vous féliciter du zèle que vous déployez pour mettre en honneur la littérature canadienne.

Je souhaite à votre fête la réussite la plus complète.

Acceptez, Monsieur, mes sentiments les plus respectueux.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

R. PAMPHILE VALLÉE.

Rédacteur du Courrier du Canada.

MONTRÉAL, 11 octobre 1877.

CHER MONSIEUR,

Je suis très-honoré de l'invitation que vous me faites au nom de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, de prendre part à la Convention qui doit avoir lieu les 24 et 25 octobre prochain, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation et de l'inauguration de la grande salle du bel édifice qu'il vient d'ériger.

J'aurais aimé à témoigner au moins par ma présence

du grand intérêt que je porte à l'œuvre éminemment nationale que nos compatriotes d'Ottawa ont accompli avec tant de dévouement et d'énergie, mais j'ai le regret de vous dire qu'il me sera impossible d'y assister.

Plus l'idée qui a présidé aux travaux et aux sacrifices que vous vous êtes imposés sera connue, plus la population canadienne française devra tenir compte du crédit qui vous en revient et vous être reconnaissante de la position que votre œuvre lui assure dans la capitale du Canada.

Souhaitant que l'Institut continue, sous la bonne impulsion qui lui est actuellement donnée, à croître et à prospérer, et confiant dans les bons résultats qui devront découler des travaux de votre prochaine Convention,

Je demeure avec une parfaite considération.

Cher Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,
ALPH. DESJARDINS.

MONTRÉAL, le 11 octobre 1877.

MONSIEUR,

En réponse à votre invitation, j'ai l'honneur de vous informer que l'Union Catholique se fera représenter par des délégués à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien-Français.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A. DE BONPART,
Président de l'Union Catholique.

QUÉBEC, ce 15 octobre 1877.

Mon cher M. TASSÉ,

J'ai attendu jusqu'à ce jour pour accuser réception de votre bonne invitation, espérant toujours pouvoir vous donner une réponse affirmative d'un jour à l'autre. Mais, pour des raisons tout à fait particulières, je regrette beaucoup de me voir dans l'impossibilité de quitter Québec d'ici à quelque temps.

Veuillez donc offrir à messieurs les membres de l'Institut Canadien d'Ottawa l'expression de mes regrets, si je ne puis assister à la Convention du 25 octobre courant, et, tout en les priant d'accepter mes remerciements sincères, me croire,

Votre dévoué,

Joseph MARMETTE.

QUÉBEC, le 16 octobre 1877.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'être chargé par les directeurs de l'Institut Canadien de Québec, de vous informer que M. J. A. Fontaine, président, Louis P. Turcotte, vice-président, Pamphile LeMay, H. J. J. B. Chouinard et H. A. Turcotte ont été nommés délégués pour représenter cette institution à l'inauguration des salles de l'Institut d'Ottawa et à la Convention littéraire, et que l'hon. P. J. O. Chanveau a été prié en sa qualité de président honoraire d'agir comme président de la délégation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur.

Louis P. TURCOTTE,
Vice-Président.

RIVIÈRE-OUELLE, 17 octobre 1877.

MONSIEUR,

Je regrette infiniment que ma santé ne me permette pas d'aller assister à la grande séance de votre Institut : mais soyez sûr que j'y serai présent, du moins en esprit, et que nul plus que moi n'applaudira à vos efforts pour l'avancement de notre littérature.

H. CASGRAIN.

ARTHABASKAVILLE, 17 octobre 1877.

CHER MONSIEUR,

Je regrette de ne pouvoir me rendre à votre invitation. Nous sommes ici, comme vous le savez, en pleine lutte électorale. Ayant été nommé officier-rapporteur, je suis dans l'impossibilité de m'absenter, la votation étant le 27.

Les questions qui vont être discutées dans la Convention du 25 sont d'une extrême importance, et tous ceux qui s'occupent de l'avenir de notre littérature ainsi que de notre passé historique ne peuvent qu'applaudir à la noble idée de votre Institut. Je suis de ceux-là, et avant de terminer, je vous exprime encore une fois le regret de ne pouvoir, par mon humble présence, prouver mon attachement à tout ce qui touche à la littérature et tend à lui donner de l'essor.

Veuillez me croire,
Votre tout dévoué,

M. A. POISSON.

QUÉBEC, 19 octobre 1877.

MONSIEUR,

Je regrette de ne pouvoir assister à votre Convention littéraire les 24 et 25 du courant ; la Cour d'Échiquier, dont je suis régistraire, doit siéger le 24 et les jours suivants.

Agréez, Monsieur et confrère, avec mes meilleurs souhaits de prospérité pour votre Institut et de succès pour votre soirée, l'assurance de mes sentiments d'estime.

Napoléon LEGENDRE.

QUÉBEC, 19 octobre 1877.

CHER MONSIEUR,

J'ai retardé jusqu'à ce jour l'accusé de réception dû à votre gracieuse invitation. J'avais toujours l'espoir de pouvoir me rendre à la Convention des hommes de lettres, et prendre ma part à ses importantes délibérations. Malheureusement, plusieurs des membres de ma famille sont malades en ce moment, et je me trouve dans l'impossibilité de me rendre à Ottawa.

Veuillez vous faire auprès de vos collègues de l'Institut Canadien, l'interprète de mes regrets, et croyez en même temps à l'expression de mes sentiments distingués.

FAUCHER DE SAINT MAURICE.

QUÉBEC, 20 octobre 1877.

(*Traduction.*)

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre estimée lettre du 10 courant, annonçant que l'Institut Canadien-Français a l'intention de tenir une Convention et de célébrer le 25e anniversaire de sa fondation, en même temps que l'inauguration de sa nouvelle salle, les 24 et 25 courant.

Dès que j'eus reçu votre lettre, je convoquai une assemblée spéciale des membres de la Société Littéraire et Historique de Québec, pour leur en donner communication, et j'ai maintenant le plaisir de vous informer qu'il a été décidé à l'unanimité à cette assemblée d'envoyer les messieurs suivants comme délégués à votre Convention : le président, et dans le cas où il ne pourrait s'absenter, l'ex-président, M. J. M. LeMoine, et l'un des vice-présidents de la société.

Je regrette que des raisons d'une nature importante m'empêchent de m'éloigner de Québec en ce moment et d'avoir ainsi l'honneur d'assister à votre réunion.

Je suis heureux de pouvoir vous présenter mes estima-

bles amis, les délégués : M. J. M. LeMoine et le colonel Strange, A. R., 1er vice-président, et je saisir cette occasion pour vous exprimer le profond intérêt que porte cette Société aux travaux de l'Institut Canadien, et l'espoir que les débats de la Convention, sur les matières mentionnées dans votre lettre, auront des résultats pratiques et avantageux.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-obéissant serviteur.

James STEVENSON,

Président de la Société Littéraire et Historique.

QUÉBEC, 20 octobre 1877.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 17 courant, par laquelle vous me conviez à la soirée littéraire et à la Convention qui auront lieu prochainement à Ottawa, sous les auspices de votre Institut, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Permettez, Monsieur, qu'à cette occasion, je vous offre ainsi qu'à vos collègues, mes vives félicitations sur la part si large que vous prenez à la culture des lettres et à l'encouragement des goûts littéraires dans la capitale.

Je regrette que des occupations urgentes me priveront du plaisir de participer à ces belles fêtes de l'intelligence et du progrès.

Vous offrant avec mes meilleurs souhaits mes remerciements sincères, j'ai l'honneur de me soustraire avec haute considération,

Votre obéissant serviteur.

L. J. C. FISSET.

QUÉBEC, 20 octobre 1877.

MONSIEUR,

Je regrette beaucoup de ne pouvoir accepter votre gracieuse invitation d'assister à la Convention qui aura lieu à Ottawa, mercredi prochain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien-Français.

Toutefois je m'associe de tout cœur à votre œuvre vraiment nationale.

Les questions qui seront soumises à la Convention sont de la plus haute importance, et j'augure de très heureux résultats de la discussion qu'elles provoqueront.

Je vous félicite de la louable initiative que votre Institut

vient de prendre, et je me réjouis d'avance des bons fruits qu'elle produira.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur.

L. G. DESJARDINS.

MONTRÉAL, 22 octobre 1877.

MONSIEUR,

Depuis la réception de votre lettre du 17 septembre dernier, j'ai toujours entretenu l'espoir de pouvoir assister à la belle fête littéraire que votre Institut Canadien-Français prépare pour le 24 et le 25 du présent mois. Cet espoir n'existant plus aujourd'hui, je ne puis que vous prier de faire agréer mes bien sincères remerciements à votre comité pour la gracieuse invitation que vous avez eu la bonté de m'adresser.

Je regrette beaucoup ce contre-temps; car, outre la nouveauté de cette fête, outre le plaisir de rencontrer les anciens amis journalistes et autres et de faire la connaissance de nos jeunes littérateurs, les matières dont la Convention doit s'occuper sont du plus haut intérêt. Vos trois questions sont parfaitement trouvées pour la circonstance, et ce serait une grande jouissance pour moi d'entendre la discussion et de voir les lumières qui seront jetées sur chacune d'elles.

Je compte cependant que cette fête ne sera pas perdue pour moi ni pour le public absent. De nos jours, rien n'échappe à la presse; elle nous donnera bientôt à lire des rapports complets des discours et des discussions qui s'y feront.

Je vous remercie encore une fois de votre invitation; je vous félicite beaucoup de l'heureuse idée que vous avez eue de préparer une pareille fête, et enfin je souhaite qu'elle réussisse au gré de vos désirs.

J'ai bien l'honneur d'être,
Votre très humble serviteur.

R. DEL MARE.

MONTRÉAL, 22 octobre 1877.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée générale des membres du Club Saint-Hyacinthe, les messieurs dont les noms suivent ont été délégués pour représenter le Club à la belle fête de votre Institut:

MM. Louis Delorme, M. P. P., Bachand, M. P. P., Louis Tellier et Boucher de LaBruère.

Tout notre Club, Monsieur, forme des vœux pour que votre fête soit couronnée du succès le plus complet.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur.

L. S. ADAM,
Secrétaire du Club de Saint-Hyacinthe.

QUÉBEC, 22 octobre 1877.

MON CHER MONSEIGNEUR,

Je regrette infiniment que des circonstances incontrôlables me privent du plaisir d'assister à l'inauguration du superbe monument dont l'érection fait tant honneur au patriotisme des littérateurs et des citoyens d'Ottawa.

D'abord, la rentrée de nos universitaires ayant été retardée de près de trois semaines à cause de l'épidémie que vous connaissez, il nous faut autant que possible réparer le temps perdu. Ensuite, le mois d'octobre est celui où j'ai le plus d'occupation, n'ayant pas moins de trois leçons à donner par jour. Enfin, au dernier moment on m'appelle en toute hâte pour soins professionnels à un blessé dans une bagarre électorale à Arthabaska.

J'ai donné à M. LeMay le travail que j'ai fait sur le sujet qui m'a été confié par votre comité, et M. LeMay est chargé de le lire, si c'est le désir du Congrès.

Vous souhaitant tous les succès possibles.

Je demeure,

Votre très-dévoué serviteur.

HUBERT LARUE.

QUÉBEC, 23 octobre 1877.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu avec un sentiment de plaisir, mêlé de regret, votre invitation à la Convention littéraire de l'Institut d'Ottawa; je suis empêché d'y aller par des circonstances inévitables.

Je pense que vous avez un bon moyen, sinon le meilleur, de développer notre littérature. Les sociétés littéraires répandent le goût des plaisirs délicats de l'esprit; elles deviennent un lien puissant entre les hommes du monde qui tiennent aux lettres, à leur commerce élevé, et à leur beauté toujours nouvelle.

Parlons bien le français, écrivons-le avec art, fondons des sociétés littéraires et des académies, ranimons notre

fierté dans les grandes traditions françaises, et nous n'avons plus rien à craindre, nous sommes sûrs de vivre.

Je regrette donc de ne pouvoir me trouver à Ottawa. J'aurais été flatté de connaître personnellement tant d'hommes de lettres dont j'admire les ouvrages.

Je vous souhaite tout le succès possible.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

EDOUARD HUOT.

MONTRÉAL, 24 octobre 1877.

MON CHER M. TASSÉ,

J'ai cru jusqu'au dernier moment que je pourrais assister à votre belle fête littéraire : c'est pour cela que je n'ai pas répondu plustôt à l'invitation dont vous m'avez honoré. Je regrette vivement que mes occupations me refusent la jouissance d'aller applaudir de vive voix des œuvres et des entreprises qui témoignent de votre amour des belles choses et du patriotisme le plus ardent et le plus désintéressé.

Je suis vos travaux de loin, mais soyez persuadé que personne plus que moi n'admire le talent et le courage du groupe de littérateurs, qui a su créer et alimenter avec éclat, dans notre capitale fédérale, un foyer de nos lettres franco-canadiennes.

Etablis sur la frontière de notre nationalité, vous en gardez les avant-postes ; et vous avez su à force de bon goût et de mesure dans vos travaux comme dans vos procédés faire respecter et accepter dans ces régions limitrophes un idéme qu'on n'y balbutiait autre fois qu'avec réserve.—Les pensées et les œuvres sérieuse et dignes parviennent toujours à recevoir l'approbation des gens bien nés à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Trouvez maintenant, dans votre Convention, le moyen de protéger plus efficacement notre littérature naissante et de féconder davantage ses sources les plus généreuses et vous aurez couronné magnifiquement votre œuvre.

Je souhaite ardemment à l'Institut d'Ottawa d'obtenir ce succès, et je regrette de ne pouvoir y participer que par mes vœux.

Agréez, cher monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

N. BOURASSA.

MONTRÉAL, 23 octobre 1877.

L'Honorable P. J. O. CHAUVEAU,

Patron de la Société Historique de Montréal.

CHER MONSIEUR,

Je suis chargé par la Société Historique de Montréal de vous prier de vouloir bien la représenter à Ottawa, auprès de l'Institut Canadien. Elle espère que vous voudrez bien lui faire cet honneur et exprimer à cette Société vraiment nationale tous les vœux que nous formons pour sa prospérité.

Nous la félicitons sincèrement de son zèle et de son patriotisme et nous espérons que l'exemple qu'elle donne au pays ne manquera pas de porter son fruit.

En même temps, cher Monsieur, je regrette beaucoup que l'absence de nos principaux membres, ou leurs occupations rigoureuses ne nous permettent pas de vous accompagner dans cette circonstance comme nous l'aurions désiré.

Croyez toujours, cher monsieur, aux sentiments d'estime et de reconnaissance d'une Société qui a l'honneur de vous compter comme un de ses protecteurs et son patron.

H. A. B. VERREAU,
Président de la S. H. de M.

Conférence par M. le Dr F. A. H. LaRue.

En l'absence du Dr LaRue qui avait été chargé de traiter la question des meilleurs moyens à prendre pour développer la littérature française au Canada, son travail fut lu par M. L. Pamphile LeMay.

M. le Président,

Messieurs,

“Des meilleurs moyens à prendre pour développer la littérature canadienne” : tel est le sujet que l’Institut-Canadien d’Ottawa m'a prié de traiter à l'occasion de l'importante solennité qui nous réunit en ce jour : ce sujet n'est pas neuf ; et pour d'autres littératures que la nôtre, ce sujet, bien souvent, a été un thème fécond sur lequel s'est exercée la verve des poètes et des prosateurs.

Depuis Horace, Juvénal, Catulle, Tibulle, Properce et tant d'autres poètes renommés de l'antiquité payenne ; depuis cette intéressante vénue du 17e siècle qui adressait ses touchantes lamentations à Louis XIV en faveur de ses tendres brebis qu'elle ne pouvait paître convenablement ; depuis ces

époques reculées jusqu'à celle des littérateurs canadiens d'Ottawa, de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières, que de plaintes, en prose et en vers, a fait éclore ce sujet bien vieux, hélas ! mais cependant toujours jeune, quoiqu'on n'aime guère à le rajeunir !

L'histoire est remplie de noms de poètes indigents, de prosateurs familiques qui passaient par les chaumières, par les manoirs, par les châteaux, déclamant leurs poèmes, chantant leurs chansons, et ne demandant pour prix de leur peine que la charité ! c'est-à-dire, un morceau de pain qu'ils allaient tremper mélancoliquement au ruisseau du voisin, ruisseau de prolétaire.

Horace, un jour, était parvenu à modifier cet odieux régime ; ce dont fait foi la première de ses odes qui est intitulée : *Ad Mæcenatem*.

A MÉCÈNE !

Mæcenas, *dit Horace*, atavis edite regibus,
O et præsidium, et dulce decus meum !
Sunt quos curriculo pulverem Olympicum
Collegisse juvat !

“ Mécène, de royale lignée, ô mon appui et ma gloire !
“ Il en est qui mettent leur ambition à se couvrir de la poussière des courses olympiques ; et, lorsque les roues brûlantes de leurs chars ont remporté le premier prix, ils se croient au-dessus des dieux maîtres de l'univers.

“ L'un est heureux si la faveur d'un peuple inconstant l'élève aux honneurs suprêmes ; l'autre, s'il entasse dans ses greniers toutes les moissons de la Libye.

“ Moi, la couronne de lierre qui orne le front des poëtos me rapproche des dieux..... Que Mécène me compte parmi les maîtres de la lyre, et mon front élevé touchera les astres ! ”

On sait comment Mécène payait les œuvres de son poète ; on sait qu'Horace avait palais sur l'Esquelin, maison de campagne à Tibur.

Ce touchant commerce d'amitié entre Horace et Mécène ne devait pas trouver en Auguste, maître du monde, un cœur insensible ; et bientôt, pris d'un accès de douce jalouse, Auguste adressait au favori de Mécène quelques lettres pleines de délicats reproches que l'histoire, heureusement, a conservées.

“ Sache, écrit Auguste à Horace, sache que je suis irrité contre toi—*frasci me ibi scito !* de ce que, dans des écrits de ce genre, tu ne confères pas avec moi de préférence.

“ Redoutes-tu qu'auprès de la postérité tu te fasses tort, en
“ laissant voir que tu es mon ami ! ”

Dans une autre lettre, le même César Auguste écrivait
au poète :

“ *Sume tibi aliquid juris apud me, tan quam si convictor
mihi fueris.* ”

“ Assume tous les droits que tu as sur moi, comme si
“ tu étais mon *commensal*. J'aurais voulu que tu le fusses,
“ si ta santé l'eût permis—*si per valetudinem tuam potuisset.* ”

Le *commensal d'Auguste* ! Involontairement, on regrette
qu'à cette époque Horace ait mérité d'être dyspeptique.

Auguste ajoute :

“ Notre cher Septimius pourra te dire comme d'autres
“ quel souvenir je conserve de toi. Si tu as cru devoir
“ mépriser mon amitié, je ne te paie point du même mépris.”

Tel était, il y a deux mille ans, l'échange de bons procé-
dés qui avait lieu entre Auguste, maître du monde, et
Mécène, le ministre d'Auguste, et Horace, fils d'un affranchi !

Mais il n'en fut pas toujours ainsi ; écoutons les accents
de détresse que profère Juvénal, cet autre favori des muses :

“ *Et spes et ratio studiorum in Cœsare tantum!* ”

“ L'espoir, l'encouragement des lettres se trouvent dans
“ César seul ! ”

“ Seul ”—César—“ à cette époque orageuse, a souri aux
“ muses éplorees, lorsque nos poètes célèbres et renommés
“ étaient réduits à diriger—*conducere*—des établissements de
“ bains à Gabies, des fours à Rome ; lorsque d'autres ne
“ trouvaient rien de honteux ou d'ignoble à se faire crieurs
“ publics.”

Baigneurs, boulanger, huissiers ! voilà qu'elles étaient,
au temps dont parle Juvénal, les destinées des poètes et des
écrivains livrées au génie des Césars seuls—in *Cœsare tantum* !

Cependant, nous n'en écrivons pas moins, ajoute le
“ poète—*nos tamen hic agimus.....* et, sur le sable fin, nous
“ traçons des sillons et bouleversons un sol stérile avec la
“ charrue.”

“ Et toi, malheureux, *miser*, brise ta plume ! *Frange
miser, calamos.* Efface ces combats, fruits de tes veilles, toi
“ qui, dans un misérable réduit, composes des vers sublimes
“ pour n'obtenir qu'un lierre et de misérables statues. N'at-
“ tends rien de plus. Le riche avare—*dives avarus*—ne sait
“ qu'admirer, exalter le talent, tel qu'un enfant en extase
“ devant l'autel de Junon ! ”

“ Telles étaient les plaintes amères que faisaient entendre les grands poètes de l'antiquité.

Cependant, leurs vœux n'ont jamais, à mon avis, dépassé les limites d'une sage réserve. Horace, le plus gâté entre tous, exprimait modestement ses désirs dans les termes suivants :

“ Quels sont les vœux du poète, le jour où il consacre un autel à Apollon ? Il ne demande ni les riches moissons de la fertile Sardaigne, ni les nobles troupeaux de la brûlante Calabre, ni l'or et l'ivoire de l'Inde, ni les terres qui minent sourdement les eaux paisibles du Liris.

“ Pour moi, l'olive, la chicorée, la mauve légère me suffisent. Fils de Latone, voici mes vœux : jouir en paix, sain de corps et d'esprit, du peu que je possède, et couler une heureuse vieillesse sans déposer ma lyre ! ”

De la mauve légère, de l'olive, de la chicorée..... vœu fort discret ! Les littérateurs canadiens se montreraient-ils plus exigeants ?.... Horace a fait toutefois une omission grise que je tiens à réparer. Dans cette ode il ne dit mot de ces délicieux vins de Falerne et de Massique qu'il a tant chantés, et avec une telle abondance de gracieuses épithètes, qu'il est à regretter, vraiment, que l'antiquité ne nous ait pas transmis le secret de ces crus délectables.

Maintenant prêtons l'oreille aux accents de Tibulle.....
Pauvre Tibulle ! mort d'amour à vingt-quatre ans :

“ Qu'un autre, s'écrie-t-il, amasse les richesses en montceaux d'or, et possède de nombreux arpents d'un sol fertile ; que l'approche de l'ennemi le tienne sans cesse en alarme, et que le bruit de la trompette guerrière chasse loin de lui le sommeil ! pour moi, que la pauvreté m'assure une vie désoccupée, et que dans mon foyer brille un feu modeste ! ”

“ Hôte des champs, je veux, dans la saison propice, planter la vigne délicate, et, d'une main exercée, des arbres déjà grands ?....

“ Je ne regrette pas les richesses de mes pères, ni les moissons que jadis entassaient mes aïeux ! C'est assez pour moi d'une modique récolte ; c'est assez d'un lit pour goûter le sommeil, et du même siège pour reposer mes membres ! ”

Quelle conclusion faut-il tirer des enseignements précieux que nous a transmis l'antiquité ? Cette conclusion la voici :

Aux poètes, aux littérateurs canadiens, il faut l'*aurea mediocritas*, rien de plus rien de moins.

Baigneurs, boulangers, crieurs publics, ils ne sauraient l'être ; leur tempérament s'y oppose, la faiblesse de leur constitution leur en fait défense. D'un autre côté, le public canadien ne doit pas faire de ses littérateurs des enfants gâtés.

Je ne pourrais, sans hausser les épaules de pitié, voir un de nos bons poètes s'exhiber dans les rues de nos villes avec un *four in hands* dont les roues étincelantes brûleraient le pavé ; je ne pourrais, sans détourner mes regards, en voir un autre sur un cheval de course échanger des poignées de mains avec ces maquignons vulgaires, qui, au dire d'Horace, se croient les maîtres du monde et au-dessus de Jupiter même ; je serais très-courroucé d'en voir un seul entasser dans ses greniers les riches moissons de la Sardaigne et de la Libye, représentées, au siècle magnanime où nous vivons, par le froment de Chicago, ou par les jambons succulents de Cincinnati.

Ce que demandent les littérateurs canadiens, c'est qu'ils puissent dîner.... au moins une fois par jour.

Juvénal l'a dit avant moi :

“ Non, dit Juvénal, la pauvreté, avec sa froide raison, ne “ peut faire résonner l'antre Pithien, ni saisir le thyrse— “ *thyrum contingere*. Nuit et jour la pauvreté est en proie à “ des besoins renaissants.”

Horace avait bien dîné quand il s'écriait : *Euge !*—(ce qui se traduit en anglais par : Hourrah !...)

Lecteurs canadiens, en retour de votre *débonnaireté*, vos poètes, vos prosateurs contracteront de nombreuses obligations.

La grammaire française—cette marâtre capricieuse, indisciplinée, inasservie—sera l'objet de leurs soins assidus ; vos écrivains n'ignoreront pas de trop près la littérature française, littérature déjà en décadence comme était la littérature latine au temps de Quintilien.

La morale sera sévèrement, scrupuleusement respectée dans leurs écrits. C'est trop que de faire du mal durant sa vie, l'idée d'en faire après sa mort est désolante. Vos mères, vos femmes, vos enfants pourront lire leurs compositions sans rougir.

Ils éviteront les exagérations de langage, si communes de nos jours.

Un journaliste français vient de signaler ce défaut d'une façon fort plaisante.

“ A tout moment, dit-il, on y est pris. On entend près de

soi parler d'une *catastrophe*; involontairement on prête l'oreille : *c'est une dame qui a oublié son parapluie dans un facre.*

"Jadis un homme qui avait une préférence pour le melon, disait tout simplement : " J'aime le melon." Aujourd'hui l'on dit : *J'adore le melon à en mourir!* Mais, malheureux, continue l'écrivain, en quels termes peindriez-vous vos sentiments à la dame de vos pensées, vous qui aimez *le melon à en mourir?*"

Messieurs, il y aurait bien des choses à dire sur toutes ces questions ; mais les limites assignées à une conférence ne me permettent que de les esquisser ; j'abrége.

Parmi les moyens efficaces qui contribueront le plus à développer notre littérature nationale, j'énumérerai les suivants :

1o. La création de bibliothèques de paroisses qui auront l'effet de développer chez notre peuple le goût de la lecture—goût qu'il n'a pas encore acquis. C'est là un point important qui entre dans le programme du département de l'instruction publique, aujourd'hui sous la direction de M. Gédéon Ouimet, dont on ne saurait trop louer le zèle éclairé et l'esprit d'initiative.

2o. La distribution en prix, aux enfants de nos écoles, d'ouvrages canadiens, dont le mérite est admis et reconnu ; ce projet est en voie d'exécution.

3o. L'octroi de généreuses récompenses sous forme de médailles d'honneur ou de bourses rondelettes aux écrivains qui sortent victorieux des concours littéraires.

L'institut-Canadien de Québec, il y a trente ans et plus, avait établi un pareil concours.

L'Université-Laval, il y a une dizaine d'années, est entrée dans cette voie, en instituant ses *concours de poésie*.

Deux ans passés, un riche négociant, M. Théophile Ledroit, donnait à l'Institut-Canadien de notre ville deux médailles de prix qui ont été distribuées aux concurrents heureux à une séance solennelle, avec un éclat dont on n'a pas perdu le souvenir. Cette année, un favori des muses, et, en même temps, un favori de la fortune, M. Ls. Fiset, a fait don à l'Institut de Québec de la somme de cent piastres qu'il offre en prix pour le meilleur travail sur un sujet d'une importance capitale pour l'avenir du Canada : *L'Agriculture dans la Province de Québec.*

Honneur à ces Mécène canadiens ! les premiers entrés dans cette honorable voie, ils auront — souhaitons-le — de généreux imitateurs !

Enfin, messieurs, en quels termes parlerai-je de ce

superbe édifice dont vous venez de faire l'inauguration solennelle—édifice érigé par la munificence des citoyens d'Ottawa, au prix de sacrifices sans nombre, en l'honneur des lettres, des sciences et des arts? Ce congrès littéraire d'Ottawa, le premier de ce genre dans la confédération canadienne, est un événement qui fera époque dans l'histoire de notre littérature.

Il est bien permis aux autres villes, à Québec particulièrement, d'enviser votre bonheur, et d'éprouver un léger sentiment de jalouse! Mais bientôt, je n'en doute nullement, Québec saura tirer une douce vengeance d'Ottawa, en conviant tous les littérateurs du pays à un deuxième congrès, lequel se tiendra, cette fois, dans l'enceinte des vieux murs de la vieille cité de Champlain.

Discours de M. Joseph Tassé

Monsieur le Président,

Messieurs,

La conférence de M. le Dr LaRue offre tout l'intérêt que nous en attendions. Elle est à la fois bien pensée, pétillante de verve, pleine de sens pratique, et il s'en dégage un parfum d'antiquité qui lui donne un charme tout particulier.

Les souvenirs classiques qu'elle évoque prouvent surabondamment que de tout temps—depuis Horace et Juvénal jusqu'à nos jours—les favoris des muses n'ont pas toujours été les favoris de la fortune, et que de tout temps aussi le public n'a pas toujours suffisamment apprécié le travail des ouvriers de la pensée, qui font tant pour la gloire d'un pays, d'une nation.

L'importance d'une littérature nationale est si bien comprise et a déjà été si bien démontrée, l'importance de conserver dans toute sa pureté et dans toute sa beauté notre langue—la langue de Bossuet, de Corneille et de Chateaubriand—nous a été si éloquemment exposée par M. Chauveau, dans son magnifique discours d'hier soir, qu'il serait oiseux de revenir sur ce sujet; aussi, je me contenterai d'offrir quelques observations sur les conclusions de l'étude qui vient de nous être lue.

Entre autres moyens propres à développer notre littérature, M. le Dr LaRue indique : 1o la création de bibliothèques de paroisses ; 2o. la distribution en prix dans nos écoles d'ou-

vrages canadiens d'un mérite réel ; 3o. l'octroi de généreuses récompenses sous forme de médailles d'honneur, ou de bourses aux écrivains qui sortent victorieux des concours littéraires.

Je n'hésite pas à le dire, ce sont bien trois des principaux moyens d'activer le progrès de notre littérature—déjà si belle, si remarquable, si pleine de promesses pour l'avenir, nonobstant les conditions difficiles où elle a dû naître et grandir. Ce qu'il faut avant tout à nos littérateurs, c'est un public pour les lire, pour les apprécier, pour les encourager de ses suffrages. Ce public ne saurait exister sans l'instruction, sans la diffusion des lumières, et pour atteindre cette fin, il nous faut créer des bibliothèques, là où il n'y en a pas encore, dans nos villes, dans nos villages et jusque dans nos plus humbles hameaux, ou bien augmenter celles qui existent, de livres choisis avec soin au point de vue du beau, et de la morale—livres qui constitueront un trésor précieux, un trésor inépuisable pour la culture de l'intelligence.

Sauf Québec et Ottawa, qui se trouvent placées dans des conditions particulièrement avantageuses, nos villes en général ne sont pas assez richement pourvues de bibliothèques. Montréal est bien la métropole commerciale, financière et industrielle du Canada ; elle est bien encore notre cité la plus populeuse, la plus richement bâtie, cependant on n'y trouve pas une seule grande bibliothèque publique. Est-ce que l'édilité montréalaise, qui a dépensé des sommes énormes en travaux d'amélioration et d'embellissement, ne devrait pas affecter tous les ans une petite partie de son revenu—déjà presque aussi considérable que celui de la province de Québec—à l'établissement d'une bibliothèque publique ?

Nous sommes un peu en arrière, sous ce rapport, de la plupart des villes américaines, où la libéralité publique et individuelle a mis ces puissants moyens d'instruction à la portée du peuple, à la portée de la jeunesse studieuse. Pour ne parler que de Boston, la bibliothèque de l'Athénéum, la bibliothèque de l'Etat et la bibliothèque publique comprennent, réunies, plus de quatre cent mille volumes.

C'est vous dire aussi que nous sommes bien loin de ce qui se fait en Europe. On ne saurait s'attendre que le progrès intellectuel soit aussi avancé ici que dans les villes du vieux monde, qui souvent accumulent depuis des siècles les trésors enfouis dans leurs bibliothèques ; mais il n'en est pas moins vrai que nous pourrions cultiver davantage les sciences, les lettres et les arts. Paris seul renferme plus de qua-

uses
tour-
litté-
paux
elle,
obs-
ndir.
ublic
e ses
sans
nous
dans
ables
ivres
ale —
iné-

s des
géné-
ques.
re et
ité la
n'y
Est-ce
énor-
vrait
nu—
ce de

le la
ue et
à la
Pour
n, la
pren-

u de
pro-
s du
s les
st pas
scien-
qua-

rante bibliothèques publiques—dont la principale, la Bibliothèque Nationale—la plus importante du monde entier—contient environ deux millions de livres. Presque toutes les villes de France renferment des bibliothèques publiques, souvent très-riches, et l'on peut en dire autant de la plupart des autres pays de l'Europe — spécialement l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

En répandant l'instruction parmi le peuple, en augmentant par conséquent le nombre des lecteurs, nos journaux et nos recueils littéraires auraient plus de circulation, pourraient être alimentés par un plus grand nombre de plumes, et offriraient une rédaction plus variée, plus intéressante, et par conséquent plus utile.. Ce n'est pas le talent qui manque au Canada, tant s'en faut ; c'est là une plante qui, je l'affirme avec fierté, croît en abondance sur notre sol : tout ce qu'il faut pour assurer son plein épanouissement, c'est la rosée vivifiante de la protection.

M. le Dr LaRue a affirmé en second lieu que la distribution en prix d'ouvrages canadiens dans nos écoles serait aussi un excellent moyen de développer la littérature. Je suis tout à fait de l'avis que l'encouragement donné aux lettres sous cette forme peut avoir les plus heureux résultats.

Dans une étude que je publiai en 1872 (1), sur cette même question, je crus devoir recommander l'adoption d'une mesure de ce genre par le département de l'instruction publique et par nos établissements d'éducation, et je constate avec plaisir que cette idée, qui probablement n'était pas neuve alors, est en bonne voie d'exécution.

Il se donne au moins 25,000 livres chaque année en prix dans les collèges, dans les couvents, dans les académies et dans les écoles élémentaires de la province de Québec, et cependant les ouvrages canadiens ne forment encore qu'une proportion insignifiante de ce chiffre fort respectable. Personne ne demande qu'on exclue les bons ouvrages publiés en France, en Angleterre et dans d'autres pays ; personne ne demande qu'on empêche la jeunesse canadienne de se familiariser avec les chefs-d'œuvre de la littérature étrangère ; tout ce que l'on réclame, c'est que l'Etat, c'est que nos maisons d'éducation, c'est que nos commissions scolaires accordent une part légitime de leurs faveurs à la littérature indigène.

Le département de l'instruction publique de Québec a pris tout dernièrement des mesures énergiques pour mettre à effet cette idée, inspirée avant tout par le sentiment national, et

1. Album de la *Minerve*, v. I.

je crois qu'il a droit aux félicitations de tous les amis des lettres. J'ose l'affirmer hautement, si cette mesure est appliquée d'une manière libérale et judicieuse, si l'on veut récompenser le mérite réel partout où il se trouve, si ceux qui ont la direction des écoles savent imiter ce généreux exemple, on imprimerá ainsi une impulsion toute nouvelle au mouvement littéraire dans notre pays. On écoulera de cette façon, des milliers de livres canadiens, pour plusieurs desquels ce serait peut-être maintenant le cas de répéter avec Boileau :

Leurs tas aux magasins cachés à la lumière
Combattent tristement les vers et la poussière.

Tout en encourageant les auteurs on favorisera en même temps l'industrie de la typographie, l'industrie de la reliure, qui l'une et l'autre ont besoin de protection—ce qui est vrai, au reste, de presque toutes nos industries naissantes.

Quant aux concours, je dois exprimer frauchement l'opinion qu'ils doivent se faire au moyen de bourses, si l'on veut qu'ils aient des résultats satisfaisants, si l'on veut stimuler nos meilleures plumes, nos talents les plus brillants à se disputer la palme du mérite. La couronne de laurier qui suffisait à l'ambition d'Horace, et dont on ceignait le front des poèteà au temps passé, ne saurait exciter l'enthousiasme des amants des muses à une époque aussi positive que la nôtre, où l'ars gent est le nerf de tant de choses, même de ce qui semble le plus étrange à son influence. Vous savez la parole de ce général français auquel on demandait son opinion sur les meilleurs moyens de faire la guerre. Il faut, disait-il, 1o de l'argent; 2o de l'argent; 3o de l'argent. Cela n'est-il pas beaucoup vrai de notre littérature ?

Le Dr LaRue nous a dit que l'Université-Laval avait institué des concours de poésie depuis quelques années ; cette importante institution mérite des éloges pour son esprit d'initiative, d'autant plus que ces concours nous ont valu plusieurs jolis poèmes ; cependant, je n'hésite pas à affirmer qu'il eût mieux valu offrir des bourses en guise de médailles d'or—dont au moins deux ont été remportées par un membre distingué de cette Convention, M.Pamphile LeMay—en guise de médailles d'argent et de bronze. Un plus grand nombre de concurrents seraient sans doute entrés en lice, et les lauriers dorés en perspective étant plus vivement disputés, auraient été doublement agréables au vainqueur. Car, sans vouloir faire aucune allusion, je crois qu'il en est un peu des luttes pacifiques de l'intelligence comme de la gloire des armes :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Laissez-moi vous citer un exemple du bon effet des prix en argent.

En 1855, le gouvernement de ce pays mit au concours, à l'occasion de la grande exposition de Paris, la meilleure étude sur le Canada, en offrant plusieurs récompenses. Pas moins de dix-huit concurrents se disputèrent la victoire, et il sortit de ce concours plusieurs études fort remarquables. M. Hogan, M. Morris, aujourd'hui lieutenant-gouverneur de Manitoba, et M. J. C. Taché—qui doit traiter à cette Convention l'importante question de la propriété littéraire — remportèrent les trois premiers prix, et, pour rendre justice au mérite des autres concurrents, on dut créer trois prix additionnels de cent piastres ch. . .

Puisque *l'Amérique* est le pays où nous aimons à chercher nos modèles, permettez-moi de faire observer que les concours au moyen de prix y sont, depuis le commencement du siècle, l'un des plus puissants moyens d'encourager les lettres. Ces concours ont produit d'excellents résultats, et on leur doit quelques-uns des chefs-d'œuvre produits par ce pays en poésie, en histoire, en éloquence, en philosophie, dans les sciences et dans les arts.

Les académies, dont la France s'éorgueillit à si juste titre : l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'Académie des Sciences morales décernent chaque année un certain nombre de prix, provenant de leurs propres fonds ou de dotations particulières. Pour n'en mentionner que quelques-uns, l'Académie française donne, par exemple, des prix bis-annuels d'éloquence et de poésie d'une valeur de deux mille francs ; le prix Monthyon à l'ouvrage le plus utile ; le prix Gobert, de cinq mille francs, au meilleur morceau sur l'histoire de France ; le prix Boitin, de trois mille francs, a pour but d'encourager la haute littérature ; le prix Lambert est destiné à un homme de lettres dans le besoin, ou même à la veuve d'un homme de lettres : ce dernier prix, s'il était fondé ici, pourrait facilement faire un heureux par an au Canada !

Les sections de philosophie, de morale, de droit public, d'histoire générale, de l'Académie des sciences morales, décernent chacune un prix de mille cinq cents francs au meilleur mémoire sur une question proposée, outre plusieurs prix résultant de fondations particulières

Lorsque Napoléon 1er réorganisa l'Institut de France, il ne crut pas trouver de moyen plus puissant pour activer le mouvement littéraire que d'offrir de magnifiques récompenses : “ étant, dit le décret de l'empereur qui institua ces prix, dans

l'intention d'encourager les sciences, les lettres et les arts, qui contribuent éminemment à l'illustration et à la gloire des nations ; désirant non-seulement que la France conserve la supériorité qu'elle a acquise dans les sciences et dans les arts, mais encore que le siècle qui commence l'emporte sur ceux qui l'ont précédé." Napoléon fonda vingt-deux prix, dont neuf de dix mille francs et treize de cinq mille.

Napoléon III voulut aussi exalter les talents par l'attrait des récompenses. En 1860, il créa un prix biennal de vingt mille francs "attribué tour à tour à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays." L'Académie française ayant décerné ce prix en 1861, à M. Thiers pour son histoire du Consulat et de l'Empire, l'éminent historien constitua à son tour, avec ces vingt mille francs, un prix triennal de trois mille francs.

On me demandera peut-être qui prendra l'initiative de ces concours ? Est-ce que l'Etat ne pourrait pas affecter chaque année quelques centaines de piastres pour ouvrir successivement un concours de poésie, d'éloquence ou d'histoire, sous la direction d'un jury compétent ? Quelques-unes de nos plus importantes institutions, celles qui marchent à la tête du mouvement intellectuel, ne pourraient-elles pas en faire autant, ne fût-ce que tous les trois ou cinq ans, et les prix dussent-ils être moindres ? Ce généreux exemple, parti de haut, il ne manquera peut-être pas parmi nous de bienfaiteurs des lettres, qui, se piquant d'une noble émulation, offriront à leur tour des prix pour encourager le talent, comme vient de le faire M. Louis Fiset, un excellent poète, qui a donné cent piastres à l'Institut-Canadien de Québec, afin d'ouvrir un concours pour la meilleure étude sur l'agriculture dans notre pays. Un poète qui se fait Mécène au Canada : voilà un événement assez important pour le signaler !

Ces moyens d'action ne sont pas les seuls, tant s'en faut ; il y a bien encore les instituts littéraires, les clubs de discussion, qui ont déjà exercé une influence sensible sur notre mouvement intellectuel, et dont je déplore l'absence dans maints centres populaires ; il y a bien encore les cours publics auxquels on attache une si haute importance dans les principales villes de l'Europe ; il y aurait aussi à parler de la critique, cette véritable critique, inspirée à la fois par la bienveillance, par une stricte impartialité, par le désir sincère de relever le goût et d'épurer notre langue—critique qui nous fait presque toujours défaut ; mais tout cela entraînerait de trop longues considérations.

En terminant sa conférence, M le Dr LaRue nous a fait pressentir que Québec nous réserve une douce vengeance, vu que nous l'avons devancée en prenant la liberté de tenir à Ottawa la première Convention ou le premier Congrès littéraire dont le pays ait encore été témoin, et qu'elle pourrait bien nous inviter à un deuxième Congrès dans "l'enceinte des vieux murs de la vieille cité de Champlain." Je crois exprimer les sentiments de mes collègues de l'Institut, en affirmant que nous nous prêterons de bonne grâce à cette vengeance—dût-elle être éclatante ; nous savons que Québec possède toute une pléiade d'orateurs, de poètes et d'écrivains distingués, et qu'elle n'a qu'à le vouloir pour organiser dans la ville des Garneau, des Ferland et des Laverdière, une grande et imposante réunion littéraire, digne de sa réputation d'Athènes du Canada.

Discours de M. Chauveau.

Avant de faire quelques remarques sur les différentes recommandations contenues dans les conférences du Dr Larue et de M. Tassé, j'ai un devoir assez délicat à remplir. Ce devoir aura un peu l'air de ce que l'on appelle *Oratio pro domo suā*, genre de discours que l'on écoute rarement avec faveur.

Je suis certain que les deux habiles conférenciers n'ont eu aucunement l'intention de déprécier ce qui s'est fait dans le département de l'instruction publique par le passé ; mais on pourrait croire, après avoir entendu leurs dissertations, qu'il ne s'est encore rien fait pour l'établissement des bibliothèques de paroisses, ni pour la distribution de livres canadiens aux élèves des écoles.

Pour ce qui est des bibliothèques de paroisses, c'est mon prédécesseur, le Dr Meilleur, qui les a établies. On se rappelle aussi que la législature votait chaque année des sommes assez considérables pour des instituts dans des centres de population rurale. Or on a trouvé que les secours donnés en argent pour ces deux sortes d'institutions, pour les instituts surtout, donnaient lieu à bien des abus.

J'ai recommandé vers ce temps la création d'un dépôt de livres, de cartes, de tout ce qui était nécessaire pour les écoles et les bibliothèques de paroisses. On connaît l'opposition qui fut faite à cette mesure, toutes les fois qu'elle a été recommandée. Placé à la tête des affaires comme premier ministre

en même temps que comme ministre de l'instruction publique, je trouvai cette opposition fortifiée par les difficultés financières que présentait la dette non réglée de la Province, et en litige alors avec la Province d'Ontario. Plus heureux que moi, mon successeur a pu établir ce dépôt, qui lui permet de distribuer un plus grand nombre de livres. J'avais introduit, dès le commencement, la distribution des livres en prix par 123 inspecteurs, et durant les dix-huit années de mon administration, j'ai fait distribuer ainsi 166,000 volumes, dont 32,500 avaient été imprimés dans le pays.

C'est avec le plus grand plaisir que je vois augmenter le nombre de livres canadiens ainsi distribués en prix, et j'espère qu'il en sera de même pour les bibliothèques de paroisses. Mais on me permettra de faire observer que jusqu'à ces dernières années, les livres canadiens propres à être ainsi distribués étaient peu nombreux et comparativement très coûteux.

Je vous assure que l'on se ferait une très grande illusion si l'on s'imaginait que la littérature canadienne pourra trouver tout le développement dont elle a besoin dans ces deux ressources, malgré leur incontestable utilité—and cela pour plusieurs raisons. Pour ce qui est de la distribution des livres en prix, comme il faut qu'il y ait une grande variété dans cette distribution, comme on ne peut donner le même livre à tous les élèves, ni donner deux fois de suite le même livre à un élève, on ne pourra jamais acheter un bien grand nombre d'exemplaires de chaque ouvrage.

Mais à part cette considération, il y en a une autre que M. Tassé a indiquée dans sa conférence. M. Tassé a dit avec beaucoup de raison qu'on ne pourrait point donner exclusivement des ouvrages d'auteurs canadiens en prix ou dans les bibliothèques de paroisses. Cela saute aux yeux. C'est la lecture des écrivains français qui a formé les écrivains canadiens; ceux du jour ont fait quelques progrès, non pas, je suppose, par la lecture des auteurs canadiens qui les ont précédés, mais par la lecture des chefs-d'œuvre de la littérature française. Avons-nous tous, tant que nous sommes, la prétention de nous poser comme les modèles et les seuls modèles de ceux qui se formeront plus tard? Il y eut un temps qui n'est pas très éloigné où personne ne voulait lire ce qui s'écrivait ici. Faut-il passer de suite et sans transition à l'autre extrême? N'est-ce pas un peu comme cela que nous agissons en toute chose?

De plus, la nature même des livres qui peuvent être

donnés en prix dans nos écoles restreindrait le rôle de notre littérature dans des bornes bien étroites.

Nos meilleurs ouvrages, comme l'*Histoire du Canada*, de M. Ferland, ne peuvent se donner qu'aux élèves les plus avancés. Quantité d'ouvrages, qui ne contiennent rien d'immoral pour le lecteur un peu plus âgé, ne sauraient cependant être mis entre les mains des enfants ou des jeunes personnes, en vertu de l'axiome formulé il y a si longtemps par Juvénal : *Maxima debetur pueru reverentia*.

Il faut donc que la littérature tâche de se frayer d'autres voies, et ne compte pas exclusivement sur les deux ressources si précaires des bibliothèques de paroisses, et des livres distribués par les inspecteurs d'école et les commissaires, quand même on y ajouterait encore celle des distributions de prix dans les maisons d'éducation, où les livres canadiens ont et auront peut-être longtemps encore, plus de peine à s'introduire pour les causcus que je viens d'énumérer.

On a proposé comme un autre moyen les concours publics et les récompenses péculiaires ou honorifiques. C'est là, en effet, un stimulant puissant à la production ; mais ce n'est pas encore tout ce qu'il faut pour assurer le sort de l'écrivain, pour lui faire une carrière.

Disons-le franchement, ce qui manque surtout à notre littérature, c'est la librairie ; ce qui fait défaut à l'écrivain, c'est le libraire, et c'est souvent l'écrivain lui-même, qui dédaigne de faire dans une certaine mesure le rôle de l'éditeur, qui compte trop sur le gouvernement, sur un cercle restreint d'abonnés toujours les mêmes et dont la munificence finit par se lasser.

Nos libraires sont sans doute une classe d'hommes aussi intelligents que toute autre classe ; mais les conditions même de leur commerce, le goût général pour les publications européennes, font que la plupart d'entre eux ne se sentent point naturellement portés à pousser la vente des livres qui se publient ici, et qu'ils ne vendent qu'à une commission.

Il y a aussi une trop grande concurrence dans cette branche comme dans bien d'autres. Là où deux ou trois librairies suffiraient, il y en a une douzaine. L'on est obligé de joindre à ce commerce différentes autres industries que l'on est parfois étonné de trouver réunies. Avec tout cela, le pauvre livre canadien reste derrière le comptoir au haut des tablettes ; trop heureux, l'auteur, s'il peut le repêcher après les naufrages si fréquents dans ce commerce généralement peu prospère.

Cependant, il est certain que le goût de notre littérature se développe ; mais les auteurs sont obligés d'avoir recours aux souscriptions payées à l'avance, au colportage par les maisons, qui a bien aussi ses risques et ses ennuis. Pourquoi un ou plusieurs libraires ne se chargeraient-ils point, comme spécialité, de la publication et de la vente des livres canadiens ? Mieux que cela : pourquoi ne s'entendraient-ils pas pour échanger entre eux les livres qu'ils publierait et s'en tenir compte ?

L'étranger qui parcourt le pays, et qui généralement se soucie peu d'acheter ici ce qu'il a vu traîner les quais à Paris, ne trouve presque jamais sur son chemin les livres du pays, beaucoup plus intéressants à un point de vue. Ils ne sont ni à bord des bateaux à vapeur, ni sur les convois de chemins de fer ; et jusqu'à tout dernièrement on ne les trouvait que par hazard ailleurs que chez le libraire qui les a imprimés.

Si une telle entreprise, celle d'une librairie vraiment canadienne, avec des agences dans les principales villes de la Confédération, aux Etats-Unis, où il se trouve maintenant un si grand nombre de nos compatriotes, ne peut-être faite par un particulier, peut-être une société en commandite pourrait-elle la tenter.

Le plus entreprenant sous ce rapport de tous nos éditeurs, M. Desbarats, avait su se créer une clientèle aux Etats-Unis, et dans ce moment même, la maison Rolland vient d'établir des dépôts de livres canadiens à Paris. M. Sauton en fait une spécialité, et la maison Thiorin annonce aussi plusieurs ouvrages canadiens dans ses catalogues.

C'est là un commencement ; mais il est certain qu'à mesure que les productions canadiennes, par leur mérite, attireront davantage l'attention de l'étranger, notre littérature pourra ajouter au marché restreint de notre pays ceux des autres nations.

En attendant, même pour faire quelque profit sur notre propre marché, il faut que nos écrivains se mêlent un peu eux-mêmes de leurs affaires, qu'ils ne laissent point, par une délicatesse exagérée, le tout au hasard, ou à la bienveillance spontanée du gouvernement et du public. Quelques-uns de nos auteurs se sont donné la peine de faire annoncer leurs livres convenablement, de les faire exposer et mettre en vente ; et ils s'en sont bien trouvés. Loin de jalousser leurs succès, nous devrions tâcher d'imiter leur activité et songer que pour l'écrivain comme pour tout le monde, il est vrai de dire : " *Aide-toi, le ciel t'aidera.*"

Le discours de M. Chauveau termina la séance de l'avant-midi.

Les membres de la Convention, accompagnés des officiers de l'Institut, allèrent ensuite présenter leurs hommages à Son Excellence le Gouverneur-général et à Sa Grandeur l'Evêque d'Ottawa, sous le patronage desquels avait eu lieu l'ouverture de la fête.

La réception à *Rideau Hall* eut lieu avec cette cordialité et cette distinction qui caractérisent à un si haut point notre illustre et bien-aimé gouverneur. Ecrivain distingué lui-même, lord Dufferin sut trouver des paroles bien senties pour manifester tout l'intérêt qu'il porte à la cause des lettres, et pour applaudir aux efforts que l'on fait pour conserver la langue française au Canada et pour créer une bonne et belle littérature indigène. Il n'a pas craint d'exprimer sa surprise que des gouverneurs anglais aient fait autrefois des tentatives pour faire disparaître une langue qui, plus que toute autre, a droit de cité dans ce pays, puisqu'elle est celle de ses premiers habitants, langue que tant de génies et tous les hommes éminents de l'Europe s'honorent de parler. Aussi Son Excellence adressa-t-elle de très délicats compliments à l'honorable M. Chauveau, qui avait revendiqué la veille, en sa présence, l'usage de la langue française, en termes si nobles, si vrais et si justes.

Sa Grandeur Mgr Duhamel fit ensuite un accueil non moins bienveillant aux membres de la Convention, à son palais épiscopal. Il leur donna l'assurance de son dévouement aux lettres et à nos institutions littéraires, qu'il croit appelées à faire beaucoup pour l'éclat et la gloire de notre pays, et annonça que les travaux de la Convention l'avaient intéressé tellement qu'il se ferait un agréable devoir d'assister à la séance de l'après-midi.

La Convention reprit ses délibérations à deux heures, en présence d'un auditoire nombreux et sympathique. Le débat fut continué par M. J. A. Descaries, secrétaire de l'Union Catholique de Montréal, qui s'exprima dans les termes suivants :

Discours de M. Descaries.

Monsieur le Président,
Messieurs,

En prenant la parole devant cet auditoire où je vois le premier pasteur de ce diocèse, des personnages occupant des positions élevées dans l'ordre religieux, dans l'ordre civil, des dames et des citoyens éclairés amis de leur pays et des lettres, je me sens saisi d'une émotion inaccoutumée. D'un côté, la solennité de cette démonstration, la renommée que vous possédez déjà; de l'autre, ma jeunesse, mon inexpérience dans l'art de la parole, la surprise de me voir tout à coup devant vous sans y avoir été préparé dès longtemps, me jettent dans une frayeur que je ne puis vaincre qu'à la pensée que vous voudrez bien montrer de la bienveillance à un jeune homme qui vient, de son côté, vous prouver que la jeunesse n'est pas indifférente à vos travaux, et qu'elle est toute prête à seconder vos efforts pour faire progresser les lettres en ce pays.

• Comptant donc sur votre indulgence, permettez-moi de vous soumettre les principaux moyens que je crois propres à développer la littérature nationale.

Lorsqu'on veut améliorer quelque terrain, il faut lui donner ce qui peut vraiment contribuer à son amélioration : il en est ainsi de l'intelligence humaine. Voulez-vous l'agrandir, l'ennobrir, la rapprocher de l'Etre Suprême dont elle est une étincelle ? eh bien, étudiez-là, cultivez-là, accordez-lui une nourriture intellectuelle dont elle puisse tirer une sève fortifiante ; sachez distinguer entre ce qui peut lui faire du bien et ce qui peut lui faire tort ; que des conseils amis vous aident dans ce grand travail ; et bientôt, vous la verrez prendre son essor, comprendre la grandeur du vrai, la moralité du bon, et la sublimité du beau.

C'est ce résultat, Messieurs, que vous cherchez en voulant développer l'intelligence humaine dans ses rapports avec notre patrie.

Si l'on veut, pour ce pays, une littérature qui puisse faire sa gloire, il faut l'appuyer sur une base solide ; ce fondement inébranlable, c'est celui sur lequel se sont établies toutes les grandes nations qui ont escaladé la montagne ardue sur le sommet de laquelle règne le dieu qui distribue le génie, le talent, la renommée et la gloire ; c'est l'étude des anciens, l'étude de tous ces chefs-d'œuvre qui, en passant à travers les siècles, ont jeté leurs rayons lumineux dans le

monde des intelligences. Il faut remonter à ces temps éloignés où l'art et la littérature n'étaient pas opposés, mais s'unissaient pour être l'expression du beau.

D'ailleurs, tout nous porte à recourir à ce moyen : la civilisation, pour ainsi parler, est le fruit des chefs-d'œuvre des anciens ; les grands orateurs, les poètes dignes de ce nom se sont inspirés aux chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, et à ces livres divins que des hommes saints ont écrits sous l'inspiration de Dieu lui-même.

Il faudrait donc, dans ce pays, que tous ceux qui ont reçu une éducation classique et qui veulent se dévouer aux lettres, continuassent leurs études sur les anciens, et autant que possible dans les originaux grecs, latins et hébreux. Du grec et du latin est née notre langue : comment pourrions-nous nous vanter de la bien savoir si nous n'avons aucune connaissance de celles d'où elle tire son origine ?

Pourquoi ne se formerait-il pas des sociétés dont le but serait l'étude des anciens, la recherche des beautés renfermées dans leurs écrits immortels ? Sans doute, Messieurs, les littératures anglaise, espagnole, allemande, française, sont bien-riches ; chacun le reconnaît ; mais elles ne suffisent pas à elles seules pour donner une éducation littéraire capable de dispenser de celle des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Si nos littérateurs se forment sur les anciens, ils seront certains de marcher sûrement dans les voies nouvelles qui leur sont ouvertes aujourd'hui.

Voilà mon premier moyen.

Mais, Messieurs, ce n'est pas tout d'avoir le désir et la volonté d'étudier, il faut de plus des livres, des modèles, des documents pour soutenir ces études, les étendre, les appuyer de l'expérience du passé et des connaissances du présent : il faut donc des bibliothèques, mais des bibliothèques dignes de ce nom. N'est-il pas regrettable, Messieurs, de voir de grandes villes, par exemple comme celle de Montréal, sans bibliothèque publique ? C'est plus que regrettable ! Hélas, la matière va-t-elle dominer l'intellect ? L'on pense, cependant, à faire des chemins de fer, des routes, à creuser des canaux, à bâtir des hôtels somptueux, à prodiguer l'argent pour le confier à la matière ; mais à l'esprit, on ne donne rien ou presque rien ! Ali ! on laisse l'intelligence faire son œuvre seule ; on la laisse se meurtrir et se déchirer aux broussailles et aux épines qu'elle rencontre à chaque pas, abandonnée comme elle l'est dans son pénible chemin ! Fait-on bien d'agir de la sorte ? Tout homme, ami de la patrie et des lettres, sait ce qu'il doit répondre à cette question.

Est-ce que l'encouragement donné aux lettres ne pourrait pas être plus grand de la part de ceux qui possèdent la fortune ? L'amour de l'argent doit-il régner seul ! Mais faisons cesser nos plaintes ; car une ère nouvelle va s'ouvrir pour la littérature en ce pays. Et pour amener ce temps heureux, il faudrait commencer la fondation de bibliothèques publiques, et intéresser tout le pays à leur prospérité.

Il me semble que la chose irait à merveille. Pensez-vous que le patriotisme et l'amour de la renommée ne feraient pas délier les bourses ? Aujourd'hui, les livres coûtent si peu ; de plus, les gouvernements feraient leurs cadeaux ; les municipalités tiendraient à honneur de faire les leurs ; les nations étrangères échangeraient des livres, des documents ; un personnage distingué passant au Canada ferait preuve de sa générosité et de son amour des lettres en faisant don de quelques volumes, de quelques œuvres d'art. Et ainsi, Messieurs, avec du temps et de la persévérance, le Canada posséderait des bibliothèques où ses enfants pourraient trouver de quoi augmenter leur science et échauffer leur patriotisme, ce qui les mettrait en état de produire ces chefs-d'œuvre qui font la gloire d'une nation en même temps qu'ils immortalisent leurs auteurs.

Tel est mon deuxième moyen.

Maintenant, Messieurs, celui qui a beaucoup étudié aime, c'est naturel, à mettre au jour le fruit de ses études. Mais ce n'est pas tout de mettre des livres devant le public, il faut de plus que ces livres soient en tous points dignes du public et de la littérature. Il faut donc un tribunal, c'est-à-dire qu'il faut des juges dont la juridiction littéraire n'aura de limites que celles de leurs connaissances.

Je veux dire qu'il faut, dans notre pays, une critique impartiale, juste, éclairée, sévère, mais bienveillante. La critique manque presque complètement au Canada ; et, cependant, sans critique, il n'y a pas de littérature possible ; car, comme les génies ne se rencontrent pas communément, toute œuvre littéraire, dans son enfance, a besoin d'être plus ou moins remaniée. Si un auteur, ne pouvant apercevoir les défauts de son œuvre, n'entend autour de lui que des louanges exagérées l'élevant jusqu'aux nues, le proclamant plus grand que quiconque a écrit avant lui dans ce même genre ; ou si, pour quelques défauts qu'un sage conseil ferait de suite disparaître, un auteur se voit pris à partie, ridiculisé, bafoué, traité d'imbécile ; dans le premier cas, cet auteur écrira, mais il écrira de pis en pis, ses ouvrages ne verront

le jour que pour mourir ; dans le second cas, l'auteur le plus savant, brisant sa plume, s'écriera ! "Si mon pays, pour récompense de mes études, n'a que du ridicule à jeter sur moi, il n'est pas digne que je travaille pour lui." Et un génie sera peut-être perdu pour les lettres et pour le pays.

Mais comment peut se faire la critique telle que je la voudrais ? Il faudrait un journal indépendant sous tous les rapports, rédigé par des hommes parfaitement indépendants, capables de donner à chacun ce qu'il mérite ; rédigé par des hommes compétents, reprenant sévèrement mais charitalement, louangeant aussi, mais selon le mérite et avec justesse. Et, s'il n'y a pas moyen d'avoir un journal exclusivement littéraire, au moins que la critique se fasse dans les journaux en vogue ; mais si l'on veut qu'elle soit efficace, qu'elle soit exempte de cet esprit de parti qui voit tout noir d'un côté et tout blanc de l'autre.

Que l'on parvienne à avoir une bonne critique, et la littérature française au Canada sera sauvée.

C'est là mon troisième moyen.

Il m'en reste un quatrième sur lequel, messieurs, j'attire votre attention. Il peut paraître un peu intéressé de ma part ; cependant, je vous le soumets, croyant, en agissant de la sorte, travailler au bien de la littérature.

Pourquoi les dames, possédant le don de l'éducation et de la fortune, et amies de leur patrie, n'ouvrirraient-elles pas, imitant en cela des dames illustres des autres pays, n'ouvriraient-elles pas, dis-je, leur salon aux hommes instruits dont le goût est déjà formé, et à la jeunesse respectable et studieuse ?

Nous aurions alors, comme en France, comme ailleurs, ce que l'on appelle des salons littéraires.

La dame de la maison serait, de droit, l'aimable présidente de ces réunions. L'on y verrait des dames, des demoiselles, des hommes de tous les âges, de tous les partis, de toutes les spécialités. Vous voyez déjà le résultat de ces soirées ! l'émulation naît de suite, les travaux sont communiqués, des conseils sont donnés, les timides sont encouragés, ceux qui font bien continuent avec assurance, les jeunes gens se font connaître dans la société, leur avancement est plus rapide, et leurs talents, mieux dirigés, deviennent plus efficaces, récompensés qu'ils le sont par l'encouragement qu'ils reçoivent.

La dame qui, la première, ouvrirait de telles soirées, verrait la renommée s'attacher à son nom, et tout en ga-

gnant l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens, elle travaillerait à l'avancement des lettres et à la gloire de la patrie.

Je me bornerai, messieurs, à ne vous indiquer que ces quatre moyens que je considère comme capables de contribuer puissamment au développement de la littérature en ce pays. Sans doute qu'il y en a encore bien d'autres, mais je me borne à ces principaux qui sont : 1o. l'étude des anciens ; 2o. la formation de bibliothèques publiques ; 3o. la critique littéraire faite dans un ou plusieurs journaux ; 4o. l'ouverture de salons littéraires.

Si, messieurs, ces moyens sont mis à exécution, notre littérature prendra de l'importance de plus en plus; elle finira par intéresser toutes les classes de la société; le goût se formera, le niveau intellectuel s'élèvera; la nation deviendra susceptible de ces enthousiasmes littéraires comme on a vu l'Italie et la France! et alors, le nom du Canada deviendra illustre et respecté; il sera en Amérique ce qu'est la France en Europe.

Et c'est vous, messieurs, qui aurez contribué pour une large part à cette gloire de notre pays en cherchant comme vous le faites à développer la littérature nationale, et à faire connaître au monde tout ce qu'il y a de noble, de bon, de beau et de grand dans notre chère et bien-aimée patrie.

M. J. M. LeMoine.

M. le Président,

Messieurs,

Avant de passer à l'examen de la question si intéressante des archives, on me permettra de signaler une mesure prise par la Société Littéraire et Historique de Québec, pendant l'année qui vient de s'écouler, dans l'intérêt de la littérature canadienne.

Cette mesure, sans avoir une bien grande importance, a pour les amis des lettres canadiennes, son côté agréable, pratique même. La bibliothèque de la Société est riche maintenant de près de 12,000 volumes, et j'ai réussi à faire adopter à l'unanimité une résolution à l'effet de créer une division spéciale pour les livres imprimés au Canada. Pour mettre encore plus en relief nos productions littéraires, la Société a fait choix d'une reliure particulière et uniforme,

“vert et or, avec une feuille d’érable,” pour toutes les publications canadiennes. De cette façon, la Société Littéraire et Historique de Québec, la plus ancienne du continent, peut montrer, en un seul coup-d’œil, aux nombreux étrangers qui visitent ses salles, les développements successifs de notre littérature. Comme la Société achète tous les livres qui sont publiés au Canada, elle offre ainsi un moyen facile au public de prendre connaissance des œuvres de nos écrivains canadiens. Ceci s’applique aux volumes écrits dans les deux langues.

M. Joseph Tassé proposa ensuite la résolution suivante, secondé par M. L. Pamphile LeMay.

Résolu :

Que cette convention est d’opinion que les moyens suivants seraient très-propres à répandre l’instruction et à faciliter le développement de la littérature canadienne :

1o. La création d’un plus grand nombre de bibliothèques de paroisse ; la création de bibliothèques publiques sous les auspices des municipalités dans les différentes villes du pays ;

2o. L’établissement d’instituts ou cercles littéraires, ou de clubs de discussion, là où il n’y en a pas, dans les centres assez populaires pour les maintenir ;

3o. L’établissement de cours publics gratuits dans nos grandes villes, à l’instar des cours inaugurés par l’Université-Laval ;

4o. La distribution de prix par l’Etat, par nos établissements d’éducation et par nos sociétés littéraires, dans des concours de poésie, d’histoire et d’eloquence ;

5o. La distribution en prix dans nos écoles d’un plus grand nombre d’exemplaires d’ouvrages canadiens d’un mérite réel, qui auraient reçu, par exemple, l’approbation du Conseil de l’Instruction Publique ;

6o. L’établissement d’une librairie canadienne par une société en commandite ou autrement, avec des succursales dans différentes villes, qui s’occuperait spécialement de la vente des ouvrages canadiens.

Cette résolution fut adoptée à l’unanimité, puis l’on passa à la question des archives.

Conférence par M. Louis. P. Turcotte.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Je regrette de n'avoir pas eu assez de temps à ma disposition pour vous présenter un travail complet sur la question des archives. Je tâcherai cependant de traiter le sujet aussi longuement que possible, et dans la discussion qui va suivre bientôt, je me flatte que vos connaissances personnelles pourront combler les lacunes que laissera cette étude.

Je félicite d'abord les membres de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa d'avoir attiré l'attention de cette convention sur une question aussi importante et aussi vitale. Les vieilles chroniques, sources de notre histoire, les antiquaires les consultent soigneusement et les présentent ensuite aux lecteurs sous une forme attrayante dans leurs écrits. Et quels charmes n'offrent pas ces annales même aux étrangers qui se passionnent pour leur étude ! En effet, ne nous redissent-elles pas une série de luttes continues et d'une grandeur incomparable ; luttes avec les enfants du sol, luttes entre la France et l'Angleterre pour la prépondérance dans le "Nouveau-Monde", luttes enfin pour la conservation de notre culte, de nos lois et de notre langue ?

C'est donc un devoir impérieux pour nous de réunir tous les matériaux épars de notre belle histoire, aujourd'hui surtout que les travaux littéraires se poursuivent avec plus de zèle et d'éclat que jamais, que l'on remue la poussière des siècles pour y découvrir les reliques du passé. Nous savons qu'il y a à l'étranger des richesses précieuses, ignorées des savants. Ne suivrons-nous pas l'exemple des autres peuples qui se sont procuré les matériaux indispensables à leur histoire, les ont disposés avec soin, et en ont publié les pièces les plus importantes ? Si notre gouvernement, si nos sociétés savantes ont fait quelques démarches dans ce sens, nous verrons qu'il leur reste beaucoup à faire pour terminer cette tâche patriotique. Sans insister davantage sur l'importance de cette question, nous examinerons quels sont les principaux dépôts de nos annales, et quelles mesures ont été prises pour les conserver et pour les publier.

Autrefois, de l'aveu des hommes compétents, nos ancêtres possédaient à Québec les archives les plus complètes et les plus intéressantes. C'est dans cette antique cité que l'on allait chercher des copies ou des extraits de nombreux

documents qui sont aujourd'hui disparus. Ces annales des premiers temps prennent une bien plus grande importance parce qu'elles sont presque les seules de l'Amérique Septentrionale.

Nous savons également qu'après la conquête les Français emportèrent avec eux une partie des actes officiels; que pendant la révolution les archives françaises ont été dispersées, et malgré le soin que l'on a pris plus tard pour les réunir et les classer, on a constaté que beaucoup de pièces concernant le Canada avaient été perdues; d'autres se retrouvent à l'étranger, au *British Museum*, par exemple, et jusqu'à Saint-Petersbourg.

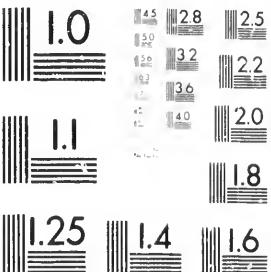
Des archives restées au Canada, beaucoup de pièces ont été également détruites, d'abord pendant la guerre, et ensuite par la négligence du gouvernement anglais. Ce qui a échappé à ces désastres se retrouve dans les différents dépôts publics et dans quelques familles.

A la fin du dernier siècle, en 1778, le gouvernement commença à s'occuper des archives, et en fit faire un inventaire. Des personnes compétentes qui ont consulté attentivement cet inventaire publié en 1791, ont constaté avec regret la disparition de nombreux volumes de manuscrits qui existaient à cette époque. De combien d'autres pièces importantes nos historiens n'ont-ils pas regretté la destruction, par exemple, d'une partie du *Journal des Jésuites*, perdue à jamais pour les lettres.

Heureusement il se trouva des hommes dévoués qui ont empêché une destruction totale. On commençait alors à cultiver l'histoire. Nos écrivains Smith, Bibaud et Christie eurent besoin de consulter les archives pour nous donner leurs premiers travaux, et ils constatèrent des lacunes regrettables. D'autres rendirent des services non moins éminents en réunissant les matériaux dispersés de notre histoire, et en sauvant de la destruction des manuscrits précieux. Les noms vénérés de Jacques Viger et de Faribault se présentent naturellement à notre mémoire, car personne n'a fait autant qu'eux dans l'intérêt de l'histoire; toute leur vie a été consacrée aux antiquités canadiennes et à éclaircir nos annales. Honneur et reconnaissance à ces chercheurs infatigables qui nous ont conservé et légué tant de travaux qui sans eux seraient aujourd'hui perdus!

Dans le même temps, la Société Littéraire et Historique de Québec, fondée dans un but tout à fait patriotique et national, s'occupait spécialement des documents historiques,

**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



6"

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**Photo graphic
Sciences
Corporation**

4.5
2.8
2.5
3.2
2.6
2.2
2.0
8

10

et prenait de bonne heure les moyens de les réunir. Vers 1835, elle faisait à cet effet en Europe des démarches qui furent d'abord peu fructueuses.

Nos voisins, grâce à l'entremise du ministre des Etats-Unis, étaient plus heureux. M. Brodhead, nommé agent pour se procurer des documents relatifs à l'Etat de New-York, fit copier (1841-44) 80 volumes de manuscrits. La législation décida de les faire imprimer *in extenso*, et le résultat a été 10 volumes *in-40*, collection précieuse pour l'histoire de l'Amérique.

La Société Littéraire et Historique fit copier de la collection Brodhead 17 volumes, qui comprennent la correspondance officielle des gouverneurs français avant la conquête. Elle obtint également 6 volumes d'extraits des documents de Londres (*Colonial Correspondence*), provenant de la même collection.

Grâce à une allocation du gouvernement, cette Société avait déjà publié plusieurs manuscrits historiques fournis par le colonel Christie, lord Durham et l'abbé Holmes. Elle réimprima les voyages de Jacques-Cartier, devenus très-rares, collectionna cinq autres volumes de manuscrits importants, plusieurs volumes de pièces judiciaires, etc. Tels sont, en résumé, les premiers services rendus par cette institution, la plus ancienne des sociétés savantes du Canada. Avouons cependant que dans tous ces travaux la plus large part de mérite revient à M. Faribault, notre antiquaire canadien.

L'accès aux archives de Paris étant devenu plus facile, le gouvernement canadien chargea, en 1845, l'hon. M. Papineau, alors en Europe, de faire copier des manuscrits qui ont été déposés dans la bibliothèque du Parlement et dans celle de la Société Historique de Québec.

Plus tard, en 1851-52, M. Faribault, chargé d'une mission officielle en Europe, fit copier des archives des divers ministères : la suite de la correspondance des gouverneurs du Canada sous le gouvernement français. Ces 24 volumes, qui renferment une foule de pièces importantes pour l'histoire de la domination française, sont déposés à la bibliothèque du Parlement d'Ottawa. Il y a encore dans cette bibliothèque d'autres manuscrits intéressants dont on trouve la liste dans le catalogue des ouvrages sur l'Amérique, publié en 1858. Ce dernier travail que nous devons à M. Gérin-Lajoie, est fait avec le plus grand soin, et contient non seulement le titre des pièces manuscrites de la bibli-

thèque du Parlement, mais aussi de celles de la Société Littéraire et Historique.

Depuis 1858, on a réuni seize autres volumes de manuscrits, comprenant entre autres la correspondance du gouverneur Simcoe, et divers documents recueillis en France par le R. P. Martin.

Le 8 juin 1853, les législateurs, tout en ordonnant la réimpression des édits et ordonnances, firent une autre démarche qui ne me paraît pas avoir été mise à exécution. Ils adoptèrent une résolution déclarant qu'il y a dans nos archives nombre de documents qui méritent d'être imprimés, et prièrent le gouvernement d'en faire un choix, de les faire imprimer et distribuer pour l'information du public.

Jusqu'à ces dernières années nous ne voyons pas que le gouvernement ait pris d'autres mesures à l'égard des archives. Cependant il a favorisé les institutions qui se sont occupé des annales du pays. C'est ainsi que la Société Littéraire et Historique de Québec a pu continuer la publication de manuscrits intéressants sur la guerre de la Conquête et sur celle de l'Indépendance, travaux qui sont dûs principalement à M. LeMoine, l'un de ses membres les plus zélés.

Elle vient d'imprimer, grâce à son digne président, M. James Stevenson, le commencement d'une série de documents sur la guerre de 1812.

Guidé par un si bel exemple, l'Institut-Canadien de Québec a pu lui aussi publier plusieurs volumes de ses annales, qui renferment des travaux sérieux sur notre histoire. Nous espérons qu'il n'en restera pas là, et qu'il pourra mettre bientôt sous presse quelques documents importants. Qu'il n'hésite pas à faire des sacrifices dans ce sens, car ces publications sont le plus beau titre de gloire de nos institutions littéraires.

La Société Historique de Montréal s'est également procuré une collection de manuscrits précieux, et en a publié plusieurs, entre autres le volume intitulé : "Le règne militaire." Ce document préparé par M. Jacques Viger, a été complété et édité par M. l'abbé Verreau.

Inutile de constater que M. Verreau s'est montré le digne continuateur de M. Viger en réunissant une foule de matériaux sur l'histoire de la période anglaise et en commençant l'impression de ses volumes si précieux sur la guerre de l'Indépendance. S'il est des travaux qui méritent la reconnaissance et l'encouragement du public, ce sont bien ceux-là. Ce savant pourra, sans doute, continuer son œuvre patriotique et recevoir du gouvernement l'aide nécessaire,

Nous devons ajouter à sa louange que sa collection de manuscrits est peut-être la plus complète du Canada. Elle se compose d'un grand nombre de volumes reliés et d'autres pièces qui viennent pour la plupart de M. Jacques Viger et de sir L. H. LaFontaine. Ces manuscrits il les a obtenus ou fait copier à ses propres frais. M. Verreau possède encore une des plus belles bibliothèques d'ouvrages sur l'Amérique, une collection de portraits historiques unique dans son genre et des albums d'une grande valeur. Pour toutes ces collections, il s'est imposé et s'impose encore des sacrifices pécuniaires considérables, il s'est voué à un travail pénible.

Lorsqu'en 1873, le gouvernement fédéral décidait de s'occuper des archives, il faisait une excellente démarche en chargeant une personne aussi compétente d'aller faire des recherches dans les archives de l'Europe. Le rapport de M. Verreau prouve que le choix a été bon.

Après avoir dit un mot des collections intitulées : *Bouquet, Haldimand et Dorchester Papers*, et des autres documents du *British Museum* et de la Société Royale, M. Verreau donne la liste des pièces qu'il a examinées au *Public Record office* sous le titre de *Colonial Correspondance, Québec*. Cette masse de documents "d'une grande valeur historique dont il serait difficile de faire un choix," comprend la période de 1759 à 1778, et forme avec les collections *Haldimand et Dorchester*, qui en sont la suite, les sources historiques de cette époque si obscure et que nos historiens n'ont fait qu'ébaucher.

Il y a deux ans, je commençais moi-même sur cette époque une étude dont une partie, celle de la guerre de l'Indépendance, a été publiée avec pièces justificatives. J'ai été frappé du petit nombre de ressources mises à notre disposition, malgré les documents publiés récemment par l'abbé Verreau et par les sociétés historiques. Le rapport de M. Verreau et celui de M. Brymner ont été une révélation pour moi, et m'ont contraint d'arrêter mes travaux jusqu'à ce qu'il me soit permis de consulter les documents de Londres. Impossible, sans cela, d'étudier et d'approfondir l'histoire de ces temps.

M. Verreau a ensuite visité les archives nationales de Paris, celles de la Bibliothèque Nationale et du Ministère des affaires étrangères. Partout il a noté un certain nombre de documents historiques sur le Canada et certaines autres parties de l'Amérique, ignorés ou peu connus.

C'est surtout au Ministère de la marine que se trouvent les archives les plus importantes pour l'histoire de la Nouvelle-France. C'est de là qu'on a tiré les collections de la bibliothèque du Parlement d'Ottawa et de la Société Littéraire et Historique de Québec. M. Verreau constate de plus qu'il reste encore des pièces importantes à copier, et il a étendu ses recherches sur ce qui n'avait pas été analysé.

M. Verreau termine son rapport en nous parlant des autres documents répandus en différents endroits de la France et de ceux de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg.

Il regrette de n'avoir eu que quelques mois pour faire ces recherches. "Ce sont des années," dit-il, "qu'il faudrait employer à un semblable travail, mais je puis espérer que plusieurs accompliront ce qu'un seul n'a pu faire."

Même sans aller à l'étranger, nous avons ici un travail immense à faire pour connaître toutes nos sources historiques. Depuis leur fondation, les communautés et nos autres institutions ont conservé pieusement leurs registres et leurs correspondances.

Notons en particulier les archives de l'Archévêché de Québec, qui sont importantes non-seulement pour l'histoire religieuse du pays, mais pour l'histoire civile et politique. L'occasion m'a été offerte d'en parcourir plusieurs volumes, et j'ai jugé quelques documents si importants, que j'ai demandé la permission de les copier pour moi-même.

Au Séminaire de Québec se trouvent une trentaine de cartons de manuscrits, dont plusieurs ont une grande valeur historique et sont consultés par nos écrivains. On prépare, depuis deux ans, un catalogue qui, une fois terminé, sera d'une grande utilité pour les recherches.

Mentionnons en passant les manuscrits des Ursulines, de l'Hôpital-Général, de l'Hôtel-Dieu de Québec, et ceux de la Société Littéraire et Historique, dont nous avons déjà parlé assez longuement.

Le principal dépôt d'archives à Québec se trouve au bureau du Régistraire, à l'hôtel du gouvernement. Les documents se rapportant à la domination française forment un grand nombre de volumes, entr'autres les registres du Conseil Supérieur, les registres d'Intendance, les édits, arrêts et déclarations.

Tous ont une si grande importance que nous devrions en avoir une deuxième copie, qui serait mise dans un autre dépôt,

dans la crainte que le feu ne détruise un jour cette unique collection.

Le magnifique travail de M. Lareau sur les archives nous donne d'amples détails sur ces pièces et sur celles du règne militaire. On peut consulter le même travail relativement aux archives déposées au Palais de Justice de Montréal, et qui remontent à la fondation de cette ville, et à celles qui concernent le règne militaire.

La Société Historique de Montréal possède, comme je l'ai dit, des manuscrits précieux, entre autres des copies tirées de la collection Haldimand. Les archives du Séminaire de Saint-Sulpice et des Dames de la Congrégation sont importantes à plus d'un titre.

Le dépôt des archives d'Ottawa est aussi considérable. À part les manuscrits déjà cités de la bibliothèque du Parlement, il y a les registres du Conseil privé, ceux du Secrétariat d'Etat, du bureau de l'Agriculture, etc.

Depuis 1872, à la demande de personnes influentes, un dépôt d'archives a été établi au bureau d'Agriculture et des Statistiques. Ce département contient déjà 40,000 lettres et pièces originales, au nombre desquelles sont des documents relatifs au gouvernement civil et militaire jusque-là déposés à Halifax, et de précieuses relations antérieures à la déclaration de l'Indépendance. Ces papiers ont été classés et mis en ordre par M. Brymner dans des chambres à l'épreuve du feu. M. Brymner chargé d'aller examiner les archives des provinces maritimes et celles de Londres, avant la mission de M. Verreau, a fait des rapports intéressants sur ces documents.

Outre cela, combien de manuscrits importants se trouvent dans nos principales familles; par exemple, la correspondance de nos hommes d'Etat, de nos dignitaires ecclésiastiques et civils, dont copie pourrait être obtenue et placée dans nos dépôts d'archives ou dans les bibliothèques des législatures.

Voilà un résumé de ce que nous possédons en fait d'annales historiques et des travaux exécutés jusqu'à ce jour. Mais avant de tirer des conclusions, citons quelques exemples de ce qui a été fait à l'étranger dans le but de faciliter les recherches historiques.

En France, quels soins le gouvernement, les communautés et les sociétés savantes n'ont-ils pas donnés à la conservation des archives? On a fait en 1782 une liste des dépôts qui existaient alors au nombre de 1225.

On avait antérieurement (1764) examiné ces dépôts et copié plus de 50,000 pièces manuscrites qui forment une des plus belles collections de la Bibliothèque Nationale. Non content de cela, on étendit les recherches à l'étranger et l'on se procura 120 volumes in-folio de documents en Angleterre ; 50 volumes de lettres des Papes relatives à l'histoire de France ; 220 volumes furent tirés des archives des Pays-Bas.

Et qui ne connaît la masse énorme des Documents inédits de l'histoire de France, collection de plus de 60 volumes in-40 publiée par le ministre de l'Instruction Publique ?

En Belgique, le gouvernement a pris un intérêt tout particulier à la conservation des archives. De 1834 à 1862, il a publié 5 gros volumes in-40 des inventaires de diverses collections ; il fait aussi paraître chaque année plusieurs volumes de coutumes des diverses parties du pays.

En Angleterre, on a réuni dans un vaste édifice à Londres, les archives publiques dispersées dans une foule d'endroits différents. Le *Public Record Office*, construit à l'épreuve du feu, reçoit les documents qui ont plus de vingt ans d'existence. Des fonctionnaires spéciaux sont chargés de leur garde et de leur classification, et ils publient chaque année plusieurs volumes de catalogue ou table analytique (*Calendar*).

Aux Etats-Unis, on a fait des efforts immenses pour augmenter les collections de documents historiques. Les Américains semblent mettre plus de soins que nous à se procurer des manuscrits qui concernent spécialement le Canada. En effet, la législature de l'Etat de New-York n'a-t-elle pas traduit et imprimé des documents dont nous avons des copies originales depuis vingt ans, fait qui n'est pas à notre honneur et que je regrette de constater ? L'exemple de l'Etat de New-York a été suivi par plusieurs autres Etats. Chaque gouvernement a mis les archives sous la garde du bibliothécaire de l'Etat, qui, pour cela, reçoit une forte rémunération. Cet officier les classe et en imprime un catalogue.

A Washington, chaque département a aussi ses archives. Mais les documents d'un intérêt général sont sous la surveillance du président lui-même, qui accorde la permission de les consulter et d'en prendre des copies. Le gouvernement fédéral a publié, sous le titre de *American Archives*, une masse de documents historiques, qui comprennent neuf volumes in-folio.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour chercher des précédents. La Nouvelle-Ecosse nous en offre un digne à imiter. En 1857, la législature, sur la proposition de M. Howe, décida de faire une collection des annales historiques de cette province, et le résultat a été la réunion, en 1864, de 200 volumes de manuscrits que l'on a classés et catalogués, et d'un volume imprimé, qui contient les pièces les plus précieuses. Ce volume a paru en 1869.

Maintenant grâce à la mission de M. Verreau, aux recherches et aux travaux de MM. Brymner, Lareau, Miles et autres, nous sommes suffisamment renseignés sur la nature et l'importance des manuscrits historiques que recèlent les archives du Canada et de l'Europe.

Il ne reste plus qu'à prendre des mesures pour nous mettre sur un pied d'égalité avec les autres pays.

I. La première démarche serait de faire copier sans délai par des personnes compétentes toutes les pièces qui nous manquent. Pour cela le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec pourraient se partager l'ouvrage. Le premier obtiendrait la correspondance des gouverneurs anglais, les collections du *Public Record Office*, les *Haldimand, Dorchester Papers* et les autres manuscrits de Londres qui sont d'une absolue nécessité pour l'histoire après la conquête.

II. Le gouvernement de Québec se chargerait des documents de Paris qui n'ont pas encore été copiés et les déposerait à Québec qui est déjà le dépôt principal des archives françaises. Québec comme ville historique et française, avec ses vieilles institutions et ses bibliothèques, devrait posséder de préférence cette collection, et de plus avoir une copie de tous les autres documents qui se rattachent à la domination française et à la Province de Québec. Le dépôt pourrait rester au bureau du régistraire de la Province, qui possède déjà la plus grande collection des anciennes archives.

III. Un dépôt général d'archives serait établi à Ottawa pour y recevoir tous les documents épars dans les divers ministères fédéraux du Conseil Privé, du secrétaire d'Etat, du Bureau d'Agriculture, etc. Il serait très important d'y avoir aussi une copie de certaines séries précieuses de nos manuscrits originaux, par exemple, des Régistres du Conseil Supérieur, de crainte que le feu ne détruise un jour l'unique copie que nous possédons à Québec. Le dépôt fédéral pourrait rester au Bureau d'Agriculture et des

pour
s en
opopo-
nales
tion,
assés
s piè-

aux
Miles
ture
érent

nous

sans
nous
gou-
rage.
neurs
Haldi-
ndres
ès la

locu-
s dé-
nives
aise,
vrait
une
à la
dé-
ince,
nnes

tawa
ivers
Etat,
t d'y
e nos
du
jour
épôt
des

Statistiques que le gouvernement a spécialement chargé de réunir les documents épars du Canada

IV. Un employé serait chargé de faire un inventaire ou catalogue des documents déposés dans les départements publics, les institutions littéraires et les communautés. Cet inventaire serait imprimé, contiendrait un résumé de chaque pièce et indiquerait l'endroit où elle est déposée.

V. Les législatures entreprendraient la publication de quelques collections importantes, par exemple la correspondance officielle des gouverneurs français, que l'Etat de New-York a fait en partie traduire et imprimer, la correspondance des premiers gouverneurs anglais et les collections Haldimand, Dorchester, etc.

VI. On encouragerait d'une manière encore plus libérale les sociétés littéraires disposées à publier des annales et des manuscrits. Chaque société a parmi ses membres des hommes dévoués qui se chargereraient volontiers de ce travail, et cela sans rémunération. En même temps cette aide permettrait aux sociétés d'augmenter leurs bibliothèques et de former des musées d'antiquités canadiennes et d'histoire naturelle, et, par conséquent, aiderait beaucoup au développement de la littérature et des sciences.

VII. On favoriserait spécialement ceux qui sont en mesure d'entreprendre de grandes publications historiques, dans le genre des *Relations des Jésuites*, du *Journal des Jésuites*, des documents sur la guerre américaine de l'abbé Verreau, du *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay, des grandes histoires du Canada, etc. Le gouvernement achèterait un certain nombre d'exemplaires de ces ouvrages si importants et les mettrait à la disposition des bibliothèques des législatures, pour être échangés avec les bibliothèques des pays étrangers ; ceci, loin d'être une charge au public, serait d'un grand bénéfice, car on obtiendrait ainsi des publications d'une plus grande valeur, et ou répandrait des ouvrages qui feraient connaître le Canada à l'étranger.

Voilà les humbles propositions que j'ose soumettre à votre bienveillante considération. Nous avons tous intérêt à les faire accepter et à augmenter ainsi la série de nos annales. La tâche est immense, il faut se l'avouer, mais c'est en redoublant d'ardeur, c'est en multipliant nos recherches chacun de notre côté, c'est en poussant nos investigations jusqu'à leurs dernières limites, que nous parviendrons à un bon résultat. C'est par un semblable travail que nous découvririons chaque année de nouvelles pièces pour l'histoire.

Si nous, littérateurs et historiens, nous pouvons faire quelque chose isolément, quelle influence n'exerceront pas les associations littéraires et les sociétés savantes ? C'est à elles de donner le mouvement. Leurs travaux passés sont une garantie de leurs travaux et de leurs succès futurs.

Permettez-moi, messieurs, en terminant, d'espérer un grand bien des conventions littéraires inaugurées par l'Institut Canadien d'Ottawa. Elles mettront plus d'union entre les écrivains, les feront travailler dans un même but, avec une organisation commune au développement de la littérature nationale. Il faudra donc les répéter, et j'ose croire que Québec trouvera un jour l'occasion de vous réunir dans ses murs hospitaliers. Vous pourrez alors constater les progrès faits depuis cette Convention.

Telle est, messieurs, la tâche patriotique que nous devons poursuivre, et si nous unissons tous nos efforts, nos hommes d'Etat finiront par céder à des demandes si justes. Comptons surtout sur le patriotisme de nos jeunes ministres fédéraux et locaux. Eux, au début de leur carrière administrative, dans la force de l'âge, sont plus en état que tout autre de faire quelque démarche active pour compléter les annales de notre histoire. Sans aucun doute, ils recevront en cela l'appui et l'approbation de tous les hommes politiques.

Quand il s'agit d'une question si vitale, nous devons nous placer sur un terrain neutre où les passions de parti, les divisions de races soient bannies. Mais si ces annales intéressent même les races étrangères, elles nous touchent de plus près, nous Canadiens d'origine française. N'hésitons pas à faire notre part de cette tâche, nous guidant sur les travaux des Viger, des Faribault, des Laverdière, qui ont été les premiers pionniers dans le travail gigantesque qu'ils nous ont tracé. Si nous ne dominons pas dans les choses matérielles, sachons au moins conserver la place que nous occupons dans les travaux de l'esprit.

Conférence de M. l'abbé Tanguay.

Messieurs,

Il semble que la matière soit épuisée sur le sujet des Archives historiques. Cependant, je prendrai la liberté, sur

la bienveillante invitation qui m'en a été faite, d'attirer, à mon tour, l'attention de messieurs les membres de la Convention littéraire sur une autre source de documents historiques, dont n'a pas parlé M. Turcotte dans l'important mémoire qu'il vient de lire.

Les études et les recherches auxquelles je me suis livré depuis longues années, me permettent de faire connaître et apprécier, une fois de plus, l'importance que nous devons attacher à cette partie des archives canadiennes, je veux dire des registres de mariage, de baptême et de décès, ou autrement dit : *Registres de l'état des personnes*, ces fidèles et authentiques témoins et gardiens des unions, du berceau et de la tombe de la nation et de chacun de ses enfants, aux époques les plus reculées, comme aux temps actuels de notre histoire et de notre nationalité.

I.

REGISTRES DE L'ÉTAT DES PERSONNES.

S'il est d'un grand intérêt public de conserver, comme tendant à jeter du jour sur l'histoire passée du pays, les archives françaises du Canada, je n'hésite pas à affirmer qu'il est d'un plus grand intérêt de conserver les registres de l'état des personnes, qui renferment les documents les plus importants et les plus complets pour chaque membre de la grande famille nationale.

C'est, en effet, dans ces registres que se trouvent consignés les trois grands événements de la vie humaine : les baptêmes, les mariages et les décès, documents précieux, qu'il faut absolument consulter si l'on veux suivre et retracer les branches nombreuses qui sortent d'une tige commune, et constater ainsi, devant les tribunaux ecclésiastiques, les liens de parenté qui prohibent ou autorisent les alliances ; ou devant les tribunaux civils, les rapports qui distinguent chaque intéressé dans les droits de succession.

Aussi l'Eglise d'abord, puis l'Etat, seront-ils occupés tout spécialement et de leur établissement et de leur conservation.

II.

ORIGINE DES REGISTRES.

C'est dans les annales de l'histoire de l'Eglise, et en remontant à plusieurs siècles que nous pouvons découvrir et

tracer l'origine des registres. En effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, nous trouvons que les catéchumènes, quelque temps avant de recevoir le sacrement de baptême, devaient donner leurs noms à l'évêque pour être inscrits dans le livre contenant les actes de baptême. Ce livre était alors désigné sous le nom de livre de vie ou Catalogue des catéchumènes. *Liber vitæ catalogus catechumenorum* (1).

Les premiers vestiges de registres des morts chez les chrétiens se trouvent dans le catalogue des martyrs—the martyrologue—ce catalogue, dont nous devons l'introduction au pape saint Clément, qui fit recueillir les actes des martyrs, vers l'an 95, renfermait le nom, le lieu, le jour et le genre de supplice de chaque chrétien martyrisé. Plus tard, le martyrologue renferma aussi le catalogue des chrétiens morts en odeur de sainteté.

Les fidèles de chaque église avaient aussi, dès les premiers siècles, le soin de marquer exactement, dans un livre appelé *Nécrologe*, le jour de la mort de leurs évêques : et dans les monastères et chapitres, où ces nécrologes existaient, on lisait chaque jour les noms des religieux, morts ce jour-là, afin de prier pour eux.

Dans les catacombes de Rome, se trouve encore une autre sorte de nécrologue. Ce sont les inscriptions nombreuses, gravées sur les tombeaux, inscriptions qui font souvent connaître jusqu'à la profession de celui qui repose en ce lieu.

Toutes ces pratiques, cependant, n'étaient pas universelles et uniformes. Il faut arriver au seizième siècle pour trouver une loi générale de l'Eglise sur la tenue des registres.

C'est le Concile de Trente qui, dans sa vingt-quatrième session, tenue en 1563, imposa, pour la première fois, et d'une manière nette et décisive, aux curés l'obligation de tenir un registre, dans lequel seraient inscrits les noms des baptisés et de leurs parrains.

Parochus, y est-il dit, antequam ad baptismum conferendum accedat, diligenter ab iis, ad quos spectabit, seiscitetur, quem vel quos elegerint, ut baptizatum de sacro fonte suscipiant; et eum vel eos tantum ad illum suscipiendum admittat; et in libro eorum nomina describat.

Conc. Trid. Sess. XXIV, c. II.

(1) BINTERIM—Commentaria hist., crit. de libris baptizatorum, etc...
DUSSeldorf—1816.

C'est-à-dire :

“ Le curé, avant que de se disposer à faire le baptême, aura soin de s'informer de ceux que cela regardera, quel est celui ou quels sont ceux qu'ils ont choisis pour tenir, sur les Saints Fonts de baptême, celui qui lui est présenté, pour ne recevoir précisément qu'eux. Il écrira leurs noms dans son livre, etc.”

Le même Concile fit, comme pour les baptêmes, une obligation à tous les curés de tenir un livre spécial, où seraient enregistrés les noms des mariés, des témoins, le temps et le lieu du mariage.

Habeat parochus librum in quo conjugum et testium nomina, diemque et locum contracti matrimonii describat : quem diligenter apud se custodiat.

(Conc. Trid. Sess. XXIV, c. 1.)

“ Le curé aura un livre, dans lequel il écrira le jour et le lieu auxquels chaque mariage aura été fait, avec les noms des parties et des témoins, lequel livre il gardera chez lui bien soigneusement.”

Cette ordonnance du Concile de Trente, prescrivant la tenue régulière des registres de baptême et de mariage, fut renouvelée et complétée par les Conciles provinciaux et diocésains, qui prescrivirent, en même temps, la tenue d'un livre des morts : *Diptych mortuorum*. L'usage de tenir, comme témoignage chronologique, des registres réguliers des fidèles morts dans chaque paroisse, ne s'établit toutefois qu'inseulement, et ne devint une institution à peu près analogue à ce qui existe aujourd'hui, que vers la fin du seizième siècle.

La forme des registres fut donc prescrite, en premier lieu, par les Conciles, auxquels revient le droit d'initiative, et plus tard, par les lois civiles, et les registres furent alors appelés : *Registres de l'Etat des personnes*.

Les édits et ordonnances royales réglèrent en France, après le décret du Concile de Trente, le mode de tenir d'une manière uniforme les registres de l'état des personnes, notamment les ordonnances de 1667.

Veuillez remarquer, Messieurs, cette date de 1667 : elle correspond à l'époque où la population de la Nouvelle-France commence à se développer d'une manière plus sensible. En effet, jusqu'à cette année, la nouvelle colonie.

comptait moins de 4,000 habitants (2), groupés dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal.

Il n'y avait alors que sept paroisses tenant registres (3), et le nombre total d'actes renfermés dans ces registres, depuis l'établissement des villes et paroisses, n'atteignait pas encore le chiffre de 3,700.

La nouvelle colonie se trouvait donc en état de profiter, dès l'époque de son établissement, des priviléges et avantages que lui apportaient ces ordonnances, et les règlements du Conseil supérieur de Québec, en 1678, sur la tenue des registres, furent approuvés et confirmés par l'édit royal du mois de juin 1679.

Deux autres ordonnances du Conseil Supérieur de Québec, dont une de 1715 et l'autre de 1727, rappelèrent encore le mode de tenir les registres, et en montrèrent l'importance et l'obligation.

III.

IMPORTANCE DES REGISTRES.

“ Il n'y a rien,” dit une de ces ordonnances, “ de si important dans la société civile pour l'ordre des successions, la paix des familles et la propriété des droits et des biens d'un chacun, que d'avoir une preuve *certaine, constante, assurée et suivie* de l'état des personnes. L'expérience a fait connaître, qu'en cela, toute autre preuve que celle appelée preuve *par écrit* était douteuse et même si dangereuse qu'il n'était point de précaution que les Roys n'eussent établies, par leurs ordonnances, pour mettre cette preuve dans une forme démonstrative et incontestable, et pour la rendre telle qu'elle ne fut point sujette à l'injure des tems non plus qu'à la négligence et à la malice des hommes.”

La même ordonnance expose ensuite aux curés les motifs qui nécessitent une double copie des registres, et s'exprime ainsi :

“ Les incendies sont si fréquents en Canada, à raison de la sécheresse de l'air et de la nature des bois, qui sont encore aujourd'hui les seuls matériaux dont on construit

(2) Voir le recensement de 1871, page 6.

(3) Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sainte Anne de Beaupré, Château Richer, Lorette et Sainte-Famille, (Île d'Orléans.)

les églises et les presbytères, qu'il serait à craindre qu'il ne restât plus, dans quelques années d'ici, de preuves suffisantes de l'état des personnes, s'il n'était déposé, tous les ans, dans les greffes des juridictions royales de chaque gouvernement, une grosse ou copie de chacun des dits registres, copiée et signée par les curés, vicaires, missionnaires, et par eux affirmée véritable et conforme à la minute originale, pour avoir recours à cette grosse ou copie, en cas de perte des minutes des dits registres, gardés par les curés."

Les premiers registres, dans la Nouvelle-France, furent ceux des villes de Québec, en 1621; des Trois-Rivières, en 1635, et de Montréal, en 1642. Ils renferment les autographes des premiers missionnaires et martyrs du Canada, les RR. PP. Buteux, Lejeune, Vimont, de Brebeuf et l'Allemand. Ces registres n'avaient point de copie en double, et se trouvaient en conséquence exposés à la destruction, par les incendies, les guerres et autres calamités publiques. Aussi avons-nous à regretter, plus d'une fois, la perte de quelques-uns de ces précieux documents, ceux de Québec, brûlés en 1640, qui, sans doute, renfermaient des notes précieuses, avec les autographes de l'illustre fondateur de Québec.

Nous devons toutefois reconnaissance au Père Lejeune pour le rétablissement de ces actes qu'il recueillit et écrivit lui-même, sur l'attestation de témoins contemporains.

Nous devons aussi rendre hommage au regretté l'abbé Ferland pour le travail si remarquable qu'il a laissé sur les registres de Notre-Dame de Québec, depuis la première inscription jusqu'à l'année 1650.

Je dois encore rappeler ici l'ardeur et la persévérance que déployèrent dans l'étude des registres de l'état des personnes, sir Hippolyte Lafontaine et le commandeur Jacques Viger.

“*J'éprouve une véritable jouissance, disait sir Hippolyte, à étudier ces importants documents, qui me permettent d'unir tous les anneaux d'une chaîne généalogique.*”

M. Viger, lui, ne reculait devant aucun sacrifice pour continuer l'étude de ces mêmes documents. Que de greffes, que de paroisses il a visitées pour chercher un acte qui pût lui permettre de rétablir un nom, une date!....

Veut-on une autre preuve de l'importance de nos archives se rattachant aux registres de l'état des personnes? Il suffit de jeter un regard sur les chiffres suivants du

mouvement de la population catholique, dans la seule province de Québec.

Le nombre total d'actes enregistrés est comme suit :

De 1621 à 1700	28,358	actes.
1700 à 1760	204,215	"
1760 à 1800	435,812	"
1800 à 1850	1,687,852	"
1850 à 1875	1,738,420	"

donnant un total de... 4,094,657 " (4)

L'année 1875 donne à elle seule 91,000 actes enregistrés dans la province de Québec.

Le nombre de paroisses où se trouvent déposés les registres était comme suit :

En 1700 de 46	paroisses.
1760 de 111	"
1800 de 141	"
1850 de 295	"
1875 de 570	"

Je me permettrai ici, Messieurs, d'attirer votre attention sur le nombre d'actes enregistrés jusqu'en 1700, pour le comparer au nombre d'actes enregistrés de 1700 à 1760, et cela, afin de répondre aux questions qui m'ont tant de fois été adressées au sujet de la publication du second volume du *Dictionnaire Généalogique*. Si le premier volume renferme au-delà de 28,000 actes, le second doit en contenir au-delà de 200,000.

Il ne faut pas être étonné que ce volume mette un peu de temps à paraître, bien qu'il soit déjà très-avancé. On ne se fait pas une idée de la lenteur des travaux d'une statistique importante. La hâte, en pareille matière, veut dire *erreurs sans nombre, insuffisance finale*.

L'état que je viens d'exposer démontre assez, Messieurs, l'*importance numérique* de ces documents, à laquelle nous devons encore ajouter l'*importance légale et historique*.

(4) Ce nombre se décompose ainsi :

Mariages	415,762
Baptêmes.....	4,284,089
Sépultures	1,194,806
	<hr/>
	4,094,657

Pour défendre avec succès la cause d'un client, l'avoué n'a-t-il pas souvent besoin de constater, par acte authentique, tantôt la naissance, tantôt le mariage de ce client ou le décès d'une autre personne ?

Et l'historien, qui toujours doit partir du fait et ne jamais rien supposer, n'a-t-il pas sans cesse l'obligation de s'assurer des noms, des dates et de l'existence des personnages qui jouent un rôle dans l'histoire qu'il écrit ? Ces noms, ces dates, la preuve de l'existence de ces personnages ne peuvent, le plus souvent, se constater qu'à l'aide des registres.

Voici deux faits très-remarquables, qui se présentent ici à ma mémoire. Le premier a rapport au recensement du Canada de 1666 ; le second, à la date de la mort du célèbre découvreur du Mississippi, Louis JOLIET.

Le recensement de 1666, ne portant aucune date, a toujours obligé l'historien du Canada de se demander à quelle époque de l'année il avait eu lieu, et s'il renfermait ou non l'immigration de l'été 1666. Aucun document ne pouvait répondre là-dessus. Ce n'est qu'à l'aide des registres que l'on a pu constater la date précise de ce recensement, et voici de quelle manière.

J'ai recueilli les noms et âges des enfants de deux, huit et quinze jours du recensement, et comparant ces âges avec la date de naissance inscrite dans les actes de baptême des mêmes enfants, j'ai constaté la date précise du mois où le recensement avait eu lieu, c'est-à-dire en février et mars 1666.

Le second fait se rapporte à la date de la mort de Louis Joliet.... Même incertitude chez l'historien, qui le fait mourir entre 1698 et 1700.

Une lettre de MM. Callières et de Champigny, écrite le 18 octobre 1700, prouve que Joliet était mort à cette époque, mais ne mentionne aucune date, et l'acte de sépulture de cet homme célèbre, *qui fut inhumé*, dit M. Margry, *dans une des îles de Mingan, située devant le gros Mécatina*, ne se trouve nulle part.

Par l'étude des registres de Notre-Dame de Québec, j'affirme que le 4 mai 1700, Joliet était vivant... puisque je le trouve présent au mariage de Jérôme Corda, et signant "Joliet, hydrographe du Roy." C'est donc entre le 4 mai et le 18 octobre 1700 que mourut Joliet.

pro
t :

strés
s re-

ntion
com-
cela,
s été
ne du
ferme
ndelà

n peu
On
d'une
veut

ieurs,
nous
".

15,762
84,089
94,806

94,657

IV.

OU SONT DÉPOSÉS LES REGISTRES ?

Les séries les plus considérables et les plus complètes des registres se trouvent déposées dans les archives des Fabriques ; c'est là qu'ils faut aller d'abord pour les consulter, puis dans les greffes des Cours de justice. Malheureusement, comme je l'ai déjà observé, les plus anciens registres n'ont pas toujours leur double aux greffes, et quelques archives de Fabrique ont perdu, dans les incendies, la série qu'elles possédaient ; mais dans ces derniers cas, à peu d'exceptions près, l'intégrité des registres se rétablit au moyen des doubles, qui sont déposés dans les greffes des Cours de justice.

Une partie considérable des registres de l'Acadie, de 1700 à 1754, époque de l'expulsion de ce peuple infortuné, se trouve déposée dans les archives de la Marine, à Paris, et ces registres n'ont point leur double en ce pays. Les documents et notes qu'ils renferment sont du plus grand intérêt.

Des registres, très-précieux encore pour notre histoire, se trouvent disséminés dans plusieurs archives des Etats-Unis. Il m'a été permis, dans les recherches que j'ai dû faire sur le territoire américain, de consulter de volumineux documents sur l'état des personnes des villes du Détroit et de Saint-Louis, Missouri, de Carondelet, du Portage-des-Sioux, de Saint-Charles, sur le Missouri, de Kaskaskia et de Michillimakinac.

Je possède actuellement une collection de plus de 20,000 actes se rapportant aux familles canadiennes, établies dans ces pays de l'Ouest ; plusieurs portent la date de 1695.

Tous ces documents renferment des notes qui peuvent puissamment aider aux historiens du Canada. J'en appelle ici au témoignage de l'estimable historien des Canadiens de l'Ouest (M. Joseph Tassé).

Dans les registres de Kaskaskia, on trouve, parmi les actes de sépulture, d'intéressantes notes, particulièrement sur les accidents et la fin tragique d'un grand nombre de nos compatriotes. Je n'en citerai qu'une pour exemple. Elle nous fait connaître le sort malheureux d'une respectable famille de Montréal. Le sieur Jacques Nepveu, marchand, avait

épousé à Montréal, en 1695 (5), Michelle Chauvin. Quelques années plus tard, il se rendit dans l'Ouest, avec sa famille, pour y continuer son commerce. Le R. P. de Beauvois, dans une note de Kaskaskia, va nous raconter ce qui suit :

“Le 22 juin 1722, a été célébré un service pour Michelle Chauvin, de 45 ans, épouse de sieur Jacques Nepveu, marchand de Montréal ; pour Jean-Michel Nepveu, son fils, âgé de 20 ans ; Suzanne Nepveu, âgée de 18 ans, et Elizabeth, âgée de 13 ans, ses filles, lesquels ont été tués par les Sauvages, à quatre lieues en deçà de *Ouabache* (Wabash). On croit le sieur Jacques Nepveu pris et enmeué captif avec un jeune enfant d'environ neuf ans, nommé Provost, et un esclave non baptisé.”

Cette fin si tragique d'une famille canadienne est restée ignorée des autres membres et amis de la même famille à Montréal. Les registres de Kaskaskia seuls en ont conservé l'authentique histoire.

La dispersion des registres dans un grand nombre de lieux rend très-difficiles les recherches à faire. En outre, les anciens registres, pour la plupart, n'ont point de *répertoire*, ce qui multiplie les embarras. A cela, que l'on ajoute l'incertitude du lieu, du temps où tel acte a été enrégistré, puis les difficultés de trouver des noms et surnoms variés à l'infini... puis encore la vétusté et l'humidité qui, agissant à la fois sur l'encre et le papier, ont causé, en partie, leur destruction, et les ont rendus presqu'illisibles, et l'on comprendra, Messieurs, qu'il est du plus grand intérêt pour la société toute entière de chercher et d'adopter ensuite les moyens les plus efficaces, afin de prévenir les dangers de destruction complète, et de faciliter l'étude et les recherches, que chaque jour, il faut faire dans ces intéressants documents.

MOYENS DE CONSERVER LES REGISTRES.

Quels moyens faudrait-il adopter pour la conservation des registres de l'état des personnes ?

Je me permettrai de suggérer les moyens suivants :

1o. Etablir un bureau spécial des registres de l'état des personnes, qui serait substitué aux greffes des cours de justice;

2o. Obtenir une copie des registres qui manquent dans

(5) Dictionnaire général. Vol. I, p. 451.

la collection actuelle, déposée aux divers greffes des Cours ;

3o. Faire copier, par des personnes compétentes, les registres qui sont à l'étranger et ceux des greffes qui menacent destruction ;

4o. Faire dresser un répertoire général pour les registres qui n'en ont point.

Voilà, messieurs, les considérations que j'avais à soumettre à la Convention littéraire sur les questions se rattachant aux documents historiques du Canada.

Discours de M. Sulte.

Messieurs,

Un seul point me semble avoir été omis dans les savants travaux de M. L.-P. Turcotte et de M. l'abbé Tanguay que vous venez d'entendre : je veux parler de l'indifférence qui règne, dans nos villes comme dans nos campagnes, au sujet de certaines parties des archives locales que l'on pourrait mettre au jour sans qu'il en coutât rien.

Si mince que soit cette idée, en apparence, elle produira d'incurieux résultats si elle est adoptée. Puisque nous allons imprimer et répandre par tout le pays les paroles prononcées dans cette réunion, je crois devoir dire quelques mots à l'appui de mon idée, afin que chacun en juge, et surtout qu'elle soit reçue par ceux à qui elle s'adresse particulièrement, la classe instruite.

Des huit ou dix questions que, pour la première fois au Canada, nous allons formuler aujоir ird'hui en programme, il y a tout lieu d'espérer que la plupart, sinon toutes, seront mises en opération. Mais quand ? Les plus pressées ou celles qui entraînent le moins de travail, d'abord, et ensuite les autres. Cela prendra quelque temps, comme tout effort humain. En attendant, il y a de l'espace pour se mouvoir, et il en restera même encore après l'exécution complète de notre programme.

N'avons-nous pas, dans chaque localité, des prêtres, un notaire, des étudiants qui n'ont qu'un pas à faire pour se rendre utiles à la cause de l'histoire nationale et qui ne bougent point parce que l'habitude n'est pas prise de tourner ses regards de ce côté ? Chacun peut, cependant, mettre la

main à l'œuvre. Celui-ci tirera des archives locales une liste des plus anciens noms d'habitants du lieu. Cet autre analysera les papiers de tout genre qui sont conservés dans les familles. Et puis, le tout sera imprimé vif dans le journal le plus voisin. Pas n'est besoin d'être savant en histoire, en archéologie, etc., pour accomplir cette tâche légère. Il suffit, à peu près, de savoir lire et écrire. Les journaux, qui pullulent à présent au milieu de notre population et qui ne savent pas toujours sur quoi se rabattre, seront bien aises de prêter leurs colonnes, sans compter que ces productions entrent dans le rôle que la plupart d'entre eux se donnent, en s'intitulant organes de leurs localités respectives. Ces extraits, ces listes de noms, ces résumés de documents feront leur chemin dans notre monde. Les historiens s'en empareront et trouveront leur place dans l'histoire ; car je l'ai déjà dit, rien n'est inutile, rien n'est de trop dans nos archives les moins importantes.

La grande histoire du pays est très-avancée, et ceux qui travaillent à la perfectionner sont nécessairement des érudits ; mais il nous manque presqu'entièrement la chronique locale, dont le vide se fait de plus en plus sentir, vide que tant de personnes pourraient combler en donnant, là et là, un moment d'aide. On peut faire des merveilles dans ce sens, mais qui s'en doute ? La plupart du temps on méprise ces vieux papiers devenus sans valeur, croit-on. Il nous faut ouvrir enfin les yeux là-dessus, et préparer en quelque sorte notre classe instruite au sentiment, à l'amour des sources de notre histoire.

Voulez-vous que je vous cite un fait ? Il m'est personnel —mais vous savez que l'on n'est jamais plus éloquent que lorsque l'on parle de soi. J'ai voulu compulsier les archives de ma ville natale, en fouillant les différents greffes qui y dorment dans la poussière et l'oubli, et en priant les anciennes familles de me laisser voir leurs papiers. Plus de cent fois on m'a accueilli avec un sourire et en me disant : "Certes, vous êtes le bienvenu, mais vous ne trouverez rien qui vaille dans nos documents," ce qui n'empêchait pas que, une fois les pièces ouvertes, nous y trouvions une foule de renseignements nécessaires à l'histoire de la ville. De visite en visite j'ai amassé quatre-vingt mille petites notes, dont la plupart, prises une par une n'ont l'air de rien, mais qui toutes classées et groupées composent un journal complet qui couvre une période de deux siècles.

Ce n'est pas de la science qu'il m'a fallu pour cela : un

peu de volonté, voilà tout. Tout le monde peut en faire autant, selon le volume des archives qui se rencontrent autour de nous. Ces bribes, ces miettes passent par les journaux ou y passeront, et d'autres pourront s'en servir. Elles sont sauvées de l'oubli, de la moisissure, du feu. Elles entrent dans le domaine de l'histoire, qui est leur place incontestable.

Les incendies, l'ignorance, l'humidité nous enlèvent, de jour en jour, quelques manuscrits rares et précieux. La liste de ceux qui ont été détruits de cette manière serait longue, hélas ! s'il était possible de la dresser. On ne se rend pas compte, dans le public, de l'importance des archives. L'indifférence, à cet égard, n'est pas seulement blâmable, elle est parfois criminelle.

J'ai connu un bureau public, où, pendant des années on s'est servi de feuilles d'anciens actes pour allumer le poêle. Ce ne doit pas être le seul cas de cette nature, si on en juge par l'unique cahier du *Journal des Jésuites* qui nous reste et qui a été découvert dans un fourneau. Il est si aisément à un imbécile qui a ces trésors sous la main de s'en "débarrasser", comme disait le chef du bureau que je vous cite ! Ces papiers sont si vieilles qu'à peine peut-on les lire. Qui est-ce qui va s'user les yeux à les déchiffrer ? Ceux qu'elles intéressaient sont morts de longtemps. Brûlons-les ; les épiciers n'en veulent même pas pour envelopper leurs marchandises.

Ainsi raisonnent des gens qui devraient être les premiers à comprendre la valeur des archives nationales. Comment le peuple ferait-il autrement, lorsque des hommes soi-disant instruits donnent un si déplorable exemple de renoncement aux choses d'autrefois ?

Ces pertes prennent des proportions énormes un jour d'incendie. Songeons au palais de justice de Québec, qui a brûlé, ces années dernières, et avec lui une partie des archives les plus précieuses du pays. La postérité nous reprochera d'avoir agi comme des barbares, en laissant perdre sous nos yeux des documents qui étaient notre héritage et le sien.

Une nation doit être fière de ses gloires du temps passé. Si elle ne l'est pas, il faut en conclure que le respect d'elle-même lui manque. Un peuple doit aimer à étudier son histoire. S'il reste étranger à ce besoin, il n'a pas de patriottisme. Un pays doit marcher vers l'avenir sans abandonner ses aïeux, ses travaux, ses conquêtes, ses souvenirs. Comme Enée sortant de Troie pour se créer une patrie, nous devons

porter notre père Anchise, c'est à-dire tout ce qui fut notre origine, tout ce qui est nous-mêmes. La race qui conserve le culte du passé deviendra grande, et elle se maintiendra d'autant plus fermement que ses racines plongeront plus loin dans les âges écoulés.

Discours de M. Douglas Brymner.

(*Traduction.*)

M. le Président,
Messieurs.

Je dois solliciter messieurs les membres de l'Institut, d'avoir réuni dans cette Convention un aussi grand nombre de personnes, qui non-seulement possèdent des talents littéraires, mais dont plusieurs ont même acquis de la célébrité. C'est là une preuve de l'intérêt que l'on porte à la partie historique de la littérature de ce pays, en même temps que c'est un encouragement pour ceux qui se dévouent à cette œuvre importante, heureux d'accomplir un devoir en posant des fondations sur lesquelles d'autres pourront éléver un important édifice.

Un écrivain américain distingué, le Rév. M. Abbott, nous assure positivement qu'il n'existe parmi les Canadiens-Français absolument rien qui mérite le nom de littérature. La présence ici de tant de bénédictins canadiens qui ont écrit, et je puis dire admirablement écrit tant de choses, montre dans quelle erreur ce monsieur et quelques autres sont tombés. La levée soudaine de boucliers dont on a été témoin pour répondre en quelque sorte à l'attaque inconsidérée de M. Abbott, me rappelle la scène que sir Walter Scott a placée dans la *Dame du Lac*, et où, à l'appel du clairon, les falaises et les bois se trouvent tout-à-coup garnis d'hommes armés.

Je regrette que nous ayons si peu d'occasions de réunir les représentants de nos différentes nationalités, pour conférer comme aujourd'hui de sujets de cette nature. La population parlant la langue anglaise, ne semble pas s'intéresser assez à cette question et elle paraît croire que, puisque nous faisons de l'histoire pour nos descendants, nous n'avons pas le temps d'étudier l'histoire laissée par nos prédécesseurs, oubliant que pour écrire dignement l'histoire, il est de toute nécessité d'étudier soigneusement le passé. On regarde les

archives, les matériaux historiques, comme des os secs sans sève et sans valeur. Eh bien ! je déclare que j'ai du goût pour les vieux os. Comme les anciens habitants des villages lacustres, je trouve qu'ils contiennent une moelle nourrisante et savoureuse quand on prend la peine de les disséquer ; et, différant en cela des os matériels, les os intellectuels renouvellent leur substance de manière à nourrir des milliers d'individus. Dans les travaux littéraires surtout, dans ceux qui ont un caractère spécial et qui ne rapportent aucun bénéfice pécuniaire, sauf dans des cas exceptionnels, rien ne peut se faire sans l'enthousiasme. Cependant j'ose-rai invoquer la nécessité de tempérer l'enthousiasme et de le soumettre au contrôle de la prudence.

Nous sommes très enclins à croire que ce que nous avons pensé, ce que nous avons étudié et approfondi, est d'une suprême importance, et que nous n'avons plus qu'à le faire voir au public pour qu'il y attache la même valeur que nous-mêmes. L'enthousiasme nous dit de ne regarder que ce qui pourrait ou devrait être fait. La prudence nous conseille d'envisager ce qui est praticable, se rappelant que "qui trop embrasse mal étreint." Donc, entreprendre sur un grand pied l'œuvre que nous avons en vue serait vouloir tout ruiner, car il n'est pas nécessaire de dire que, dans les circonstances où se trouve le pays, aucun ministre ne se croirait justifiable d'inscrire au budget une forte somme dans ce but—and il est certain que pour faire face à tout le travail qui se présente, il faudrait une somme beaucoup plus ronde que celle à laquelle on paraît penser. Une certaine partie du travail peut se faire dès à présent à Londres et à Paris, sans beaucoup de frais, en employant des copistes résidant sur les lieux. Il y a bien plus d'une année d'ouvrage pour plusieurs copistes, lesquels pourraient agir sur une simple lettre d'instruction partie d'ici. Durant tout ce temps il ne serait pas du tout nécessaire d'envoyer quelqu'un du Canada, car les employés dont je parle ne sont pas de simples gratte-papier mais des hommes instruits dont quelques-uns peuvent rendre de grands services, même dans le travail de recherche et de classification. Je connais par expérience ce qu'il y a à faire à Londres, et je dis positivement que l'ouvrage peut être commencé sans que personne d'ici y soit présent. Après quelque temps, sans doute, il faudra reprendre le travail des recherches. L'arrangement des pièces est comparativement facile ; une fois qu'elles ont été choisies, puis copiées, il ne reste plus qu'à les

relier solidement. Quant aux pièces mêlées, comme celles que l'on a placées en grand nombre entre mes mains, c'est bien différent. La classification et l'arrangement définitif de ces documents ne peuvent être confiés qu'à une seule et même personne qui en connaît la teneur et qui non-seulement doit se servir de son intelligence, mais aussi de ses mains, ce qui implique autant un travail de tête qu'un labeur manuel, exigeant aussi un temps considérable pour être exécuté convenablement. Pour ce qui regarde le travail fait à Londres, et décrit dans mon rapport officiel (livre bleu, 1873), je puis dire que, au moyen d'un métier bien connu, je pouvais lui faire prendre des dimensions formidables, mais je m'étais donné pour règle de ne point toucher aux documents catalogués pour aller plutôt directement à ceux qui doivent être examinés soigneusement afin d'en constater la valeur. De cette manière, j'ai dû, pour ainsi dire, tirer plusieurs barils de son, avant de retirer ça et là quelques grains de blé. Dans la Tour de Londres, par exemple, il y a un grand nombre de documents, etc., dont pas un peut-être n'a de valeur pour l'histoire, quoique leurs titres soient indiqués de manière à induire les chercheurs à les étudier. J'ai pioché là et sans beaucoup de succès, durant des heures entières, remuant la poussière de ces dossiers inutiles. Je m'étais aussi déterminé à n'indiquer dans mes rapports que le résumé utile et non la vaste matière qui s'y trouve rattachée. Comme une habile ménagère qui sait placer avec art son pot-au-feu sur la table, après lui avoir fait subir la cuisson nécessaire, je n'ai pas cru devoir me contenter d'offrir au public le bois, les allumettes, et les aliments séparément, car je n'ai pas voulu laisser à chacun le soin de faire sa cuisine.

A l'aide de ce procédé, j'aurais pu ajouter au volume de l'article, mais c'eût été au détriment de sa valeur. Quant aux propositions soumises à cette Convention, vous admettrez avec moi, je pense, qu'il n'est pas convenable que je les discute, vu ma position officielle. Toute décision de cette nature relève de la responsabilité ministérielle, et c'est au chef de mon département que je devrai exposer mes vues, quand il m'en fera la demande. Je pourrais, sans doute, me plaindre dans la description des progrès rapides à réaliser dans la science historique, etc., si l'on exécutait telles et telles choses. Ces sortes de descriptions sont faciles à faire, mais bien loin de vouloir figurer au milieu de vous, à la manière de ces poèles rayonnants que l'on voit affichés en tous lieux,

je préfère travailler tranquillement et avec conscience, ne faisant sentir ma présence que par mes actes.

Discours du Dr Miles.

(*Traduction.*)

M. le Président,

Quoique le débat se soit fait presque exclusivement en français, je suis persuadé qu'on me permettra d'émettre quelques observations dans ma propre langue. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir les discours qui ont été prononcés dans cette circonstance, et je ne puis m'empêcher de féliciter M. Chauveau des sentiments qu'il a exprimés en termes si éloquents, hier soir, quand il a parlé des avantages que procure à notre nationalité le fait de pouvoir réclamer pour ses fondateurs deux nations qui ont toujours occupé une place au premier rang dans la littérature, les sciences et les arts.

Depuis longtemps je m'intéresse d'une manière toute particulière à la question que discute en ce moment la Convention. Aussi je ne puis approuver l'observation faite par M. Brymner qu'il n'est pas désirable ou nécessaire de continuer la mission que M. l'abbé Verreau et ce monsieur ont été appelés à remplir en Europe. Dans tous les cas, nous sommes suffisamment renseignés pour venir à la conclusion qu'il nous faudra explorer une véritable mine d'une grande richesse littéraire et historique avant que nos écrivains puissent raconter notre passé d'une manière fidèle et satisfaisante.

L'Institut et nos autres associations littéraires devraient presser le gouvernement de continuer ce travail, mais je ne crois pas que nous devons insister particulièrement sur les moyens à adopter pour atteindre ce but, car mon expérience me fait croire que ni les gouvernements ni les chefs de ministères n'aiment qu'on leur dicte la marche à suivre pour régler ces détails. Je pense cependant que nous devons prier le gouvernement d'envoyer de nouveau en Europe une personne ou des personnes connaissant bien les deux langues et capables de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir compulser les archives qui sont la base de notre histoire. Cela ne peut se faire sans dépenses, et je crois qu'on ne doit pas lésiner en faveur d'une pareille cause, surtout pour ce qui concerne les sources de notre histoire.

depuis la conquête, vu qu'il est d'importantes questions qu'il faudrait pouvoir élucider au moyen de pièces authentiques. Je mentionnerai en particulier les événements où ont figuré le général Montgomery, Dambourgès et autres. Je suis, dis-je, d'avis que l'on devrait affecter une somme d'argent suffisante pour pouvoir nous rendre compte de toutes les archives qui ont trait à notre histoire.

J'éprouve quelque hésitation, en la présence de l'estimable colonel Strange, l'un des délégués de la Société Littéraire et Historique de Québec, à exprimer l'opinion que, si l'on pouvait consacrer en faveur des archives un dixième des crédits énormes que l'on affecte chaque année à d'autres objets—par exemple au service du département de la milice—nous obtiendrions des résultats très satisfaisants.

Ou a parlé de la Collection Haldimand déposée au *British Museum*, et l'on peut en dire autant d'autres documents historiques ; eh bien, certaines parties de cette collection ont été examinées maintes et maintes fois, non-seulement par MM. Verreau et Brymner, mais encore par d'autres individus, à leurs propres frais. J'ai ici en mains une liste considérable, et plus détaillée sous certains rapports, des documents que renferme cette collection, qu'a pu se procurer à Londres, il y a bien des années, une personne bien connue et bien estimée qui habite maintenant Ottawa. Cela démontre qu'on a peut-être fait des efforts et des dépenses inutiles au sujet de certaines archives, contre lesquels il faut se mettre en garde à l'avenir.

Je ne puis m'empêcher de faire observer en terminant que l'on devrait offrir de plus grandes facilités pour donner accès à nos archives à ceux qui s'occupent de travaux historiques. Des représentations pressantes ont été adressées aux autorités fédérales, il y a quelques années, par la plupart de nos écrivains, qui signèrent une requête à cet effet, et il serait à désirer que l'on apportât quelque changement au système actuel, de façon à faciliter le travail des pionniers de notre histoire, déjà si ardu par lui-même.

M. Strange.

M. le Président,

Je suis venu ici non pour parler mais pour écouter, non pour instruire mais pour apprendre, dans le but de faire

connaitre à la Société Littéraire et Historique de Québec qui m'a délégué, les opinions et les sentiments exprimés à cette Convention, à laquelle je dois le dire cette Société porte un vif intérêt, car quoiqu'elle soit, je crois, la plus ancienne du continent, elle applaudit aux efforts que déploient d'autres sociétés plus jeunes pour la même cause.

Il est un point cependant, qui semble avoir été oublié par les discutants. Grand nombre de pièces militaires relatives au siège et à la prise de Québec, ainsi qu'à la guerre de 1812, lors du retrait des troupes anglaises de Québec, furent transportées les unes à Halifax, les autres à Londres, et je crois que l'on devrait prendre des mesures pour obtenir si possible des copies de ces pièces.

En réponse à notre estimable historien, le Dr Miles, qui est d'avis que l'argent affecté à la milice et à la défense du pays pourrait être plus avantageusement dépensé pour faciliter les recherches de nos écrivains, je crois qu'il oublie que ce sont les soldats qui font l'histoire. Or pas d'argent, pas de Suisse, dit le proverbe. S'il n'y avait pas eu de soldats à nos époques les plus critiques, où seraient les plus belles pages de l'histoire du Canada ? N'est-ce pas les soldats des deux nations dont descendent les Canadiens, qui nous ont laissé ce glorieux passé historique qui fait aujourd'hui notre orgueil commun ?

M. Brymner.

Je suis heureux de dire au colonel Strange que, à la suite de démarches faites dans ce sens, le gouvernement britannique nous a accordé ces papiers. J'en ai examiné plus de 80,000 dont une partie est maintenant reliée en 300 volumes environ, après avoir été soigneusement lue par moi, classée suivant les sujets et mis dans l'ordre chronologique. Les autres sont en voie de subir la même préparation.

M. L. P. Turcotte, secondé par M. James LeMoine, soumet les propositions suivantes :

Résolu qu'une requête soit adressée au gouvernement fédéral et au gouvernement local de Québec, leur demandant :

1o. De faire copier par des personnes compétentes les documents historiques déposés dans les archives de Londres, Paris et autres cités :

2o. De réunir toutes les archives de Québec en un seul dépôt devant se trouver au bureau du régistraire qui renferme déjà la plus grande partie des archives français :

3o. De réunir dans un autre dépôt à Ottawa les archives disséminées dans les différents départements fédéraux, ce dépôt devant être placé sous le contrôle du ministère de l'agriculture.

M. James LéMoine.

Tout en secondant la motion proposée par M. L. P. Turcotte, je trouve qu'elle ne va pas encore assez loin.

Je ne m'objecte pas à ce que chaque province ait un dépôt d'archives ; il est même assez naturel que chaque province désire conserver, chez elle, le dépôt si précieux de ses anciennes archives. Mais pour rendre une mesure de ce genre véritablement utile, je crois qu'il devrait y avoir dans la capitale même du pays, un bureau central d'archives, *Record office*, comme celui de Londres. De cette façon, un écrivain qui veut puiser aux sources de notre histoire, trouverait à Ottawa tous les matériaux sous sa main, sans être forcée de parcourir les capitales de chaque province, Halifax, Saint-Jean, Québec, Toronto, etc.

Les résolutions soumises par M. Turcotte sont ensuite adoptées à l'unanimité.

La convention passe à la question des droits d'auteur.

Mémoire de M. J. C. Taché,

SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE:

Les circonstances éloignent forcément de ce mémoire l'examen critique des opinions émises en divers temps, sur l'important sujet de la propriété littéraire. Ce travail hâtif ne peut être autre chose qu'un exposé rapide de la matière, une mise en train de la question.

Si je ne savais quels sont les écarts dont est capable l'esprit humain, si je ne connaissais pas les fausses interprétations qu'on peut donner à l'histoire, si j'ignorais que l'homme s'est étudié à douter de tout et à tout nier, je ne concevrais pas qu'on ait pu éléver des objections contre le droit d'un auteur à la possession de ses œuvres, et je ne comprendrais pas qu'on ait pu travestir les annales de l'humanité au point d'affirmer que l'antiquité et les temps antérieurs aux nôtres n'ont point admis ce genre de propriété.

La propriété littéraire, comme toutes les autres propriétés, est de droit naturel ; elle n'a donc pas pu ne pas être reconnue dès l'origine des temps.

Cette propriété a sa manière d'être propre ; dans la

réglémentation de l'exercice des droits du propriétaire, les usages, coutumes et lois ont varié avec le temps, les circonstances et les mœurs, mais le principe n'en est pas moins resté l'objet du consentement unanime des peuples, parce que, pour nier le principe sur lequel elle repose, il faut avoir laissé obscurcir en soi cette lumière qui éclaire tout homme venant au monde.

Soit que laissée sans lettre, dans le trésor des idées premières de justice, soit que passée dans les us et coutumes, soit que dévolue à l'interprétation prétoriale du magistrat, soit qu'inscrite dans le droit positif, qu'on l'ait qualifiée du nom de prérogative, du nom de privilége ou de tout autre nom, la notion de la propriété littéraire a toujours été maintenue de tout temps, sous une forme ou sous une autre.

Comme toutes les autres, la propriété littéraire a pour sujet une chose extérieure à l'homme, laquelle s'ajoute à sa personne avec le droit d'user, de transmettre, d'altérer, de transformer et même de détruire ; soumise, du reste, aux charges et restrictions qu'impose l'existence nécessaire de la société religieuse et de la société civile.

Ce n'est pas l'idée qui fait la matière de la propriété littéraire ; l'idée n'est pas plus une propriété que la force physique n'est une propriété ; ce sont des attributs inégalement distribués aux hommes, moyennant lesquels, étant mis en travail, l'homme peut ou produire un livre ou conquérir un animal sauvage, qui eux, ce livre ou cet animal, deviennent la propriété de l'auteur ou du premier occupant.

Dans le domaine des livres, il en est de deux sortes dont les auteurs ne sont point propriétaires et dont le dépôt, la garde et l'interprétation sont donnés aux deux sociétés chargées de diriger les hommes vers leur fin prochaine et vers leur fin dernière ; on comprend de suite qu'il s'agit ici des livres de la loi ; des livres de la loi, de Dieu confiés au Pontife, et des livres de la loi humaine confiés au Prince. La propriété de ces dépôts fait partie des biens de l'Eglise et des biens de l'Etat.

Il est encore une sorte de propriété littéraire dans laquelle l'Eglise et l'Etat ont des droits associés à ceux de l'auteur : je veux parler de la part de contrôle, d'honneur et de profits qui s'appliquent aux œuvres d'un subordonné ou d'un fonctionnaire en tant que considéré dans l'exercice de sa charge ou de ses fonctions.

La propriété comporte trois sortes de droits, que j'appel-

lerai respectivement droits de contrôle, droits honorifiques et droits mercenaires.

Les droits que je nomme de contrôle, dans l'espèce, donnent à l'auteur le privilège d'altérer, de changer la forme ou le fond de ses écrits, d'en retrancher, d'y ajouter, de les détruire, et réciproquement d'empêcher qu'on altère, change, retranche, ajoute ou détruisse sans son consentement, sauf, bien entendu, la réserve des droits de censure disciplinaire que commandent les intérêts de la Religion, de la Morale et de la Société.

Les droits que je dis honorifiques confèrent à l'auteur, le respect, la considération, l'influence et autres avantages du même genre, selon son mérite.

Les droits mercenaires d'un auteur ne sont pas autres que ceux des autres travailleurs ; c'est le droit de retirer de son labeur le salaire qui convient, le droit de vivre de ses sueurs, en un mot.

J'ai dit que l'histoire témoigne de l'admission, de consentement universel, du droit de propriété littéraire ; un rapide coup d'œil jeté sur les annales du passé suffit à rendre palpable ce grand fait historique.

Dans les antiques sociétés de la Chaldée, de l'Egypte et de l'Inde, sociétés dont les immenses connaissances sont attestées par des monuments dont la grandeur et l'ordonnance nous étonnent, non-seulement les livres ou ce qui les représentait, mais le savoir, pour ainsi dire, était une propriété tenue en commun par des castes.

De la propriété littéraire ainsi constituée, et réglementée avec un soin jaloux, les détenteurs retiraient considération, honneur, pouvoir et profits.

La forme la plus ancienne de l'exploitation de la propriété littéraire individuelle est celle de la récitation des œuvres de l'esprit. Le vieil Homère, type des rapsodes récitateurs, allant de ville en ville, et de palais en palais, réciter ses chants pour gagner sa vie, est la grande figure de ce genre. Ce mode d'exploitation des œuvres de l'esprit, sur les tréteaux de la cité antique et dans les demeures des grands, exploitation que, dans la vieillesse de l'auteur, terminait souvent la mendicité, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Les bardes du Nord, les troubadours, les chanteurs et conteurs populaires sont de la race d'Homère. Les lecteurs publics, qui récitent leurs compositions à tant le cachet, descendant encore du vieux chantre d'Ilion ; bien que le genre, en eux, indépendamment de leur mérite personnel,

ait perdu ce reflet de poésie que donnent à tout ce qui les concerne les sociétés primitives.

L'essor donné aux lettres par les civilisations grecque et romaine offrirent aux auteurs, comme moyens de tirer parti de leurs œuvres, le patronage des princes, des ministres et des riches patriciens, et le patronage du public par la multiplication des copies. Ce fut alors que fleurirent dans tout leur éclat, d'un côté, la race des Mécènes, protecteurs des hommes de lettres, et de l'autre la classe des *bibliopoles* ou entrepreneurs de copies.

Il ne faudrait pas croire, toute fois, que rien de semblable n'avait existé avant les siècles de Périclès et d'Auguste. En pareille matière rien n'est nouveau, l'homme est toujours le même, et quand on remonte à l'essence des choses et qu'on les examine dans toute leur simplicité, on s'aperçoit que ce qui paraissait différer le plus ne diffère, en réalité, que dans les accessoires, et du plus au moins.

Voici venu le temps des invasions des barbares et de la transformation de la société en un ordre nouveau. L'empire romain s'était constitué des débris des monarchies anciennes ; les nations modernes allaient surgir des cendres de l'empire romain. Dans le fracas de cette grande chute, dans les ruines qu'amoncelait cette lutte gigantesque, les monuments des lettres, confiées à de frêles parchemins, n'auraient pu survivre à des dévastations qui ne laissèrent que des vestiges de monuments faits de granit, si l'Eglise n'avait été là, avec son organisation, je ne dis pas admirable, car ce serait trop peu dire puisqu'elle est divine.

Les ordres monastiques étaient fondés, et ce furent les moines qui devinrent les héritiers, les conservateurs et les continuateurs des œuvres littéraires du passé. Les couvents étaient alors ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils seront toujours, les asiles les plus sûrs de la science comme de la vertu. La propriété littéraire revoyait une situation non pas semblable mais analogue à celle des antiques sociétés, les communautés religieuses faisaient, à l'égard des lettres, gratuitement, à force d'abnégation, et dans l'oubli du monde, ce qu'avaient fait les castes savantes de la Chaldée, de l'Egypte et de l'Inde.

Avec un peu de repos revint le goût de la littérature, et, avec le travail d'un monde en reconstruction, le goût des sciences et des arts. Le métier de copiste reprit la reproduction des écrits anciens, possédés par les monastères, en même temps que des œuvres nouvelles.

La propriété littéraire était non-seulement reconnue, mais elle était sérieusement protégée au moyen âge, nous en avons la preuve dans les chroniques du temps. Entre autres faits qu'on y trouve racontés, on y lit l'aventure d'un certain plagiaire qui, pour avoir usurpé le labeur et les œuvres d'un poète provençal, fut fustigé "suyvant la loy des Empereurs," dit le récit.

La fondation et la dotation des Universités vinrent prêter main forte aux couvents pour multiplier les copies des livres anciens et récents. Ces corporations avaient des copistes à gages, et bientôt il y eut assez de bibliothèques publiques et de copies privées pour rendre l'instruction accessible à ceux que la vocation poussait vers les lettres.

L'Occident, devenu, non pas le seul mais le principal foyer des sciences et des arts, vit enfin naître l'imprimerie.

Cet art, substitué à l'ancienne copie, fut d'abord de difficile et coûteuse pratique, et il eut besoin, comme tout ce qui est faible, des secours du privilége et de la protection ; privilége et protection qui lui furent généreusement accordés. Je vous prie de remarquer que ces priviléges, accordés aux imprimeurs éditeurs, n'étaient point—comme quelques-uns l'ont prétendu—la négation des droits des auteurs ; au contraire, l'auteur traitant avec son imprimeur, en était d'autant mieux payé que celui-ci était mieux garanti dans son exploitation. Qu'on en ait abusé en certains cas, je ne nie pas ; on abuse de tout, mais les Rois, distributeurs de ces priviléges, savaient parfaitement ce qu'ils faisaient et le faisaient bien, s'appliquant à restreindre le privilége dans les limites du besoin, sans le détruire. Qui n'admirerait le magnifique et clair langage de l'arrêt de 1777, dans lequel est résumée la pensée des précédentes ordonnances des Rois de France : "Sa Majesté a reconnu que le privilége "en librairie est une grâce foudée en justice, et qui a "pour objet, si elle est accordée à l'auteur, de récompenser "son travail, si elle est obtenue par un libraire, de lui assurer le remboursement de ses avances et l'indemnité de "ses frais."

Enfin nous voilà, de phase en phase, par la reconnaissance d'un principe aussi ancien que le monde et sur lequel repose l'ordre dans la société temporelle, amenés en présence de nos lois modernes sur la propriété littéraire.

De nos jours, la propriété littéraire a, par le moyen des traités internationaux, conquis l'avantage d'admettre l'auteur à faire valoir ses droits, aussi bien à l'étranger que

dans les limites du pays dont il est regnicole. Je dis conquis, parce que c'est à notre temps qu'est due la réglementation de la matière par les traités.

Tout n'est point encore parfait sous ce rapport ; mais on peut dire qu'à l'exception des Etats-Unis, toutes les nations civilisées admettent la chose et sont entrées dans cette voie.

La raison alléguée par nos voisins pour ne pas conclure de conventions à ce sujet, telle qu'exprimée dans les correspondances échangées avec le gouvernement anglais, est que la constitution de la République Américaine ne confère au Président et au Congrès, en matière de droits d'auteurs (*copyright*), que l'autorité de faire ce qui peut le plus sûrement et le plus avantageusement procurer l'instruction du peuple des Etats-Unis. Le corollaire de cette proposition est que le peuple des Etats-Unis s'instruit à meilleur marché, en ne payant rien aux auteurs étrangers pour leur travail.

Je dois à la justice de dire que les grandes maisons de librairie et les éditeurs des grandes revues américaines, mieux inspirés que la constitution ou ses interprètes (qui, à tout cas, ni l'une ni les autres n'ont le droit de nier la justice), font maintenant, d'ordinaire, des traités avec les écrivains dont ils veulent reproduire les œuvres. Cette concession, toutefois, n'a lieu qu'à la condition de fournir les épreuves au fur et à mesure que l'ouvrage s'imprime à l'étranger.

A la suite de ce court exposé de l'histoire de la propriété littéraire, je vais faire un rapide examen des points principaux qui entrent dans une loi moderne sur la matière des droits d'auteurs. Je vous prie de garder en mémoire que la propriété artistique est soumise aux mêmes principes généraux que la propriété littéraire, et que presque tout ce que je dis de l'une s'applique, en somme et dans l'essence, à l'autre.

Les lois modernes exigent l'enregistrement ou dépôt du livre, à défaut de quoi le propriétaire n'est pas admis à faire valoir ses droits en justice. L'enregistrement ou dépôt ne crée pas le droit qui lui est antérieur, mais le constate, sujet à vérification juridique au cas de contestation.

Je parle ici des ouvrages publiés ; car le manuscrit reste, avant publication par l'auteur, en tout état de cause, une propriété de droit commun.

La personne admise à déposer, c'est l'auteur ou ses représentants légaux.

La propriété littéraire n'est pas perpétuelle, étant considérée *sui generis* d'une durée que doit limiter la loi. Cette durée varie pour les différents pays; par notre loi elle est de quarante-deux ans, savoir, vingt-huit ans en vertu d'un premier enregistrement, avec le droit accordé à l'auteur, à sa veuve et à ses enfants, d'obtenir un renouvellement de quatorze ans, à l'expiration du premier terme.

Le propriétaire d'un ouvrage déposé doit donner avis du dépôt qui réserve ses droits, en insérant cet avis dans les exemplaires mis en vente.

Des peines avec dommages-intérêts sont portées par la loi contre toute infraction à la propriété littéraire déposée.

La propriété littéraire est cessible à l'instar des autres biens.

L'honoraire à payer pour enregistrement est purement nominal.

Voilà l'essence de la loi moderne sur la propriété littéraire. C'est très simple; mais dans les détails et la pratique il surgit bien des embarras et des difficultés.

Plusieurs questions se présentent qui n'ont point été réglementées dans certains pays et qui l'ont été différemment dans les autres; j'en cite un exemple.

Doit-on statuer l'expropriation par suite de non usage? En d'autres termes, la loi doit-elle régler que l'ouvrage enregistré devra tomber, d'une façon ou d'une autre, dans le domaine public, avant l'expiration du terme, dans le cas où l'auteur ou le propriétaire négligerait ou refuserait de le faire réimprimer à l'épuisement des éditions précédentes; puis, si oui, quels doivent être le mode et les conditions de cette expropriation.

Cette question est grosse de conséquences. En statuant l'expropriation, on retire au propriétaire un des droits qui suivent la propriété, l'*abusus*; en ce faisant on peut mettre un écrivain dans la situation de voir se perpétuer un écrit que sa conscience réprouve; en ne point statuant, on peut priver le public d'un ouvrage utile, sur un caprice d'un auteur mal inspiré par le dépit ou tout autre mobile aussi peu raisonnable.

Notre loi canadienne prescrit l'expropriation par suite du non-usage; mais elle la rend sujette à la décision du Ministre de l'Agriculture, qui, dans la licence à donner, doit pourvoir à indemniser l'auteur. Le ministre n'est pas tenu

de déclarer l'expropriation, la loi lui laissant le pouvoir de s'abstenir dans le cas de l'existence de motifs raisonnables pour ne pas user ou pour détruire.

Dans l'administration et l'interprétation de la loi, il surgit des questions sur lesquelles la jurisprudence n'est point encore universellement fixée d'une façon à garantir contre tout retour à des décisions contradictoires. J'en citerai un exemple qui touche à l'important sujet des documents manuscrits et des œuvres posthumes.

Le représentant légal de l'auteur, en publiant et déposant, acquiert, pour son compte, tous les bénéfices de la loi : notez bien que la date de la composition de l'œuvre n'y fait rien. Ceci étant donné, le possesseur d'un manuscrit attribué à un auteur décédé, est-il le représentant légal ayant droit à bénéficier de la loi, en l'absence de toute cession constatée ?

Il semblerait d'abord que c'est ici le cas d'invoquer la maxime que possession vaut titre ; mais de la même circonstance naît une autre question qui n'est pas sans influence sur la première. Est-il permis au détenteur d'un pareil manuscrit, en l'absence de la preuve directe de la paternité, ou même avec cette preuve, mais en l'absence d'une disposition testamentaire faite *ad hoc*, de revêtir cette œuvre du nom d'un auteur présumé ou réel et de faire porter à sa mémoire une responsabilité qu'il n'eût peut-être jamais voulu encourrir ; responsabilité qui doit aussi peser sur les héritiers de son nom. Les lois de l'honneur sembleraient devoir suffire, d'ordinaire, en pareille occurrence : mais un cas célèbre récent, sur lequel les tribunaux français ont eu à statuer, démontre que l'honneur, comme l'entendent les seculaires, ne suffit pas.

Je n'entreprends pas ici la discussion de ces questions, je n'en parle que pour fournir des exemples des complications qui surgissent dans la pratique d'un droit qui, à première vue, paraît si clair et si simple.

Je terminerai ce mémoire par un exposé des difficultés toutes spéciales que présente la matière de la propriété littéraire en Canada. Ces difficultés viennent d'un concours de circonstances qui nous rendent sujets à l'application des lois anglaises, en même temps que voisins d'un pays qui se refuse à entrer en convention avec les pays étrangers.

Dans l'étude de cette situation exceptionnelle, il y a à considérer d'abord les questions de faits. Sans doute que rien n'est capable d'attaquer le droit dans son essence ;

de
bles
, il
n'est
ntir
citez
ents

dé-
e la
n'y
scrit
égal
oute

r la
con-
sence
areil
nité,
ispo-
uvre
ter à
mais
ir les
aient
s un
eu'à
s sec-

ions,
plica-
t pre-

ultés
litté-
rs de
des
ui se

l y a
e que
ence ;

mais il faut, de force majeure, admettre cependant que la nature des choses et l'intérêt commun peuvent mitiger, dans la pratique, la rigueur d'un principe comme celui de la propriété ; témoin l'expropriation à cause d'intérêts de religion, de morale ou de besoins publics ; témoin, dans l'espèce qui nous occupe, la non perpétuité du droit d'auteur admise par tous les peuples, avec toute raison.

Dans le domaine des faits, nous savons d'abord que les populations de langue anglaise des Etats-Unis et du Canada ont, pour source principale de culture intellectuelle, les œuvres accomplies en Angleterre, de même que nous avons pour foyer principal de savoir, la France. Ce fait constitue une nécessité, contre laquelle on ne peut pas regimber.

Un autre fait qui domine la question, c'est que les éditions anglaises sont d'un prix tellement élevé qu'elles deviennent inaccessibles à la généralité des lecteurs sur ce continent, rendant ainsi la reproduction, par des éditions à bas prix, l'unique moyen de satisfaire au besoin que je viens de signaler.

Aux Etats-Unis le *Copyright* anglais et le dépôt français étant sans effets, on exécute des reproductions et des traductions, que l'auteur le veuille ou ne le veuille pas, et cela sans statuer en sa faveur la moindre compensation. Nous avions donc avant les lois maintenant existantes, le fait d'un pays étranger en communication journalière d'intelligence avec la mère-patrie et les pays européens, tandis que la colonie ne pouvait profiter de cet avantage au même degré qu'au moyen de la contrebande. Vous avez compris tout le temps que le *Copyright* anglais et le dépôt international ont leur effet dans toute l'étendue de l'empire britannique ; il faut de plus ne pas perdre de vue que la loi anglaise exige que l'œuvre sujet du dépôt national soit d'abord imprimée et publiée dans le Royaume-Uni.

De longues et nombreuses correspondances eurent lieu entre la mère patrie et le Canada sur le sujet ; le fait est qu'elles ont duré près d'un demi siècle.

En 1847, le Parlement anglais fit une concession par laquelle les reproductions américaines pouvaient et peuvent encore entrer dans les colonies à certaines conditions stipulées en faveur des propriétaires. Depuis 1850 (la loi fédérale date de 1868), les reproductions étrangères sont admises en Canada, moyennant une prime payée en douane au profit de l'auteur anglais, possesseur du *Copyright*.

Cet adoucissement faisait suffisamment l'affaire du public

et du commerce pur et simple de librairie, mais ne faisait déjà plus l'affaire de nos imprimeurs éditeurs, dont le marché se trouvait ainsi pris par leurs confrères des Etats-Unis. De là la tentative de législation faite en 1872, à laquelle Sa Majesté refusa sa sanction, sur l'opposition des auteurs et propriétaires de *Copyright*, qui voyaient dans cette mesure un déni pur et simple de leurs justes droits.

Des négociations nouvelles furent entamées, menées à bonne fin, et je fus chargé de la rédaction de l'Acte de 1875 qui régit maintenant la matière.

Cet acte a reçu la sanction de Sa Majesté, en vertu du statut impérial, 38, 39, Vic. ch. 53. Cette forme de sanction était rendue nécessaire par le fait que l'acte local empiétait, avec intention, sur le domaine du statut anglais de 1847, en ce sens que l'enregistrement canadien prohibe absolument l'importation des reproductions étrangères.

La question telle que réglée aujourd'hui l'est d'une façon satisfaisante, sauf peut-être quelques points de détails dont la pratique a révélé les difficultés, et sauf deux questions dont l'une demande le concours des Parlements d'Angleterre et du Canada, et l'autre est toute entière du domaine de la législature impériale.

La première question eût été réglée, si le projet présenté n'eût pas subi, en Parlement, un amendement détruisant l'effet depuis si longtemps désiré et cherché.

Les négociations qui avaient précédé l'introduction de la mesure de 1875 étaient basées sur l'admission pleine et entière du droit primordial de l'auteur mis en regard des intérêts du public canadien, des intérêts des imprimeurs éditeurs et des intérêts du commerce de la librairie. Les questions de droit et de fait étant étudiées à ce point de vue multiple :—le projet présenté, s'autorisant du précédent d'expropriation pour non usage créé par la loi anglaise et du remède donné au propriétaire dans le projet même, proposait de décréter l'expropriation poursuite de non-enregistrement en Canada des livres publiés dans le Royaume-Uni. On substitua à cette clause un autre dispositif qui n'atteint aucunement cet effet. La célèbre cause de *Smiles vs. Belford* a surgi de ce changement apporté dans le *bill*.

La seconde question non réglée, laquelle dépend exclusivement de l'action législative du Parlement anglais, comme je viens de le dire, a trait à l'obligation faite à celui qui veut obtenir un *Copyright* anglais d'imprimer et publier d'abord dans le Royaume-Uni, obligation dont seule peut

relever l'intervention d'un traité international. De cette sorte l'auteur qui publie d'abord en Canada ne peut jamais jouir du bénéfice d'un *Copyright* anglais ; tandis que s'il publie en France ou dans tout autre pays sous traité, il en a tout le bénéfice ; en un mot, les colonies anglaises portent toutes les charges et restrictions incidentes des conventions internationales, sans en recevoir le moindre avantage : les publications coloniales étant aujourd'hui les seules qui ne peuvent bénéficier des avantages dont toutes les autres jouissent.

Comme conclusion pratique des délibérations de cette convention, je suggérerais qu'on adressât une pétition à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir demander au gouvernement de Sa Majesté de mettre fin à cette situation en accordant aux colonies des droits analogues, et pour le moins égaux à ceux que peuvent acquérir les pays étrangers, en vertu des conventions internationales.

• NOTE. Le nombre des dépôts ou enregistrements des droits d'auteurs, en Canada, ont été comme suit pendant les six dernières années.

1871	1872	1873	1874	1875	1876
115	87	122	134	131	178

Le nombre de dépôts ne s'était jamais élevé au dessus du chiffre de 66 avant 1871.

La valeur portée en douane, des reproductions américaines, importées en Canada, d'ouvrages anglais et le montant des droits de 12 1/2 par cent, payés au profit des propriétaires, ont été comme suit :

Années	Valeur importée.	Droits payés.
1871	\$4,053	\$506
1872	4,221	527
1873	3,932	491
1874	3,333	422
1875	2,927	366
1876	5,213	652

Depuis l'entrée en opération de l'Acte de 1875 (le 18 décembre 1875) jusqu'au 25 octobre 1877, le nombre des enregistrements d'ouvrages anglais en Canada s'est élevé au chiffre de 54. On peut estimer la valeur totale de toute ces éditions canadiennes à la somme de \$50,000, en chiffres ronds.

L'hon. M. Chauveau et le Dr Miles prirent aussi la parole sur cette question. Puis il fut proposé par **M Ernest Gagnon, secondé par M. le lieut.-col. Strange :**

Résolu :—Que des démarches soient faites auprès de Son Excellence le gouverneur-général pour engager Son Excellence à obtenir du gouvernement de Sa Majesté que l'enregistrement des droits d'auteur dans les colonies ait force et effet pour toute l'étendue de l'empire britannique à condition de déposer.

Proposé par l'hon. M. Chauveau, secondé par M. Augustin Laperrière :

Résolu :—Qu'une demande soit aussi faite au gouvernement pour qu'il recommande d'étendre le droit d'auteur à toute la vie de l'écrivain et à au moins cinquante ans après sa mort.

LE BANQUET.

La fête se termina par un banquet offert aux membres de la Convention par l'Institut. Ce banquet eut lieu à l'hôtel O'Meara, rue York, à huit heures p. m., et fut à tous égards un véritable succès. Il avait un cachet littéraire que jamais une réunion de ce genre n'a eu probablement au même degré dans ce pays. Convives nombreux et distingués, discours remplis de belles et bonnes choses, menu excellent, vins généreux, rien ne manqua pour faire de ce banquet un digne couronnement de la fête. La salle était extrêmement bien décorée, et on remarquait sur les murs un magnifique tableau à l'huile représentant Champlain, les portraits de Garnieau, de nos célébrités littéraires, de feu Sa Grandeur Mgr Guigues, premier patron de l'Institut, et de Sa Grandeur Mgr Duhal le patron actuel.

M. Alphonse Benoît présidait ayant à sa droite l'honorable M. Chauveau, l'honorable M. Laflamme et le colonel Strange, et à sa gauche, l'honorable M. Pelletier, le Dr Miles et M. L. P. Turcotte. M. Augustin Laperrière agissait comme vice-président, ayant à sa droite MM. de Bonpart, président de l'Union Catholique de Montréal, A. N. Montpetit et L. O. David, et à sa gauche MM. Joseph Tassé, C. H. Mackintosh, J. A. Descaries et J. W. Peachy, ex-président de l'Institut. Les autres convives étaient M. l'abbé Bélanger, de Québec, M. l'abbé Adam, MM. James LeMoine, A Gérin-Lajoie, Dr Dionne, Pamphile Lemay, H. A. Turcotte, H. J. J. B. Chouinard, Benjamin Sulte, A. Leclerc, Stanislas Drapeau, Emmanuel Tassé, Dr St. Jean, Dr Valade, Dr Godin H. Robillard, J. A. Pinard, H. Ennis, P. H. Chabot, J. A. Chevrier, E. E. Lauzon, Samuel Benoît, R. Steckel, T. Lemay, T. Falardeau, L. D. Dion, M. LeMoine, O. Dionne, J. C. Taché, jr., H. Brock, rédacteur du *Free Press*, W. H. Nagle, rédacteur du *Herald*, E. Marier, N. Chevrier, G. Côté, J. A. Bélanger, H.

A Fissiault, H. Pigeon, T. Rajotte, N. Bureau, St. Denis LeMoine, L. Bélanger, L. H. Filteau.

Il n'est pas jusqu'au menu qui n'eût quelque peu le cachet littéraire et national ; à ce titre nous croyons devoir le mettre sous les yeux du lecteur.

M E N U.

Lièvre et Julienne.

POISSON.

Truite d'Ontario, Sauce aux Anchois,
Morue Bouillie, Sauce aux Homards.

ENTRÉES.

Canards à la Garneau,
Friture d'Agnneau, Choux-Fleurs,
Poulets à la Laverdière,
Rognons sautés à la Etienne Parent.

RELEVÉS.

Dinde Bouillie, Sauce aux Huîtres.
Langue de Buffle à la Ferland,
Fillet de Boeuf Braisé, Sauce Supérieure,
Pois Verts, Olives, etc.

GRIBIER.

Venaison, Gelée aux Gadelles.
Canard de la Louisiane, Sauce aux Citrons.
Perdrix à la Chauveau.
Bécassines à la Bibaud.
Pluviers, Sauce à la Madère.

ENTREMETS.

Pudding Impérial, Sauce à la Crémazie.
Pudding aux Raisins, Sauce à la Canadienne
Charlotte Russe à la vanille.

DESSERTS

Pommes, Oranges, Raisins, Noix.
Pêches, etc., etc., etc.
Café et Liqueurs

Après que l'on eût amplement rendu justice au menu, le Président proposa les toasts de rigueur " La Reine " le " Gouverneur-Général " et le " Gouvernement Fédéral, " qui tous furent bus avec entrain. Les honorables MM. Laflamme et Pelletier répondirent à la santé du gouvernement ; mais nous n'avons pu nous procurer leurs discours, ce qui est vrai au reste de plusieurs autres que nous aurions aimé à reproduire.

Le Dr St. Jean proposa la santé de Sa Grandeur l'Evêque d'Ottawa, patron de l'Institut, et fit son éloge

en quelques termes bien appropriés. Ce toast fut accueilli avec beaucoup d'enthousiasme.

Le Président, M. A. Benoit, proposa la santé des Sociétés sœurs dans les termes suivants :

M. Benoit.

Messieurs,

Cette santé est, de notre part, l'expression de la satisfaction intime que nous éprouvons à souhaiter une bienvenue des plus amicales à ces sociétés auxquelles nous sommes unis à plus d'un titre. Tous membres d'une même famille, nous sommes leurs alliés par les liens du cœur comme par ceux de l'intelligence, et rien ne peut nous être plus agréable que de les voir réunies ce soir sous notre toit, assises à notre table et partageant avec nous—si je puis m'exprimer ainsi—le pain de l'amitié. Il existe, entre elles et nous, un lien de similitude qui nous porte à les aimer et à nous intéresser à elles. En effet, la mission que nous sommes tous appelés à remplir est la même ; nos aspirations ont pour source le même amour du progrès intellectuel, nos travaux sont animés du même zèle, ayant pour but le même objet. Le champ de travail seul est différent. Mais, si nous sommes d'ordinaire éloignés les uns des autres, nous osons nous estimer heureux de voir se présenter une circonstance favorable pour nous réunir une fois tous ensemble ; car rien ne saurait être plus salutaire que de pareilles réunions pour retremper nos forces et pour acquérir un nouveau courage.

Nous sommes malheureusement envahis de tous côtés par une atmosphère qui ne respire qu'un monde matériel. Les esprits tournent sous le souffle de la spéculation. Cette fièvre entraîne le monde dans un délire qui le force presque de n'accorder que bien peu d'attention aux choses de l'intelligence. Nous devons constater, quoiqu'à regret, que ce vent funeste a emporté dans sa course quelques-unes de nos jeunes sociétés littéraires, qui, il n'y a que peu d'années encore, remportaient de beaux succès, offraient les meilleures espérances. Peut-être ont-elles manqué de l'appui et de l'encouragement qu'elles méritaient. Espérons que l'avenir nous réserve un sort plus favorable ; mais c'est à nous d'y travailler. Pour être heureux et prospères, il faut être forts ; pour être forts, il faut s'unir, et rien ne saurait

cimenter davantage cette union que de nous réunir tous ensemble comme nous le faisons aujourd'hui. Aussi, nous souhaitons tous que cette réunion soit le prélude de bien d'autres rendez-vous de ce genre, dans lesquels toutes les sociétés-sœurs du pays trouveront une source de vitalité et de force.

Notre Institut s'est senti vivement honoré de l'attention toute particulière avec laquelle les différentes sociétés-sœurs ont accueilli son invitation. Nous avons été flattés de la léférance que nous ont témoignée l'Union Catholique et la Société Historique de Montréal en déléguant vers nous des personnes dignes en tous points de les représenter. De son côté, Québec—cette nouvelle Athènes de notre jeune Canada—s'est empressée de répondre à notre appel en nous envoyant des délégués qui ne pouvaient être mieux choisis pour représenter son Institut-Canadien, sa Société Historique et son Cercle Catholique. Cet acte de franche courtoisie est une preuve de l'harmonie qui règne parmi nous. Aussi, je suis heureux de les remercier des intentions généreuses qui les animent à notre égard, et de les assurer qu'ils trouveront en nous des amis, des frères dévoués toujours prêts à les encourager dans leurs travaux, toujours disposés à les appuyer dans leurs bons mouvements, et toujours fiers d'applaudir à leur succès.

M. Strange.

Le lieutenant-colonel Strange fit la réponse suivante, au nom de la Société Littéraire et Historique de Québec.

*Monsieur le Président,
Messieurs.*

Je ne suis pas, comme littérateur, digne de répondre au discours que vous venez d'entendre, cette distinction se trouve bien au-dessus de mes mérites. Je suis un soldat et comme soldat, je n'ai fait que suivre les ordres de mon chef, le président de la Société Littéraire et Historique de Québec et le représenter en qualité de vice-président. J'attribue donc l'honneur que vous me faites en me priant de répondre au toast que vous venez de boire avec tant d'en thousiasme, au fait que notre Société de Québec est la plus ancienne du continent américain.

La Société Littéraire et Historique de Québec est un mélange et un heureux mélange anglo-franco-canadien. Mon confrère délégué, Monsieur LeMoine, en est un exemple remarquable, car il réunit en lui le sang de la vieille noblesse de France et celui de la noblesse d'Ecosse. C'est là un véritable chevalier, un écrivain chevaleresque, le Washington Irving du Canada; c'est bien de lui que l'on peut dire : " Nihil tetigit quod non ornavit." Sa plume ne cherche que les sujets nobles et purs, et heureusement les deux races généreuses qui forment notre race canadienne en fournissent en abondance.

La petite garnison que j'ai eu l'honneur de commander dans l'antique citadelle de Québec, réunit dans la camaraderie militaire, les descendants de ceux qui se sont battus sur les plaines d'Abraham, sinon avec le même succès du moins avec le même honneur; et je suis certain qu'une force composée des deux nations les plus guerrières et les plus chevaleresques du monde, qui ont maintenant scellé leur amitié en mêlant leur sang sur le champ de bataille, ne sera jamais au-dessous des devoirs qui pourront lui incomber dans l'avenir.

Mais si vous me demandez quels sont les liens qui unissent si étroitement le vrai soldat et l'homme de lettres, je vous répondrai ce que j'ai répondu ce matin à votre conférence: c'est le soldat qui fait l'historien, mais c'est aussi l'historien qui fait le véritable soldat.

Celui-là, en effet, est seul digne du nom de soldat qui, en lisant les pages de l'histoire, apprend à se sacrifier pour sa patrie et ce qui est plus difficile, peut-être, à pratiquer fidèlement ses devoirs petits mais sacrés de la vie militaire: la vigilance, la sobriété et la modestie. Aussi dans ces jours où la science militaire est devenue plus difficile et plus importante que jamais, le soldat qui dans les loisirs que lui laisse la vie paisible de la garnison, n'étudie pas les historiens, ne sera pas capable de servir efficacement sa patrie à l'heure du danger. Qui n'est pas homme de lettres n'est pas soldat.

J'ai osé vous parler en français car je savais bien que votre politesse et votre générosité vous rendraient indulgents pour les erreurs que j'ai commises en parlant le langage bien changé depuis lors de mes ancêtres normands, qui n'est plus maintenant ma langue maternelle. Encore une fois, Messieurs, je vous remercie de tout mon cœur en mon nom et en celui de la Société que j'ai l'honneur de représenter.

M. de Bonpart.

M. de Bonpart, président de l'Union Catholique de Montréal, répondit comme suit :

M. le Président,

Messieurs.

Au nom de l'Union Catholique de Montréal, je vous remercie de l'invitation que vous lui avez adressée ; je vous remercie également de la distinction avec laquelle vous avez accueilli ses représentants.

Le but de l'Union Catholique, comme cette dénomination l'indique clairement, est d'allier dans ses travaux la religion avec la philosophie, l'histoire, la littérature, les beaux-arts, l'économie politique et sociale. Elle atteint sûrement et facilement ce but, guidée qu'elle est par la doctrine et par la science des Pères de l'illustre Compagnie de Jésus.

Le programme de l'Union Catholique, tout en subordonnant à la fois la raison et la science, embrasse l'étendue entière du vaste champ où se déploie l'intelligence humaine. La littérature et l'art de bien dire viennent en aide aux travaux de l'Union Catholique, mais ils n'en sont pas le principal objet. Bien penser, penser chrétientement est toujours utile, toujours nécessaire ; bien parler n'est souvent qu'agréable. Cependant l'Union Catholique ne dédaigne ni ne néglige l'art de bien dire ; au contraire, elle l'apprécie et le cultive avec soin en vue de le mettre au service des vérités catholiques, des saines notions de la morale, en un mot des principes fondamentaux de l'ordre social chrétien.

L'Union Catholique vit modestement ; elle n'essaye point d'étendre son influence en faisant appel à la curiosité que peuvent éveiller des discours frivoles ; elle cherche et trouve sa force dans des études sérieuses et dans des actes de foi, en d'autres termes elle s'affirme catholique avant tout. Je ne veux ni ne dois le cacher ici.

Sur le terrain de la religion unie aux œuvres de l'intelligence, l'Union Catholique sera toujours prête, n'en doutez pas, messieurs, à seconder les efforts que vous ferez non-seulement pour conserver, mais encore pour accroître le renom des Canadiens-Français. Non moins que vous, l'Union Catholique a cette double tâche vivement à cœur ; elle

saura, du moins je l'espère, vous en donner la preuve en conviant, un jour, l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa à une fête dans laquelle la littérature, la poésie, l'esprit et l'éloquence, réunis comme en ce moment, feront honneur aux Canadiens-Français et à leur patrie.

Au nom de l'Union Catholique de Montréal, dont j'ai l'honneur d'être président, je vous remercie de nouveau, messieurs, de votre excellent accueil, et je porte la santé de votre Institut en exprimant le ferme espoir qu'il obtiendra tout le succès que méritent le dévouement de ses fondateurs et celui de ses membres actuels.

Dr Dionne.

Le Dr Dionne, représentant du Cercle Catholique de Québec, fit la réponse suivante :

M. le Président,
Messieurs.

Je vous remercie bien cordialement au nom du Cercle Catholique de Québec, que j'ai l'honneur de représenter en cette belle réunion, des vœux que vous formez pour sa prospérité et des succès que vous lui souhaitez. Votre gracieuse invitation, M. le Président, nous a fait un honneur que nous ne méritons guère ; car notre association, sans exclure toutefois la littérature de ses travaux, n'en fait pas une spécialité ; mais aussi je puis certifier que le mérite littéraire est hautement apprécié, et comme preuve, je pourrais, au besoin, citer des noms de journalistes distingués et d'écrivains remarquables qui sont des nôtres.

Aussi, M. le Président, tous nos membres ont applaudi à l'idée patriotique que vous avez eue de rassembler dans votre belle capitale toutes les sociétés canadiennes qui travaillent, non-seulement au développement de la littérature, mais encore à l'accroissement de ce sentiment d'unité entre toutes, de ce *cor unum* qui réussit toujours à devenir une force.

La littérature a besoin de protection et de protecteurs ; et elle doit se protéger, si elle veut qu'on la protège : elle doit recueillir ses archives et en former un tout, pour les rendre accessibles à tous, et les sauver de la destruction.

et même de l'oubli. Votre idée a donc été éminemment patriotique, messieurs, et je n'en veux d'autre preuve que la chaleureuse approbation que vous avez reçue de toutes les Sociétés-sœurs, et le plein succès qui a couronné nos travaux d'aujourd'hui.

Permettez-moi, M. le Président et messieurs, de vous remercier au nom de la religion et de la patrie. La religion voit toujours d'un œil favorable ces belles sociétés canadiennes-françaises qui n'ont d'autre but que l'avancement du peuple dans la voie du progrès et de la vérité sociale : du reste, toutes nos associations ont un double cachet de religiosité et de patriotism : elles remplissent ce double but, même inconscientes, du moment qu'elles travaillent ensemble comme faisant partie d'une seule famille, pour se compter et se fortifier entre elles.

Merci, messieurs, pour cette santé qui s'adresse à nous qui formons peut-être la plus humble et la moins connue des Sociétés canadiennes-françaises, mais nous nous énorgueillissons grandement du succès de nos aînées, et nous leur souhaitons à toutes, et spécialement à l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa, prospérité et longue vie.

M. H. J. J. Chouinard prononça aussi un discours bien approprié au nom de l'Institut Canadien de Québec ; mais nous n'avons pu en obtenir le texte.

M. J. A. Pinard.

M. Pinard proposa le toast " La littérature nationale."

M. le Président,
Messieurs.

Je ne me lève pas sans hésitation pour proposer une santé qui est l'une des plus importantes de cette soirée ; mon hésitation est d'autant plus grande que je n'ai pas l'habitude de parler en public, et que je suis plus versé dans l'art de mesurer du calico que dans celui de mesurer des alexandrins. La santé que l'on m'a prié de proposer est celle de notre littérature nationale. On m'a probablement confié cette honorable tâche parce que n'ayant aucun droit ni de près ni de loin au titre de littérateur, on ne pourrait

me soupçonner d'être intéressé à rendre des hommages, à brûler quelqu'encens en l'honneur des muses. Si les quelques paroles que j'aurai à exprimer ne viennent pas d'un homme de lettres, veuillez croire cependant qu'elles seront dites par un homme qui sait aimer et apprécier les lettres.

Le rôle de la littérature dans tous les pays est tellement compris qu'il est inutile pour moi d'en parler longuement ; il me suffira de dire que la littérature est la médecine de l'âme, l'expression la plus parfaite de la pensée humaine, et que ses charmes sont du petit nombre de ceux dont on peut jouir seul.

La littérature d'un peuple est l'expression de sa vie morale ; on connaît donc un peuple par sa littérature ; plus elle est soignée, plus elle est pure, plus elle est noble, plus elle indique un état de civilisation avancée chez ce peuple. J'admire un beau discours, mais j'admire surtout un livre bien pensé, bien écrit, dont l'influence se fait souvent sentir dans les siècles à venir.

Au Canada nous pouvons nous glorifier de posséder une littérature marquée au cachet de la vérité et de la bonne morale, une littérature vraiment nationale, qui sait choisir les modèles qu'elle offre à notre admiration parmi les plus nobles actions de nos ancêtres.

Notre littérature peut se diviser en trois catégories ; l'école des historiens, l'école des poètes, l'école des romanciers. Au premier rang parmi les historiens figure le nom de F. X. Garneau, qui s'est fait remarquer par la vivacité de ses récits, l'impartialité de ses jugements et l'élévation de la pensée. Mentionnons aussi les abbés Ferland et Faillon chez lesquels on aime à reconnaître une grande érudition et beaucoup d'exactitude. Bibaud, l'abbé Laverdière, l'abbé Casgrain et plus d'un parmi cette attrayante réunion ont laissé des pages sur l'histoire du Canada, qui leur ont valu une réputation bien méritée.

Au nombre de nos poètes, permettez-moi de mentionner les Fréchette, les Lemay, les Sulte, les Fiset, sans oublier Crémazie dont la lyre harmonieuse a fait entendre des accents qui ne périront pas. Crémazie est notre poète national par excellence ; plusieurs de ses pièces sont véritablement belles ; permettez-moi d'en détacher quelques vers seulement :

Car pendant les longs jours où la France oublieuse,
Nous laissait à nous seuls la tâche glorieuse,

De défendre son nom sous un nouveau destin,
Nous avons conservé le brillant héritage
Légué par nos aieux pur de tout alliage,
Sans jamais rien laisser aux rouées du chemin.

Entre tous nos romanciers figure le nom de M. Gaspé qui, dans ses *Mémoires* et ses *Anciens Canadiens*, a si bien raconté les hauts faits de nos ancêtres qu'on la surnommé l'Homère du Canada. Messieurs Bourassa, de Boucherville, Marmette et quelques autres ont aussi cueilli des lauriers dans cette branche de notre littérature; vous m'en voudriez si je ne faisais pas mention du premier roman canadien qui ait été écrit: "Charles Guérin," que nous devons à la plume élégante de l'honorable M. Chauveau, qui s'est distingué dans tous les genres, mais surtout dans la grande éloquence. C'est un vrai plaisir pour moi de constater que ce charmant roman de mœurs canadiennes, "Jean Rivard," que nous devons à la plume facile de notre respecté concitoyen, M. A. Gérin-Lajoie, fait aujourd'hui les délices des lecteurs d'un des principaux journaux de Paris, le *Monde*.

Je n'ai cité que quelques noms, mais il serait facile d'en mentionner un grand nombre d'autres qui font honneur aux lettres et qui démontrent que ce qu'un Révérend M. Abbott écrivait dernièrement, à savoir que les Canadiens parlent un patois et qu'ils n'ont pas de littérature, est une grossière calomnie contre notre peuple.

Avant de terminer, je dois dire que j'approuve pleinement la mesure prise par le département de l'Instruction Publique, dans la Province de Québec, au sujet de la distribution d'ouvrages canadiens dans nos maisons d'éducation; c'est là le moyen le plus sûr de faire connaître notre littérature et notre histoire, en même temps qu'un encouragement à ceux qui s'occupent activement des choses de l'esprit. La récompense pécuniaire qui devra en résulter n'est rien cependant si on la compare à la vive satisfaction que doit leur faire éprouver l'idée de voir leurs œuvres entre les mains de la jeunesse, de se sentir appréciés par le public, et de ne plus avoir la pénible perspective de voir leurs œuvres souvent fort remarquables dormir sur les rayons de nos librairies. Je ne suis pas de l'avis de ce député qui au temps de la Restauration, en France, disait en parlant des poètes: "Si vous les engraissez trop ils ne chanteront plus." Je suis, au contraire, en faveur de toutes les mesures qui sont de nature à favoriser le développement de notre littérature, persuadé qu'elle est intimement liée à notre gloire et à notre grandeur comme peuple.

M. A. N. Montpetit répondit à cette santé; et il fut suivi par M. L. O. David, qui fit les observations suivantes :

M. L. O. David.

*M. le Président,
Messieurs.*

A la littérature nationale !.....Ce toast soulève une question.....Avons-nous une littérature nationale ?

Oui, de même qu'en dépit de la nature et des hommes, nous avons réussi à nous établir sur le sol que nous habitons, à y conserver la langue, les lois et la religion de la France, et à y conquérir après la cession, quoique vaincus, la liberté politique, ainsi nous avons pu, au milieu de toutes les vicissitudes d'une vie tourmentée, jeter les fondements d'une littérature française, nationale. Dans le domaine des lettres comme sur les champs de bataille et dans l'arène politique, nous avons donné les preuves d'une vitalité admirable. Ce qui n'était qu'un grain de sénevé perdu en apparence sur un sol aride, sous un ciel inclément, est devenu un arbre aux branches vigoureuses ; ce qui n'était qu'un jardin inculte où l'on voyait poindre à peine quelques timides et humbles violettes, est aujourd'hui un parterre émaillé de fleurs dont notre vieille mère-patrie, qui s'y connaît, ne peut s'empêcher d'admirer la fraîcheur et le parfum.

La preuve qu'elle existe, notre littérature nationale, c'est votre présence ici, ce soir, hôtes distingués, qui êtes accourus à son appel de toutes les parties du pays, à cette fête où elle vous conviait pour rendre témoignage en sa faveur ; ce sont vos œuvres, surtout.

Mais est-elle vraiment nationale, notre littérature ? A-t-elle une physionomie qui lui soit propre, un caractère distinct ? A-t-elle l'air, la couleur, le cachet du pays, est-elle l'image de sa nature grandiose, le reflet de son ciel pur, la peinture de ses mœurs, l'expression de sa foi et de son patriotisme, le récit de ses luttes héroïques, l'apothéose de cette race de héros qui furent nos ancêtres ? Oui, en voulez-vous la preuve, écoutez notre doyen, à nous tous et notre maître, glorifiant sur les plaines d'Abraham l'héroïsme de nos ancêtres dans un discours retentissant comme la fanfare qui les conduisait au combat émouvant et grandiose comme la nature, témoin et théâtre de leurs exploits. Et l'histoire du Canada de M. Garneau, cette

grande œuvre de réhabilitation et de glorification nationale, n'est-elle pas seule suffisante pour donner le démenti à ceux qui prétendent que nous n'avons pas de littérature nationale ? Pourtant, ce n'est pas tout, un grand nombre d'autres travaux historiques et littéraires, d'inspirations poétiques proclament hautement la vérité de cette assertion. Sans doute, toutes ces œuvres ne sont pas parfaites, la forme laisse quelquefois à désirer, le style pourrait être souvent plus poli ; mais qu'on nous montre en Amérique ou en Canada une littérature qui ait mieux fait que la nôtre en aussi peu de temps, avec aussi peu de protection et de moyens de se perfectionner.

Pour que notre littérature vive et fasse sa marque, il faut—je reviens sur cette idée—qu'elle soit avant tout nationale, qu'elle s'inspire des grandeurs de notre histoire et des beautés de notre nature, qu'elle ne cherche pas ailleurs des trésors presqu'épuisés, quand elle en a de si riches sous la main. Elle s'exposerait, en perdant son originalité, à n'être plus qu'un pâle reflet, une médiocre imitation de la littérature française ; elle quitterait les sommets les plus féconds et les plus élevés de la poésie pour tomber dans le réalisme glacé d'une époque où l'on croit pouvoir remplacer l'idéal de l'inspiration par l'artifice des mots, par une espèce de mécanisme qui ferait de la poésie un métier. En littérature comme en politique et en religion, je suis de ceux qui croient qu'on doit tenir compte des modifications que les progrès de la science et de l'instruction ont fait subir à l'esprit humain, pourvu que les principes restent intacts. Or, je ne crains pas de le dire, c'est dans les classiques de Rome et de la Grèce, dans les chefs-d'œuvre de la France du 17e siècle, que nous devons aller chercher les principes et les règles éternelles de l'art du beau et du vrai.

Comme l'a dit le célèbre Paul-Louis Courrier, l'étude de l'antique ramène les arts au simple, hors duquel point de sublime. Le monde, messieurs, a beau tourmenter le ciel et la terre pour en arracher les secrets de la divinité, il ne peut empêcher que l'étude des classiques demeure le meilleur mode de former et d'embellir les intelligences ; car le beau, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique, ne change pas, et l'esprit de l'homme ne cessera plus d'admirer les merveilles de l'*Illiade* et de l'*Énéide* que ses yeux n'ont cessé d'admirer depuis le commencement des siècles les spectacles enchanteurs de la nature. La littérature

antique sera toujours le jardin des Hespérides de la poésie, la source féconde de l'inspiration.

Plus l'esprit humain est porté à se matérialiser au contact de cette matière en mouvement dont les opérations font notre admiration, plus il doit rester attaché aux antiques traditions de l'art comme à une ancre de salut. De même que les écoles de Rome et d'Athènes, et plus tard les monastères, ont sauvé du naufrage des siècles et arraché à la barbarie les chefs-d'œuvre de l'antiquité, ainsi nos collèges, nos universités et nos instituts doivent être comme autant de sanctuaires destinés à conserver le feu sacré de la poésie, le goût et les traditions du beau et du vrai.

S'il est vrai, comme le dit M. Rameau, que les Canadiens-Français, héritiers du goût et des aptitudes littéraires de la France, doivent surtout chercher à se distinguer en Amérique par la prééminence dans les arts et les lettres, tous ceux qui ont du patriotisme doivent se faire un devoir de contribuer à l'accomplissement de cette glorieuse mission. Il n'y a pas de doute qu'il faut beaucoup de courage pour se dévouer à la littérature dans un pays où elle est si peu appréciée, si mal rémunérée surtout; mais il en fallait aussi du courage et du patriotisme à ceux qui ont arrosé ce sol de leur sang pour nous transmettre les droits religieux, nationaux et politiques dont nous jouissons! Dans notre monde et ce siècle de fièvreuse activité, on ne peut se rendre compte de la conduite et des sentiments du savant, de l'écrivain qui passe sa vie à noircir des feuilles de papier; on trouve cela extraordinaire. Mais ce n'est pas non plus avec des sentiments ordinaires qu'on fait de grands hommes et de grandes nations, qu'on acquiert la gloire et l'immortalité. Messieurs, j'admire les merveilles de l'industrie modernisé, je voudrais voir notre pays couvert de manufactures et de chemins de fer, parce que c'est avec de l'industrie qu'on gardera notre population, et c'est avec de l'argent qu'on fonde et soutient les œuvres religieuses, nationales et littéraires; mais cette admiration ne m'empêche pas de croire qu'un bon livre vaut mieux pour la gloire d'une nation qu'un chemin de fer, qu'une magnifique page de poésie l'emporte sur une manufacture. Que survit-il, que reste-t-il de ces nations célèbres dont l'histoire raconte la richesse et les travaux gigantesques?... Une seule chose; leurs chefs-d'œuvre littéraires. Il en sera de même en Canada; le pont Victoria ne sera plus et

on lira encore l'histoire de M. Garneau. Qui dira que cette immortalité pour soi et son pays ne vaut pas ce qu'elle coûte ?

M. Chauveau.

M. Cléau proposa de boire au 25e anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa.

Tout le monde, dit-il, s'est épuisé depuis deux jours pour rendre hommage à votre Institut. Toutes les formules de la louange ont été employées. Il n'y a plus que le champ des comparaisons. Vous me pardonnerez, messieurs, mais je viens d'en découvrir une à laquelle vous ne songiez guère et qui devra vous étonner. A cette heure très avancée de nos délibérations (rire) on trouve ce que l'on peut et l'on dit ce que l'on trouve. Pour ma part je ne trouve rien de mieux que de comparer l'Institut au marquis de Carabas.

Vous savez tous l'histoire de ce noble et heureux marquis, et c'est le chat-botté en courant devant le carrosse du roi dit : *Braves gens, braves gens, si vous ne dites point que toutes ces terres appartiennent au marquis de Carabas, vous serez hachés comme chair à pâté.* Eh bien depuis que nous sommes ici c'est la même chose ; tout appartient à l'Institut. Voilà un bel édifice, situé dans une rue prodigieusement large, à qui cela ? A l'Institut. Nous entrons, nous voyons une salle splendide, nous entendons d'excellente musique, un spectacle charmant nous est donné, de belles dames nous entourent.....à qui tout cela ? A l'Institut Canadien ! Heureux mortels ! Ici, ce soir, un excellent orchestre prélude à notre banquet, j'en fais mon compliment à mes voisins, qui me répondent : mais c'est l'orchestre de l'Institut !

J'avais entendu dire que nous dinions au restaurant aO'Meara ; eus apercevant en face de moi le portrait de notre sm Champlain—à force de parler des grands hommes on se familiarise avec eux—de chaque côté les portraits de deux vénérables évêques, ici celui de notre grand historien Garneau, tout autour d'autres portraits historiques, je me dis : Bon Canadien, ce monsieur O'Meara ; il a un restaurant joliment décoré !—Mais pas du tout, me dit-on, ces tableaux

appartiennent à l'Institut. Enfin, depuis trois jours que nous sommes ici, les journaux de la ville, des journaux anglais s'il vous plaît, ne parlent que de ces fêtes; elles paraissent tellement les avoir accaparées que je suis tenté de croire qu'eux aussi appartiennent à l'Institut. N'ai-je pas un peu raison de le comparer au marquis de Carabas?

Toute plaisanterie à part, je représente ici deux sociétés, l'Institut Canadien de Québec, et la Société Historique de Montréal, et au nom de l'une et de l'autre je dois vous dire combien elles admirent le noble exemple que vous leur donnez.

Oui, Messieurs, nous, gens de Québec, qui sommes la plus ancienne ville du pays, nous les enfants de Champlain—car il ne faut pas vous faire d'illusions, il n'a fait que passer ici et nous réclamons pour nous la plus grande part de sa gloire—nous gens de Québec, nous sommes grandement mortifiés, nous sommes profondément humiliés de voir comme vous nous avez dévancés et laissés loin en arrière.

Mais que vous dirons-nous, nous gens de Montréal, nous qui avons une si grande et une si belle ville, de si beaux monuments, nous qui nous pensions à la tête de toute espèce de mouvement et de progrès, nous qui sommes si riches et si puissants? Eh bien, en voyant que vous nous éclipsez il ne nous reste qu'une chose à dire, c'est que nous nous sentons anéantis! J'espère que vous n'exigerez pas d'avantage?..

Et cela dit, Messieurs, au nom de Québec humilié et de Montréal anéanti, je propose de boire au très grand, très gai, très brillant et très heureux anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa!

M. Joseph Tassé.

M. Tassé répondit à cette santé :

M. le Président,

Messieurs.

Au mois d'avril 1873, l'Institut-Canadien-Français tenait une réunion qui était appelée à avoir une grande influence sur son avenir. Un problème jusqu'alors insoluble allait y

être résolu. Il s'agissait de décider si nous allions prendre les mesures nécessaires pour accomplir un projet que nous caressions depuis plusieurs années : celui de construire un local plus spacieux et plus convenable que notre modeste édifice de la rue Sussex, qui, disons-le en passant, a longtemps été le théâtre des efforts énergiques que l'on a dû faire pour soutenir la cause nationale en cette ville.

Tous partageaient la même opinion sur l'utilité de l'entreprise, mais plusieurs croyaient qu'il fallait en remettre l'exécution à des circonstances plus favorables. Après un long débat, il fut néanmoins résolu à l'unanimité de se mettre à l'œuvre immédiatement, ceux qui avaient la foi moins robuste, laissant aux plus enthousiastes, aux plus audacieux—pour lesquels c'est bien le cas de répéter *audaces fortuna juvat*—le soin de réaliser leur patriotique projet.

Un comité fut nommé, muni des pouvoirs les plus absolus ; il tint séance sur séance, fit un appel pressant à la générosité publique, obtint presque partout le plus bienveillant appui, et il ne tarda pas à se convaincre qu'en dépit de tous les obstacles, le succès récompenserait sa persévérance. Il ne tarda pas à se convaincre, dis-je, que la population française était unie de cœur et d'âme avec lui, et qu'elle ne reculerait devant aucun sacrifice pour jeter les bases de ce monument qui est là aujourd'hui debout, fermement assis sur le roc, comme le plus haut témoignage de l'intérêt que portent nos compatriotes à la cause du progrès intellectuel, à la cause des lettres françaises.

Fort de l'appui public, ce comité poursuivit sa tâche plus opiniâtrement que jamais. Aussi, l'an dernier, en un jour de bonne augure, celui de la fête Saint-Jean-Baptiste, il invitait notre population à assister à la pose de la pierre angulaire de l'édifice ; cinq mois plus tard, il mettait les salles ordinaires de l'Institut à la disposition de ses membres, et, hier soir, il nous était permis d'être tous ensemble témoins du couronnement de cette entreprise, en présence du représentant de Sa Gracieuse Majesté, de Sa Grandeur Mgr l'Évêque d'Ottawa, d'une assemblée nombreuse et distinguée, au milieu des charmes de la musique et du chant, mais surtout au milieu des charmes de cette éloquence si belle, si noble, si véritablement classique, qui a encore ajouté à notre admiration pour l'orateur de la circonsistance.

Si nous avons été très flattés de la présence du chef de l'Etat et du premier pasteur de ce diocèse, l'un et l'autre

tre amis et protecteurs des lettres, laissez-moi vous dire combien nous sommes reconnaissants du concours précieux qu'ont bien voulu nous donner bon nombre d'écrivains distingués, qui font honneur à notre nom, non-seulement au Canada, mais même en Europe, où plus d'un a cueilli des lauriers. Ces messieurs sont venus des différents points de notre bonne province de Québec pour nous témoigner que, nos frères par le sang, par la langue, par les mêmes aspirations, ils applaudissaient de tout cœur aux travaux que l'on a faits pour consolider un Institut aussi profondément national que le nôtre, et cela au foyer même de la province la plus anglaise de la Confédération. D'aussi honorables suffrages sont bien propres à dédommager les membres de l'Institut de leurs labeurs et de leurs sacrifices; en effet c'est l'une des plus belles couronnes qu'ils pouvaient légitimement ambitionner.

On vous l'a dit, Messieurs, l'objet de cette fête n'est pas seulement l'inauguration d'un nouveau sanctuaire des sciences et des lettres; nous célébrons aussi un événement mémorable dans l'histoire de notre Institut, la 25e année de sa fondation. En un pareil anniversaire que vous venez de saluer avec tant d'enthousiasme, en un pareil anniversaire qui réveille tous les souvenirs du passé, souvenirs à la fois si agréables et si encourageants, nous pouvons difficilement, nous les derniers venus, laisser passer cette occasion solennelle sans rendre hommage au désintéressement, à l'énergie, au sens éclairé des fondateurs de cette institution. Ces hommes dévoués, ces vrais patriotes, ils ne furent pas seulement les premiers zélateurs de cette œuvre, ils comptaient aussi parmi les pionniers de cette jeune et belle cité, qui a eu la bonne fortune d'être choisie pour la capitale du Canada. Bien plus, ils étaient les éclaireurs, l'avant-garde de ce grand courant d'émigration française, qui a peuplé en partie cette ville, qui a peuplé en partie les deux rives de l'Outaouais jusqu'à la Mantawan, tout le long de la route que parcourut, il y a plus de deux cents ans, l'immortel Champlain.

Je viens d'évoquer le souvenir du fondateur de notre nationalité; eh bien, en contemplant, ce soir, son image imposante, au milieu des autres tableaux qui ornent cette salle, il me semble qu'il préside à cette belle et intéressante réunion de ses descendants, qu'il se réjouit de leurs efforts patriotiques, qu'il applaudit à tant d'éloquentes paroles dans la langue que le premier il nous a appris à parler avec

amour, comme il allait élever la voix pour nous dire à tous : Canadiens, restez fidèles aux traditions de vertu, de patriottisme, de véritable gloire, que je vous ai léguées, et vous deviendrez un grand peuple !

Dans les premières années, Messieurs, l'Institut n'a peut-être pas jeté tout l'éclat qu'il a répandu depuis, mais il n'a jamais perdu de vue sa mission. La religion, la patrie et les sciences ont veillé sur son berceau, et sont encore les plus puissants éléments de sa vitalité. Si l'on consulte ses archives, on voit que, dès le principe, on y donnait, sur les sujets les plus variés et les plus instructifs, des conférences qui, se continuant d'année en année, n'ont pas peu contribué à élever le niveau intellectuel et moral de nos compatriotes. A une certaine époque, pour montrer tout l'intérêt que lui inspirait la cause de l'éducation, l'Institut faisait même instruire, à ses frais, au collège de cette ville, plusieurs élèves, qui sont devenus de bons et utiles citoyens. Sachons aussi reconnaître que sans les économies lentement amassées par nos prédecesseurs, nous n'aurions pu donner des proportions aussi considérables à notre édifice.

Bref, si l'on examine attentivement le passé, on voit que nous n'avons fait que continuer l'œuvre des fondateurs de l'institut, que lui donner des racines plus profondes, plus étendues au cœur même de notre population. On nous permettra néanmoins de nous féliciter d'avoir pu élever à la littérature l'un des plus beaux temples qui aient été construits au Canada. C'est un fait qui n'est pas sans importance, et dont nous pouvons tirer un légitime sentiment d'orgueil, car les lettres que Chateaubriand a dit être la véritable expression de la société ; les lettres qu'un génie encore plus grand—Napoléon—appelait "l'esprit humain lui-même," les lettres qu'on ne saurait en conséquence trop honorer, ont bien souvent les combles ou la cave pour asile, et bien souvent leurs amants passionnés sont réduits à s'écrier ironiquement comme autrefois le poète :

Dans un grenier que l'on est bien à vingt ans.

En cultivant les lettres, en s'associant au mouvement intellectuel de notre pays, dans l'humble mesure de ses forces, notre Institut croit servir avant tout la cause nationale. On l'a dit bien des fois, la mission du peuple franco-canadien doit être, sous beaucoup de rapports celle de la France en Europe, c'est-à-dire que si nous ne pouvons l'emporter d'ici

à longtemps peut-être, dans le commerce, dans la finance et dans les manufactures, nous devons du moins nous efforcer de dominer par les lumières, par l'instruction, par la plus belle des royautés, par la royauté de l'intelligence.

Nous ne sommes qu'un million d'âmes, il est vrai, mais ce million se développe, grandit rapidement; ce million renferme le principe de la véritable grandeur; ce million a accompli des prodiges de valeur par le passé, et il lui en est réservé d'autres non moins remarquables à l'avenir; ce peuple est doué du génie d'une race qui a longtemps tenu le sceptre de la civilisation, qui a produit quelques-uns des plus beaux chefs-d'œuvre dont s'honore l'humanité, qui a laissé de lumineux sillons partout où elle a passé, et dont on a même osé dire :

Quand Dieu frappe un grand coup c'est de la main des Francs !

En terminant, laissez-moi déclarer, Messieurs, que si nous sommes fiers d'avoir élevé un monument aussi magnifique à la gloire des lettres, à la gloire de la langue française, que si nous nous réjouissons de tout l'éclat de cette célébration, nous aurons encore plus raison de nous féliciter de notre succès, si cette œuvre réalise dans leur plénitude toutes nos espérances. Oui, puisse notre institution exercer une influence de plus en plus bienfaisante; puisse-t-elle voir se presser toujours sous son noble étendard, une jeunesse nombreuse, avide de savoir et de bons enseignements, brûlant du feu sacré de la patrie; puisse-t-elle ne cesser d'être le foyer de l'éloquence, le foyer des muses, le foyer des beaux-arts; puisse-t-elle n'avoir pour phare, pour étoile polaire, que la vérité; et puisse-t-elle, pour exprimer en un mot tous nos souhaits, continuer —*ad multos, ad perpetuos annos*— d'arborer bien haut le drapeau dont plusieurs d'entre vous sont les généreux et vaillants défenseurs, drapeau qui est la meilleure sauvegarde de notre nationalité, puisqu'il renferme dans ses plis nos institutions et notre foi !

M. Emmanuel Tassé proposa en quelque mots la santé des anciens présidents de l'Institut, à laquelle M. Sulte fit la réponse suivante :

M. Benjamin Sulte.

Répondre à la santé des anciens présidents de notre Institut est chose bien facile, Messieurs : la plupart d'entre eux vivent encore, et leur œuvre fait aujourd'hui l'objet de votre admiration. Si je n'étais le plus jeune, le dernier venu de ces anciens, il ne me conviendrait pas de faire leur éloge, mais j'aime à croire que l'on me regarde plutôt comme appartenant à l'avenir qu'au passé et que je puis convenablement féliciter les "vrais anciens" des travaux qu'ils ont su accomplir pour la génération qui nous entoure.

Voyons, un instant, ce qu'ils ont fait. Vous savez tous, Messieurs, et mieux que la plupart de nos compatriotes, combien il en coûte pour inculquer au public le sentiment des lettres, le goût des livres, le désir de s'instruire. Ceci est tellement vrai que, après cinquante années d'efforts, les Canadiens en général ont à peine fait quelques pas dans cette direction. On s'en plaint tous les jours, et avec raison. Il a toujours existé parmi nous des petits noyaux d'hommes dévoués qui ont tenté, comme on dit, de secouer l'apathie des masses, mais sans grands résultats. Il y a progrès, cependant, constatons-le avec joie. Votre présence ici, messieurs les délégués des cercles littéraires de la province de Québec, en est une preuve éclatante. Ce qui manque encore, ce qui fera défaut longtemps, je le crains, c'est cette base de toute action efficace : le goût de la jeunesse pour l'étude. C'est là le premier point à gagner, par conséquent rien de possible sans cette conquête. Ici, à Ottawa, par un effet de la Providence, il en a été autrement. Les fondateurs de notre Institut agissaient sous la pression du danger, sous l'aiguillon de circonstances exceptionnelles. Le patriotisme n'est jamais plus fort qu'aux frontières, a dit un écrivain. Or, ici, nous sommes aux frontières et pour s'y maintenir il faut combattre. Ottawa a fourni une pépinière de braves. Nous ne sommes pas comme nos compatriotes de la province de Québec qui ne se sont donné que la peine de naître. Les dangers d'autrefois, reparaissant dans cette partie du pays sous des formes nouvelles, il a fallu se rapprocher les uns des autres, se discipliner, avoir une pensée commune pour agir avec quelque succès. Les fondateurs de l'Institut n'ont pas travaillé au hasard. Ils avaient sous la main les éléments que l'on trouve toujours chez le peuple canadien quand celui-ci se sent pressé par le danger, car semblables

aux Français, nos frères, nous nous laissons volontiers acculer au pied du mur avant de nous mettre en défense.— C'est connu.

On fit, il y a vingt-cinq ans, un centre de l'Institut. Tous les Canadiens s'y donnaient rendez-vous. La culture de la langue française, les traditions nationales, l'enseignement de l'histoire, les amusements du théâtre, la musique, des conférences variées—tel fut le programme dès l'origine, et par ce que nous avons sous les yeux, il est aisément de se convaincre de l'énergie et de la sagesse des anciens chefs de l'Institut. Nulle part, ailleurs, on ne rencontrera une population de dix mille âmes dont tous les membres, hommes, femmes et enfants, connaissent, fréquentent, encouragent une institution du genre de la nôtre. Partout, ailleurs, il faut s'adresser à quelques têtes éclairées, à quelques personnes dévouées, pour entendre parler du mouvement littéraire, de la langue nationale, de tout ce qui, en un mot, caractérise le Canadien-Français bien inspiré. Ici, "tout le monde en est !" Que puis-je vous montrer de mieux ? Cela ne dit-il pas ce qui s'est fait ? Irez-vous encore vous demander où nous avons pris l'argent pour bâtrir l'édifice que nous inaugurons aujourd'hui ? Ah ! messieurs, vous le comprenez, vos figures s'animent à ce spectacle, vous cherchez des yeux les auteurs de ces travaux. Saluons-les avec enthousiasme. Messieurs ! à la santé des anciens Présidents de l'Institut.

M. Pamphile LeMay.

Permettez-moi, messieurs, de prendre, à mon tour, la parole dans ce concert de louanges qui s'élève en faveur des lettres. *A nos Hôtes !* telle est la santé que j'ai l'honneur de proposer.

La reconnaissance est la monnaie courante des hommes de lettres, et elle remplit leurs cœurs si l'or laisse trop souvent à nu le fond de leurs goussets.

Il est des moments où cette reconnaissance doit se manifester, de même que, parfois, elle peut, sans scandale, paraître dormir. Heureux ceux qui n'oublient jamais de l'exprimer ! Plus heureux encore ceux qui ont la gloire de l'exprimer pour les autres comme pour eux-mêmes ! C'est la gloire que j'ai eu ce moment. Si je faillis à ma tâche, si

je ne suis pas l'interprète fidèle de vos sentiments, messieurs les convives, n'accusez que mon esprit, car mon cœur n'est pas coupable.

Nous savions, messieurs, qu'il existe, dans la jolie ville d'Ottawa, une phalange de la grande armée des gens de lettres, phalange d'élite dont le courage égale l'intelligence. Nous l'avons vue à l'œuvre. Nous l'avons vue monter à l'assaut des forteresses de la science ; nous l'avons vue dérober aux arts leurs secrets merveilleux, demander à l'histoire ses glorieuses annales, à la biographie ses portraits illustres ! Nous l'avons vue employant—pour égayer ses loisirs—la chronique amusante à raconter ses délicieuses scènes de plaisirs, la chanson, à fredonner ses plus joyeux refrains ! Et, de loin, nous la regardions avec orgueil, car nulle armée n'est plus unie que celle des littérateurs, et nuls soldats ne sont frères comme les soldats de la plume !

C'est que la littérature est le lien des esprits comme la religion est le lien des âmes. L'un des orateurs qui m'ont précédé a dit que la littérature est la médecine des nations. C'est vrai peut-être ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'elle en est le parfum, et les littérateurs forment comme une famille à part dans la grande famille humaine. La littérature est une plante vivace que les rigueurs de l'hiver ne sauraient empêcher de naître, ne sauraient empêcher de mourir !

Bien des hommes qui se targuent d'être positifs ou égoïstes—car il y en a—and l'éloquent orateur que nous avons entendu hier soir les a flagellés ; bien des hommes qui se vantent d'être positifs lèveraient les épaules de pitié, s'ils m'entendaient louer ainsi la littérature, ainsi parler de son utilité, de sa grandeur et de sa beauté. Mais ces hommes ne sont pas admis, d'ordinaire, dans le sanctuaire des lettres dont ils ne sont pas dignes de connaître la magnificence, et leur ignorance ne trouble pas nos fêtes intellectuelles.

Cependant, ce serait accomplir une belle œuvre que de dessiller ces yeux qui ne voient point, que de faire entendre ces oreilles qui ne veulent point entendre. Et ce sera peut-être, messieurs, l'un des fruits de cette Convention littéraire, l'un des heureux résultats de l'Institut florissant que vous avez fondé !

Si les montagnes élevées, si les mers profondes, si les fleuves gigantesques semblent avoir été jetés comme à dessein sur la surface de la terre, pour diviser les nations et les rendre

étrangères les unes aux autres, la littérature tend à les rapprocher et à les réunir. Elle est un centre vers lequel toutes convergent avec harmonie. Elle s'élève—avec la poésie surtout qui est son essence—au dessus des sphères où s'agitent les ambitions, les intérêts, les passions souvent coupables ; elle plane dans une atmosphère plus calme ; elle s'appuie sur l'âme ; son domaine s'étend jusqu'aux confins de l'univers, et elle monte—with la poésie encore—de la terre au ciel !

Expression d'un peuple, la littérature se reproduit nécessairement ; mais elle peut éprouver dans sa marche des retards et des embarras ; elle peut essuyer des orages, s'incliner au vent de la tempête ; elle peut languir parfois, et, parfois, se flétrir sous le souffle de l'immoralité !

Ainsi la fleur des champs s'épanouit, sourit au jour, mais tremble sur sa tige, s'effeuille quelquefois ou se fane sous une haleine impure.

A la fleur, il faut le rayon de soleil qui réchauffe, la goutte de rosée qui rafraîchit, la brise qui la berce pour lui permettre de répandre mieux ses arômes. A la littérature, il faut aussi le rayon du soleil, il faut la chaleur qui vient d'en haut : c'est la protection. La protection des grands et des riches, la protection des gouvernements. A la littérature, il faut l'onde bienfaisante qui ranime et rafraîchit : c'est l'encouragement des lecteurs en tous lieux répandus. A la littérature, enfin, il faut aussi la brise qui agite et tourmente sans rompre et sans déraciner, c'est la critique ; mais la critique honnête et loyale—critique qui n'existe guère encore, hélas ! parmi nous.

Hôtes intelligents qui nous conviez à votre banquet ; vous dont le dévouement aux lettres est si beau ; vous qui, à côté de l'autel que vous dressez à la littérature, élevez aux arts des monuments qui font la gloire de votre ville et du pays tout entier ; vous avez compris la vérité que je viens d'énoncer et vous n'avez pas voulu qu'elle demeurât stérile. C'est pourquoi vous nous avez appelés de toutes parts, et vous nous demandez le secours de nos humbles lumières dans cette œuvre admirable : le développement de notre littérature nationale.

Ce noble mouvement sera, nous le croyons, d'un grand avantage pour tous, et vous vous en souviendrez toujours avec satisfaction. Votre exemple sera suivi. Il fera naître l'émulation.

Déjà nous, habitants de la vieille cité de Champlain

—que des hommes complaisants appellent l'Athènes du Canada—nous avons peur de voir votre jeune ville nous enlever, un jour, ce plus beau titre de gloire. Et la pensée que plusieurs d'entre vous sont des plantes exotiques qui se sont épanouies d'abord au milieu de nous, loin d'ici, ne suffit pas pour nous rassurer; car nous voyons trop de talents remarquables éclos sous le ciel de votre nouvelle patrie, le ciel d'Ottawa.

Mais qu'importe? unissons-nous et travaillons ensemble! Marchons les regards fixés sur l'avenir! n'ensevelissons pas dans le sol les talents qu'il a plu à la Providence de nous confier! Et que ceux qui viendront après nous puissent évoquer notre souvenir avec orgueil.

Hôtes qui nous conviez à cette grande fête, nous éprouvons un vif sentiment d'admiration pour vos travaux et vos succès; nous nous sentons remplis de zèle et d'émulation. Nous sommes venus avec bonheur vous serrer la main, et nous emporterons dans nos foyers un doux et long souvenir de vos vertus hospitalières.

M. Stanislas Drapeau.

Messieurs,

J'aurais désiré qu'une voix plus éloquente se fût chargé de répondre à cette délicate et bienveillante santé, proposée par M. Pamphile LeMay. Elle aurait su exprimer en traits de feu, sous le regard du portrait de Champlain qui orne cette salle, la vive reconnaissance de l'Institut, et vous remercier dans toute l'effusion du cœur.

Avec les nombreux talents que chaque ville de la province de Québec a su fournir à cette réunion d'amour et d'unité littéraire, il n'est pas étonnant que le plus grand succès ait couronné cette belle manifestation.

Cette réunion de talents recrutés dans tous les rangs de la pensée, la coopération d'illustres représentants de l'école littéraire anglaise, qui remplit, elle aussi, de dévouement pour la diffusion du goût littéraire en ce pays, nous permet de croire que cet harmonieux assemblage saura consolider une alliance devenue nécessaire au point de vue de la littérature canadienne, et que, par cette union de pensées et de travaux, nous arriverons enfin à créer une littérature originale autant que nationale.

descendants de héros, qui furent tout à la fois laboureurs, soldats, missionnaires, grands en vertu civile et religieuse, pleins d'espérances pour les destinées du pays qu'ils servaient avec tant de constance et de courage, soyons leurs nobles descendants, en marchant sur leurs traces, et sachons illustrer leur mémoire en nous soumettant aux obligations qui nous incombent pour agrandir le vaste champ de l'intelligence et des lettres.

Formons une phalange serrée, afin que les institutions créées dès le berceau de la colonie, tant sous le drapeau français que sous l'étendard anglais, puissent avancer davantage l'œuvre civilisatrice que la poésie et la littérature propagent si ardemment.

Encore une fois, messieurs, merci.....merci de vos chaleureux encouragements, et soyez convaincus que jamais notre Institut ne les oubliera.

La santé des dames fut proposée par le Dr F. X. Valade, et M. Descaries fut prié d'y répondre. Le Dr Godin proposa ensuite la santé de la presse, à laquelle MM. Macintosh, du *Citizen*, Montpetit, Nagle, du *Herald*, et Brock du *Free Press* répondirent en termes très appropriés.

Durant le cours du banquet, l'orchestre de l'Institut sous la direction de M. Louis Dauray, exécuta quelques-uns des morceaux les plus brillants de son répertoire et ne contribua par peu à l'éclat de cette intéressante réunion.

Bref, il était plus d'une heure lorsque les convives se séparèrent, après avoir ainsi couronné par un banquet aussi littéraire que peut l'être un banquet, une convention qui fera époque non-seulement dans l'histoire de l'Institut, mais dans l'histoire de notre littérature nationale.

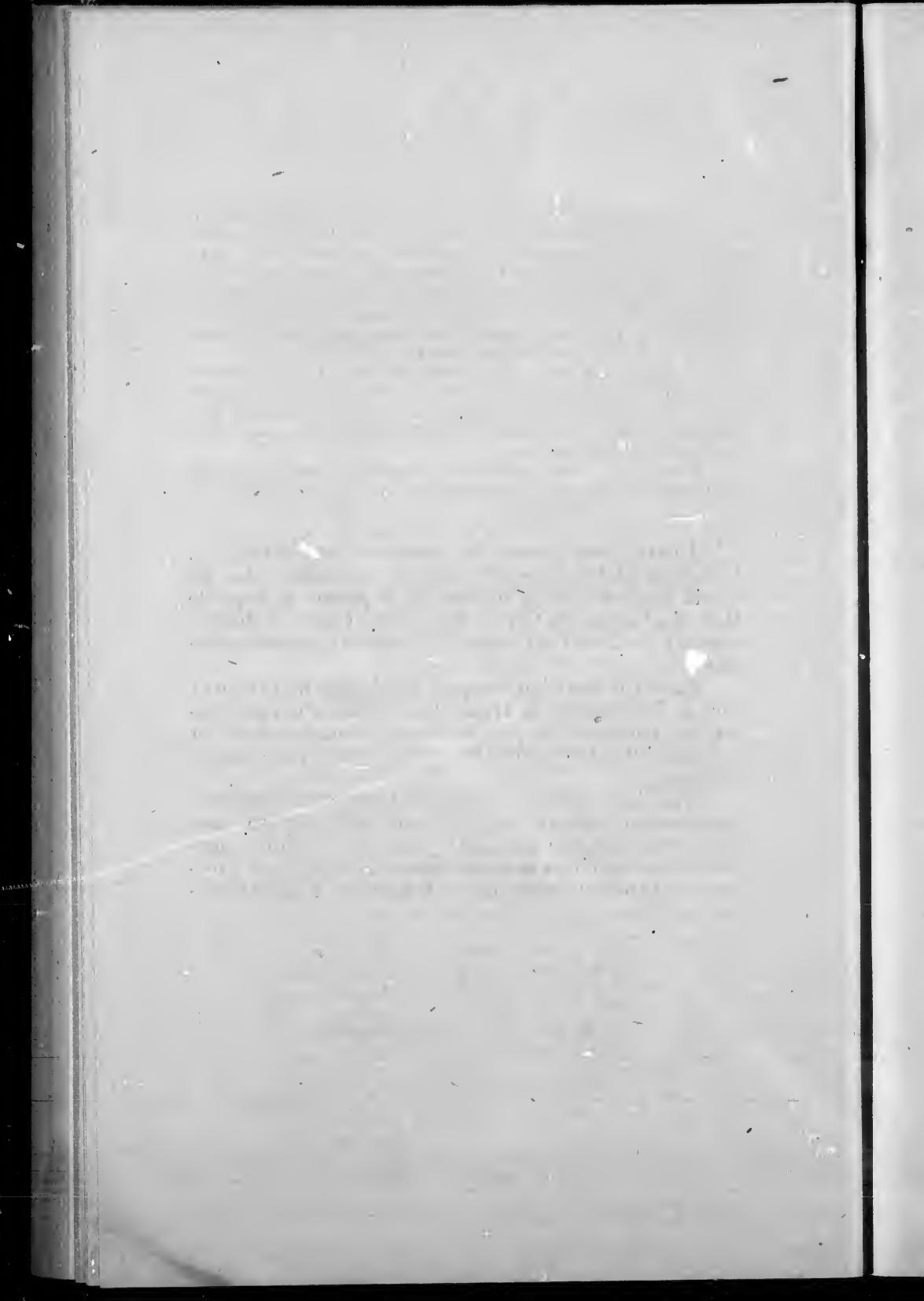


TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION.—Esquisse historique.....	III
CÉLÉBRATION du 25e Anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa :	
Compte-rendu de la Fête.....	2
Soirée littéraire et musicale.—Programme.....	4
Discours du Président.....	5
Discours de l'hon. M. Chauveau.....	10
LA CONVENTION :—	
Lettre d'invitation du Comité d'Organisation, renfermant le programme des matières à traiter.....	19
Lettres de créance des Délégués ou Réponses aux invitations du Comité d'Organisation.....	21 à 29
Conférence par le Dr. A. H. LaRue.....	29
Discours par M. Joseph Tassé	35
— par M. Chauveau.....	41
— par M. Descarries.....	46
— par M. J. M. LeMoine.....	50
Conférence par M. Louis P. Turcotte.....	52
— par M. l'abbé Tanguay, sur la statistique vitale.....	62
Discours par M. Benj. Sulte.....	72
— par M. Douglas Brymner.....	75
— par M. le Dr. Miles.....	78
— par M. Strange.....	79
Mémoire de M. J. C. Taché, sur la Propriété Littéraire.....	81

LE BANQUET :—

Discours du Président, en proposant la santé des Sociétés-Sœurs de l'Institut.....	95
— du lieut-colonel Strange, répondant au nom de la Société Littéraire et Historique de Québec.....	96
— de M. de Boupart, répondant au nom de l'Union Catholique de Montréal.....	98
— du Dr. Dionne, répondant au nom du Cercle Catholique de Québec.....	99
— de M. J. A Pinard, en proposant le toast à la "Littérature Nationale".....	100
— de M. L. O. David, en réponse à ce toast..	103
— de l'hon. M. Chauveau, en proposant le toast au 25e Anniversaire de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa	106
— de M. Joseph Tassé en réponse à ce toast.	107
— de M. Benj. Sulte, en réponse à la santé "aux Anciens Présidents de l'Institut"	112
— de M. Pamphile LeMay, en réponse au toast "A Nos Hôtes".....	113
— de M. Stanislas Drapeau, en réponse à la santé des Littérateurs Canadiens.... .	116



es	95
... 95	
u	
ue	
... 96	
d	
e	
... 98	
l	
u	
... 99	
a	
s	
... 100	
... 103	
l	
e	
u	
... 106	
st	
... 107	
té	
t" 112	
au	
... 113	
la	
... 116	

